

Aucune commission des valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres et toute personne prétendant le contraire commet une infraction. Le présent prospectus constitue une émission publique de titres uniquement dans les juridictions où ils peuvent être légalement offerts en vente et uniquement par les personnes dûment autorisées à vendre ce type de titres. Les titres n'ont pas été inscrits en vertu de la U.S. Securities Act de 1933, en sa version modifiée (la « **U.S. Securities Act** ») et ne le seront pas. Sauf aux termes d'une dispense d'inscription, ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, à moins qu'ils ne soient inscrits conformément à la U.S. Securities Act et aux lois étatiques applicables. Voir le « **Plan de distribution** » ci-dessous.

PROSPECTUS DÉFINITIF

PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

5 avril 2018

EXPLORATIONS M.P.V. INC.

PLACEMENT			
<u>Type de titres</u>	<u>Nombre de titres</u>		<u>Prix par titre</u>
	<u>Minimum</u>	<u>Maximum</u>	
Unités	1 750 000	5 000 000	0,20 \$

Le présent prospectus (le « **prospectus** ») autorise le placement (le « **placement** ») par Explorations M.P.V. Inc. (la « **société** ») de 1 750 000 à 5 000 000 unités (les « **unités** ») dans les provinces du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Chaque unité comprend une action ordinaire (individuellement, une « **action ordinaire** » et collectivement, les « **actions ordinaires** ») et en un bon de souscription d'action ordinaire (individuellement, un « **bon de souscription Série A** » et collectivement, les « **bons de souscription Série A** ») de la société (conjointement, les actions ordinaires et les bons de souscription Série A constituent les « **titres faisant l'objet du placement** ») au prix unitaire de 0,20 \$ par unité (le « **prix du placement** ») dans le but de recueillir un produit brut total entre 350 000 \$ (l'« **offre minimale** ») et 1 000 000 \$ (l'« **offre maximale** »). En tout temps, au cours de la période de deux ans suivant la date de clôture, chaque bon de souscription Série A confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,30 \$. Le prix du placement et les conditions régissant les unités offertes aux termes du présent placement ont été établis par voie de négociation entre la société et Leede Jones Gable Inc. (le « **placeur pour compte** »).

Les unités sont offertes conformément à la convention de placement pour compte (la « **convention de placement pour compte** »), datée du 5 avril 2018, qui est intervenue entre la société et le placeur pour compte.

	Prix de vente au public	Rémunération du placeur pour compte ⁽¹⁾	Produit net ⁽²⁾⁽³⁾
Par unité	0,20 \$	0,02 \$	0,18 \$
Offre minimale	350 000 \$	35 000 \$	315 000 \$
Offre maximale	1 000 000 \$	100 000 \$	900 000 \$

Notes :

- (1) Conformément aux termes et conditions de la convention de placement pour compte, la société s'est engagée à verser au placeur pour compte, à la date de clôture du placement (la « **clôture** »), une

commission en espèces, équivalent à 10 % du produit brut du placement (la « **rémunération du placeur pour compte** »). La société s'est également engagée à verser au placeur pour compte une rémunération de financement corporatif (la « **rémunération de financement corporatif** ») de 15 000 \$, payables en espèces (dont 5 000 \$ a déjà été acquitté). En outre, le placeur pour compte bénéficiera d'options d'achat (les « **options du placeur pour compte** ») d'un nombre d'unités équivalent à 10 % du nombre d'unités vendues aux termes des présentes au prix unitaire de 0,20 \$ pour une période de deux ans suivant la date de clôture du placement. Ce prospectus autorise également l'octroi des options au placeur pour compte et de tous les titres pouvant être émis à l'exercice de celles-ci. La société convient également de rembourser au placeur pour compte les frais engagés relativement au placement, y compris les frais juridiques et les débours raisonnables de ce dernier (les « **frais du placeur pour compte** »), à l'égard desquels la société a versé la somme de 10 000 \$ à titre d'avance. Voir « Plan de distribution ».

- (2) La société a également accordé au placeur pour compte une option pouvant être exercée pendant une période de 30 jours suivant la date de clôture du placement pour acquérir un nombre d'unités supplémentaires équivalent à 20 % du nombre d'unités vendues à cette date, au prix du placement par unité, afin de couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant (l'« **option aux fins d'attributions excédentaires** »). Si l'option aux fins d'attributions excédentaires est exercée intégralement, le prix de vente au public, la rémunération du placeur pour compte et le produit net se chiffreront respectivement à 1 200 000 \$, 120 000 \$ et 1 080 000 \$. L'octroi de l'option aux fins d'attributions excédentaires et le placement de tous les titres pouvant être émis à l'exercice de celle-ci sont autorisés par le présent prospectus.
- (3) Avant déduction, le solde des frais de la société et des frais du placeur pour compte relatif au placement, qui sont estimés à 115 000 \$, sera versé à même le produit provenant du placement. Voir « Emploi du produit ».

LE PLACEMENT AUX PRÉSENTES SE FAIT SOUS RÉSERVE D'UNE SOUSCRIPTION MINIMALE DE 1 750 000 UNITÉS (350 000 \$) ET D'UNE SOUSCRIPTION MAXIMALE DE 5 000 000 UNITÉS (1 000 000 \$). À CONDITION QUE L'OFFRE MINIMALE SOIT SOUSCRITE, LA CLÔTURE DU PLACEMENT AURA LIEU LE OU VERS LE 17 AVRIL 2018 OU À UNE AUTRE DATE FIXÉE PAR LA SOCIÉTÉ ET LE PLACEUR POUR COMPTE (LA « **DATE DE CLÔTURE** »). DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ LES SOUSCRIPTIONS NE SERAIENT PAS RÉALISÉES DANS LES 90 JOURS À COMPTER DE L'ÉMISSION DU VISA DÉFINITIF POUR LE PROSPECTUS OU SI UN VISA EST DÉLIVRÉ POUR UNE VERSION MODIFIÉE DU PROSPECTUS, DANS LES 90 JOURS DE L'ÉMISSION DU VISA ET, À TOUT ÉVÉNEMENT, AU PLUS TARD DANS LES 180 JOURS À COMPTER DE L'ÉMISSION DU VISA DÉFINITIF, LE PLACEUR POUR COMPTE DOIT RETENIR TOUS LES FONDS RECUEILLIS AUX TERMES DES PRÉSENTES ET LES REMBOURSER SANS INTÉRÊT OU DÉDUCTION AUX INVESTISSEURS.

Il n'existe actuellement aucun marché pour la négociation des titres de la société, de sorte que les souscripteurs peuvent ne pas être en mesure de revendre les titres souscrits aux termes du prospectus. Cela peut affecter le prix des titres sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours, leur liquidité et sur l'étendue des obligations réglementaires de l'émetteur. Les titres offerts aux présentes sont considérés comme hautement spéculatifs en raison de la nature des activités de la société. Voir « Facteurs de risque » ci-après.

En date du présent prospectus, aucun titre de la société n'est inscrit ou coté. La société n'a pas présenté de demande pour faire inscrire ou coter ses titres à la Bourse de Toronto, à Aequis NEO Exchange Inc., au marché boursier américain ou à un marché à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, et n'a pas l'intention de le faire.

La société a l'intention de présenter une demande pour inscrire ses actions ordinaires à la Bourse des valeurs canadiennes (la « **CSE** »). L'inscription sera subordonnée à l'obligation de la société de remplir toutes les conditions de la CSE.

Le tableau suivant indique le nombre maximal de titres pouvant être émis au placeur pour compte :

	Nombre de titres	Période d'exercice	Prix d'exercice
Option aux fins d'attributions excédentaires	1 000 000	Au plus tard 30 jours suivant la date de clôture	0,20 \$
Options du placeur pour compte	600 000 ⁽¹⁾	Au plus tard 24 mois suivant la date d'inscription	0,20 \$

Note:

(1) En supposant que l'option aux fins d'attributions excédentaires soit exercée intégralement.

Le placeur pour compte, à titre de placeur pour compte exclusif de la société pour les besoins du placement, offre à la vente, au prix du placement, les unités visées par le prospectus à des conditions économiques raisonnables, conformément à la convention de placement pour compte mentionnée dans « Plan de distribution » ci-après, sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique au nom de la société par Transactio Corporate Finance Lawyers s.e.n.c.r.l. et au nom du placeur pour compte par Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. Il est strictement interdit à toute personne de fournir des renseignements ou des observations concernant le placement, autres que ceux contenus dans le prospectus.

Le placement se fait sous réserve de la réalisation d'une souscription minimale de 1 750 000 unités pour un produit brut de 350 000 \$ revenant à la société. Si la souscription minimale n'est pas réalisée dans les 90 jours à compter de l'émission d'un visa définitif pour le prospectus ou à compter d'une autre date fixée d'un commun accord par le placeur pour compte et les souscripteurs, la totalité du montant des souscriptions sera retournée sans intérêt ni déduction aux souscripteurs, sauf instruction contraire de ces derniers au placeur pour compte.

Les souscriptions d'unités seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les attribuer en totalité ou en partie, et sous réserve du droit de clore les registres de souscription à tout moment sans préavis. Il est prévu que les certificats représentant les actions ordinaires et les bons de souscription en leur forme définitive seront disponibles pour livraison à la date de clôture, à moins que le placeur pour compte opte pour la livraison par inscription en compte par les Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« **CDS** ») ou son placeur pour compte. Si les souscriptions d'unités sont livrées par inscription en compte, les acquéreurs recevront uniquement une confirmation du courtier inscrit qui est un fournisseur de CDS, auprès duquel ou par l'entremise duquel les unités ont été acquises.

LEEDE JONES GABLE INC.

2000, rue Peel, bureau 710
Montréal (Québec) H3A 2W5
Téléphone : 514 904-0185
Télécopieur : 514 904-1788

www.leedejonesgable.com

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATION PROSPECTIVE	7
GLOSSAIRE	8
RÉSUMÉ DU PROSPECTUS	9
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	13
ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ.....	13
Activités.....	13
Historique	13
Acquisitions	13
Tendances	14
DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS.....	14
Aperçu.....	14
Propriété, Umex 1	14
EMPLOI DU PRODUIT	21
Fonds disponibles.....	21
Utilisations principales	20
Objectifs commerciaux déclarés et étapes	23
INFORMATION FINANCIÈRE PRINCIPALE ET RAPPORT DE GESTION	24
Information financière annuelle.....	23
Dividendes	24
Rapport de gestion	24
DESCRIPTION DES TITRES FAISANT L’OBJET DU PLACEMENT	49
Capital-actions autorisé et émis	49
Actions ordinaires	49
Bon de souscription	49
STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ	50
OPTIONS D’ACHAT DE TITRES.....	51
Options d’achat du placeur pour compte	51
VENTES ANTÉRIEURES.....	52
TITRES ENTIÈRÉS.....	52
Actions assujetties à des restrictions de revente	54
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	54
ADMINISTRATEURS ET CADRES	54
Interdiction d’opérations sur valeurs ou faillite d’une Société	56
Pénalités et sanctions	56
Faillites personnelles	57
Conflits d’intérêts	57
ÉNONCÉ DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS	57

Discussion et analyse relatives à la rémunération.....	57
Discussion et analyse relatives à la rémunération.....	58
Tableau sommaire de la rémunération	58
Sociétés de gestion externe	59
Options d'achats d'actions ou autre rémunération par actions	59
Rémunération proposée	59
PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX CADRES SUPÉRIEURS.....	59
COMITÉ D'AUDIT ET GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ.....	59
Comité d'audit	59
Gouvernance de la Société.....	61
PLAN DE DISTRIBUTION.....	63
FACTEURS DE RISQUES	64
Capitalisation insuffisante.....	65
Risques de financement	65
Historique d'opération limité	65
Revente des titres.....	65
Volatilité du cours des titres cotés en bourse.....	65
Droits de propriété	66
Revendications territoriales des Premières nations.....	66
Exploration et développement	66
Risques inassurables	67
Réglementation gouvernementale et relative aux permis	67
Lois et règlements sur l'environnement.....	67
Absence de minerai commercial	68
Concurrence.....	68
Gestion.....	68
Fluctuation du cours des minéraux	68
Conflits d'intérêts	68
Dividendes.....	69
PROMOTEUR.....	69
PROCÉDURES JUDICIAIRES.....	69
INTÉRÊTS DE LA DIRECTION ET D'AUTRES DANS LES OPÉRATIONS IMPORTANTES	70
RELATION ENTRE L'ÉMETTEUR ET LE PLACEUR POUR COMPTE.....	70
AUDITEURS.....	70
REGISTRAIRE ET AGENT COMPTABLE DE TRANSFERT.....	70
CONTRATS IMPORTANTS	70
EXPERTS.....	71
AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	71
DROITS DE RÉOLUTION DU SOUSCRIPTEUR ET SANCTIONS CIVILES.....	72

ÉTATS FINANCIERS	72
ANNEXE A.....	73
ANNEXE B.....	80
ANNEXE C.....	81
CERTIFICAT DE M.P.V. EXPLORATIONS INC.	82
CERTIFICATION DU PLACEUR POUR COMPTE	84

INFORMATION PROSPECTIVE

Le prospectus renferme de l' « information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Cette information peut porter notamment sur le futur prix des métaux, les estimations historiques en matière de minéralisation, les dépenses en capital, la réussite des activités d'exploration, les calendriers d'octroi de permis, les exigences relatives au capital supplémentaire, la réglementation gouvernementale relative à l'exploitation minière, les risques environnementaux, les frais imprévus de restauration minière, les contestations ou les réclamations liées aux titres, les limites de la couverture d'assurance et l'obtention d'autorisations réglementaires. Dans certains cas, l'information prospective peut être identifiée à l'emploi de termes tels que « prévoir », « s'attendre à », « ne pas s'attendre à », « budget », « prévu au calendrier », « estimations », « prévisions », « anticiper », « ne pas anticiper », « croire » ou leurs variantes ou l'emploi du futur ou du conditionnel, ou à des déclarations indiquant la possibilité que des mesures soient prises, des événements se produisent ou des résultats soient atteints. L'information prospective présentée dans le prospectus porte, entre autres, sur les dépenses proposées au titre des travaux d'exploration liés à la propriété Umex 1 (décrite aux présentes), les frais généraux et administratifs, les attentes générales relatives à la réalisation du placement, la capacité de la société à mobiliser des capitaux supplémentaires en réponse à ses besoins, l'emploi du produit de placement net et le traitement aux termes des régimes publics applicables régissant l'octroi et l'approbation des permis. Voir les sections « Description narrative des activités – Recommandations », « Emploi du produit » et « Facteurs de risque » ci-après.

L'information prospective est fondée sur un nombre de facteurs et d'hypothèses importants, notamment ceux divulgués dans d'autres documents publics de la société, et comprend l'évaluation définitive des ressources minérales, le cas échéant, la disponibilité et l'obtention des autorisations, des licences et des permis requis, les fonds de roulement suffisants pour développer et exploiter le projet minier, l'accès à des fournitures et services adéquats, les conditions économiques, les coûts des produits de base, les taux de change, les taux d'intérêt, l'accès aux marchés de capitaux d'emprunt et de capitaux propres et les coûts de financement associés, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la capacité ultime d'exploiter, de traiter et de vendre les produits minéraux à des conditions économiques favorables. La société estime que les hypothèses sont raisonnables selon l'information disponible s'y rattachant, mais elles peuvent se révéler inexactes. Les résultats actuels peuvent varier de l'information prospective communiquée pour différentes raisons, notamment les risques et les incertitudes exposés dans le prospectus. Voir « Facteurs de risque » ci-après. La société n'a pas adopté de politique ou de procédure particulière pour la mise à jour de l'information prospective. Cette information est basée sur les croyances, les estimations et les opinions de la direction à la date à laquelle elle est communiquée et, à l'exception de ce qui est exigé par la loi, la société ne compte pas la mettre à jour et ne prend aucun engagement en ce sens afin de répondre, par exemple, à de nouveaux renseignements ou à des événements futurs.

Il est conseillé aux investisseurs de ne pas accorder une confiance exagérée à l'information prospective.

GLOSSAIRE

- « **Action ordinaire** » désigne les actions ordinaires du capital de la société.
- « **Agent dépositaire** » désigne Computershare Investor Services Inc.
- « **Agent de transfert** » désigne Computershare Investor Services Inc.
- « **Bon de souscription Série A** » désigne un bon de souscription d'action ordinaire faisant partie des unités offertes aux termes du placement.
- « **Bourse** » ou « **CSE** » désigne la Bourse des valeurs canadiennes.
- « **Clôture** » désigne la clôture du placement et l'émission des unités par la société.
- « **Conseil d'administration** » ou « **conseil** » désigne le conseil d'administration de la société.
- « **Convention de placement pour compte** » désigne la convention de placement pour compte datée du 5 avril 2018 intervenue entre le placeur pour compte et la société.
- « **Date d'inscription** » désigne la date à laquelle la négociation des actions ordinaires commence à la bourse.
- « **Date de clôture** » désigne le jour de clôture fixé par le placeur pour compte et convenu par la société.
- « **Option aux fins d'attributions excédentaires** » désigne l'option octroyée au placeur pour compte pouvant être exercée en tout ou en partie et à son entière discrétion au plus tard le 30 jours suivant la date de clôture fixée pour l'acquisition d'au plus 1 000 000 unités au prix du placement, afin de couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant.
- « **Options du placeur pour compte** » désigne les options octroyées au placeur pour compte à titre de rémunération pour ses services relatifs au placement qui lui confèrent le droit d'acheter une unité par option dans les 24 mois de la date de clôture.
- « **Unité** » désigne les unités offertes aux présentes, chacune consistant en une action ordinaire et en un bon de souscription Série A.
- « **Placement** » a le sens qui lui est attribué en page titre du prospectus.
- « **Placeur pour compte** » désigne Leede Jones Gable Inc.
- « **Prix du placement** » signifie 0,20 \$ par unité.
- « **Rapport technique** » désigne le rapport technique daté d'août 2017 et amendé , intitulé *NI 43-101 Technical Report, Umex 1 Property* rédigé par Geominex Inc.
- « **Régime d'options d'achat d'actions** » désigne le régime approuvé par les actionnaires de la société le 12 septembre 2017 autorisant l'octroi d'actions incitatives aux administrateurs, aux placeurs pour compte, au personnel et aux experts-conseils de la société.
- « **Rémunération de financement corporatif** » désigne les honoraires versés antérieurement par la société au placeur pour compte en contrepartie de ses services de financement corporatif.
- « **Rémunération du placeur pour compte** » désigne la commission en espèces versée au placeur pour compte équivalent à 10 % du produit brut provenant du placement.
- « **Société** » désigne Explorations M.P.V. Inc.
- « **Souscripteur** » désigne un souscripteur des unités offertes aux termes du placement.

RESUMÉ DU PROSPECTUS

Le résumé ci-dessous présente les principaux éléments du placement et doit être lu conjointement avec l'information détaillée, les données et états financiers contenues ailleurs dans le prospectus.

- Société :** La société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 6 avril 2010, sous la dénomination sociale Explorations M.P.V. Inc./M.P.V. Explorations Inc.
- Le siège social de la société est situé au 1080, Côte du Beaver Hall, bureau 1606, Montréal (Québec) H2Z 1S8.
- Activités de la société :** La société exerce des activités d'exploration minérale et d'acquisition de propriétés au Canada, principalement dans la région de Chibougamau dans la province de Québec. Son objectif consiste à repérer et à exploiter des propriétés minières de métaux précieux et de base de qualité et à mener ses programmes d'exploration relativement à ceux-ci.
- Pour accomplir cet objectif, la société a conclu une convention d'option lui conférant le droit d'acquérir une participation indivise à 100 % dans la propriété Umex 1, sujette à une redevance de 2 % des produits nets de fonderie.
- La société compte financer l'exploration de la propriété Umex 1 et ses engagements initiaux connexes en utilisant le produit provenant du financement antérieur par placement privé et du présent placement. Voir « Description narrative des activités » ci-après.
- Projet Umex :** Le projet UMEX se situe dans les cantons de La Ribourde et de Saussure, dans la région de l'Abitibi-Est (32G/13 et 32G/14). Le projet est constituée de deux propriétés contigus (UMEX 1 et UMEX 2) totalisant 72 titres miniers (4 000 hectares) située à environ 50 km à l'ouest de la ville de Chapais.
- Membres de la haute direction :** Jean-François Perras – administrateur, président et chef de la direction
Jean Rainville – administrateur
Marc-André Lavoie – administrateur
Nathalie Laurin – chef des opérations financières et secrétaire corporative
Voir « Administrateurs et dirigeants » ci-après.
- Placement :** La société propose à la vente une offre minimale de 1 750 000 unités et une offre maximale de 5 000 000 unités, au prix de 0,20 \$ par unité, dans les provinces du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Chaque unité comprend une action ordinaire et en un bon de souscription Série A. Chaque bon de souscription Série A confère le droit à son porteur d'acquérir une action ordinaire au prix unitaire de 0,30 \$ en tout temps pendant une période de 24 mois suivant la date de clôture.
- Le prospectus autorise également l'octroi : (i) d'un maximum de 500 000 options au placeur pour compte si l'offre maximale est souscrite et 600 000 dans l'éventualité où l'option aux fins d'attributions excédentaires est exercée, dans la mesure où ces titres constituent une rémunération admissible; et (ii) de l'option aux fins d'attributions excédentaires pouvant être exercée pour un maximum de 1 000 000 unités pouvant être émises à l'exercice de l'option.

De plus, le prospectus autorise l'octroi d'unités devant être émises en échange d'un billet à ordre d'un montant de 25 000 \$ portant intérêts au taux de 6 % par année, qui a été émis le 21 septembre 2017. Le billet et les intérêts produits seront échangés contre des unités au prix du placement à la date de clôture.

Voir « Plan de distribution » ci-après.

Emploi du produit :

Le produit brut à la société (à l'exclusion des produits reçus à la suite de l'exercice de l'option aux fins d'attributions excédentaires) provenant de la vente des unités offertes aux présentes se chiffrera à 350 000 \$ dans l'éventualité où l'offre minimale est souscrite, ou à 1 000 000 \$ dans l'éventualité où l'offre maximale est souscrite. Il est estimé qu'à la date de clôture du placement, la société disposera de fonds globaux, après déduction des dépenses estimatives de 115 000 \$ relativement au placement et de 35 000 \$ dans le cas de l'offre minimale ou de 100 000 \$ dans le cas de l'offre maximale relativement à la rémunération du placeur pour compte, qui se chiffreront à 480 997 \$ dans le cas de l'offre minimale et à 1 065 997 \$ dans le cas de l'offre maximale, comprenant les fonds de roulement estimatifs de la société de 280 997 \$ au 28 février 2018. La société entend engager les fonds disponibles pour les utilisations principales suivantes :

	Offre minimale ⁽¹⁾	Offre maximale ⁽¹⁾
Provenance des fonds		
Produit brut du placement	350 000 \$	1 000 000 \$
Fonds de roulement	280 997 \$	280 997 \$
Total :	630 997 \$	1 280 997 \$
Emploi des fonds		
Rémunération du placeur pour compte	35 000 \$	100 000 \$
Dépenses estimatives relatives au placement	115 000 \$	115 000 \$
Coût de la phase 1 du programme d'exploration	253 750 \$	253 750 \$
Frais d'administration pour 12 mois	126 000 \$	176 000 \$
Coût de la phase 2 du programme d'exploration ⁽²⁾	--	400 000 \$
Paieement de l'option sur la propriété	25 000 \$	25 000 \$
Total :	554 750 \$	1 069 750 \$
Fonds de roulement non affectés :	76 247 \$	211 247 \$

Notes :

(1) Voir « Emploi du produit » ci-après. La société compte engager les fonds disponibles comme cela a été précisé dans le prospectus. Toutefois, certaines circonstances pourraient justifier, pour des motifs commerciaux valables, la réaffectation des fonds. Dans l'éventualité de l'exercice de l'option aux fins

d'attributions excédentaires, la société utilisera le produit pour les fonds de roulement.

- (2) La société ne compte pas engager de frais d'exploration à la phase 2, dans l'éventualité où seule l'offre minimale est réalisée.

Information financière sommaire :

L'information financière sélectionnée ci-dessous est sujette à l'information détaillée présentée dans les états financiers audités et notes afférentes de la société, figurant ailleurs dans le prospectus. Cette information est tirée des états financiers audités pour les exercices closes les 31 mars 2016 et 2017 et la période de neuf mois close le 31 décembre 2017.

	Exercice clos le 31 mars 2016 (non vérifié)	Exercice clos le 31 mars 2017 (vérifié)	Période close le 31 décembre 2017 (non vérifié)
Total des revenus	118 \$	1 223 \$	938 \$
Honoraires professionnels et de consultants	7 533 \$	2 499 \$	11 069 \$
Autres dépenses	1 447 \$	583 \$	22 547 ⁽¹⁾ \$
Perte nette et perte globale	8 862 \$	1 859 \$	81 980 \$
Actions ordinaires	2 417 250	2 417 250	5 931 681
Total des actifs	45 362 \$	59 113 \$	628 338 \$
Total des passifs	463 \$	16 073 \$	177 169 \$

Note :

- (1) Ce montant est reproduit sous le libellé « Frais généraux d'administration » dans les états financiers intermédiaires résumés pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2017.

Facteurs de risque :

Un investissement dans les unités est considéré comme hautement spéculatif. Il se peut que les investisseurs essuient une perte sur leur placement. La société n'a pas réalisé de bénéfices par le passé et, à ce jour, n'a pas défini de quantités commerciales des ressources minérales pour la propriété Umex 1. Elle possède uniquement une option pour acquérir une participation dans la propriété Umex 1, et il n'existe aucune garantie que sa participation à 100 %, si elle est acquise, sera réalisée ou qu'elle ne soit pas contestée par des revendications relatives à des titres autochtones ou par des tiers inconnus déclarant une participation dans la propriété Umex 1. La société et ses actifs peuvent également être exposés à des risques non assurables. Les activités de la société peuvent nécessiter des permis ou des licences qui peuvent ne pas lui être accordés. La société est en concurrence à d'autres entreprises possédant des ressources financières et des installations techniques supérieures aux siennes. Elle peut être affectée par des risques politiques, économiques, réglementaires et environnementaux hors de son

contrôle. À l'heure actuelle, elle est largement tributaire du rendement de ses administrateurs et dirigeants et il n'est nullement assuré qu'elle puisse retenir leurs services. Récemment, le coût des métaux et des titres cotés en bourse a fluctué considérablement. Voir « Facteurs de risque » ci-après.

Devise :

Sauf indication contraire, tous les montants en devises aux présentes sont exprimés en dollars canadiens.

LA SOCIÉTÉ

Dénomination et constitution

Explorations M.P.V. Inc. a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 6 avril 2010 en tant que société privée. Le 12 septembre 2017, les actionnaires de la société ont approuvé une modification de ses statuts constitutifs supprimant toutes les restrictions relatives au nombre d'actionnaires et au transfert d'actions.

Le siège social de la société est situé au 1080, Côte du Beaver Hall, bureau 1606, Montréal (Québec) H2Z 1S8.

La société ne possède aucune filiale.

ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS LA SOCIÉTÉ

Activités de la société

La société exerce les activités d'exploration minérale et d'acquisition de propriétés au Canada, principalement dans la région minière de Chibougamau dans la province de Québec. Voir « Description narrative des activités » ci-après.

Historique

La société a initialement conclu des conventions d'option relatives à des titres miniers dans la région de la Baie-James et de Chibougamau et a réalisé des placements privés d'actions ordinaires totalisant 162 420 \$ pour financer les travaux d'exploration liés aux titres miniers faisant l'objet d'option, qui ont par la suite été abandonnées faute de données significatives.

En mai 2016, la société a entrepris de participer dans un projet sans lien de dépendance de transformation de tourbe et à ce titre a accordé un prêt de 25 000 \$ à la société Biomoss Carbon ULC. Ledit prêt porte intérêt au taux de 5% et est remboursable en mai de 2018.

Aucune activité d'exploration n'a été menée après 2012 et, bien que la société ait évalué diverses possibilités d'exploration, aucune transaction n'a été conclue en raison des conditions du marché. Toutefois, en 2017, la société a redoublé ses efforts et, à cet effet, a conclu la convention d'option décrite ci-après.

Acquisitions

Le 31 mars 2017, la société a conclu une convention d'option sans lien de dépendance avec Les Ressources Tectonic Inc. (le « **vendeur** ») pour acquérir une participation à 100 % dans la propriété Umex 1. Aux termes de la convention d'option et afin d'acquérir une participation, la société devait remplir les conditions et effectuer les paiements suivants :

- (a) à la signature de la convention, verser au vendeur la somme de 15 000 \$; ce paiement a été effectué;
- (b) Le ou avant la date du premier anniversaire de la convention, verser au vendeur un montant additionnel de 25 000 \$ et engager des dépenses d'exploration sur les claims miniers d'un montant minimal de 50 000 \$; ces dépenses ont été engagées;
- (c) Le ou avant la date du second anniversaire de la convention, verser au vendeur un montant

additionnel de 50 000 \$ et engager des dépenses d'exploration supplémentaires sur les titres miniers d'un montant minimal de 100 000 \$;

- (d) Le ou avant la date du troisième anniversaire de la convention, verser au vendeur un montant additionnel de 75 000 \$ et engager des dépenses d'exploration supplémentaires sur les titres miniers d'un montant minimal de 150 000 \$;
- (e) Le ou avant la date du quatrième anniversaire de la convention, verser au vendeur un montant additionnel de 135 000 \$ et engager des dépenses d'exploration supplémentaires sur les titres miniers d'un montant minimal de 200 000 \$.

De plus, la société a convenu d'une redevance de 2 % des produits nets de fonderie, dont la moitié est rachetable par la société au prix de 1 500 000 \$. La société détient également un droit de premier refus sur toute cession de la redevance par le vendeur. Enfin, le titre de propriété des titres miniers peut seulement être cédé à la société après avoir satisfait l'ensemble des conditions de la convention.

En mai 2017, la société a réalisé un placement privé d'actions ordinaires et d'actions ordinaires accréditatives afin de financer le premier paiement d'option de 15 000 \$ et l'engagement au titre des travaux initiaux de 50 000 \$.

Tendances

En tant que société minière junior, la société est extrêmement sensible aux cycles du secteur des ressources minérales et des marchés financiers en ce qui a trait aux sociétés junior.

Le rendement financier de la société est fonction de nombreux facteurs externes. Les coûts et les marchés des métaux sont volatiles, difficiles à prédire et assujettis aux changements dans les contextes nationaux et internationaux ainsi que politique, social et économique. Des circonstances et des événements indépendants de la volonté de la société peuvent affecter sensiblement son rendement financier. Outre les risques et les facteurs de risque mentionnés à la rubrique « Facteurs de risque », la société n'est pas au fait de d'autres tendances, engagements, événements ou incertitudes qui pourraient raisonnablement avoir un effet défavorable important sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS

Aperçu

La société exerce des activités d'exploration minérale et d'acquisition de propriétés. Sa principale propriété est la propriété Umex 1 (dans cette section, la « **propriété** »), située le long d'une autoroute provinciale et environ 50 km à l'ouest de la ville de Chapais, au Québec. La centrale Trans Énergie Abitibi d'Hydro-Québec est située à moins d'un kilomètre de distance. Voir « Acquisitions » ci-dessus.

La société entend utiliser le produit net de ce placement pour mener des activités d'exploration sur la propriété et pour son fonds de roulement. Elle peut décider d'acquérir d'autres propriétés, dans la mesure où d'autres occasions se présentent.

Umex

Les renseignements suivants se rapportant au projet sont résumés ou extraits du rapport technique indépendant daté du 1^{er} août 2017 et amendé en date du 2 février et 19 février 2018, intitulé *NI 43-101 Technical Report, Umex Project* rédigé pour la société par Geominex Inc., conformément aux exigences énoncées dans le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« **NI 43-101** »). La version intégrale du rapport technique peut être consultée sur le site : www.sedar.com.

Introduction

Le présent rapport a été rédigé afin de fournir un rapport technique conforme à la norme NI-43-101 pour le projet UMEX dans le but d'inscrire la société à la cote du CSE. Le rapport a aussi comme objectif, d'effectuer une compilation exhaustive des travaux d'exploration antérieurs réalisés sur la propriété afin d'en évaluer le potentiel et d'y recommander des travaux d'exploration.

À la demande de M. Jean-François Perras, Président de la société, Géominex Inc, une société de consultants en exploration minière a été mandaté pour produire un rapport technique selon la norme NI 43-101. Ainsi, le présent rapport a été préparé par M. Dominique Gagné, et M. Marcel Robillard, M.Sc., géologues, enregistrés à l'Ordre des Géologues du Québec et Personnes Qualifiées selon la norme NI 43-101.

Description et Localisation

Le projet UMEX se situe dans les cantons de La Ribourde et de Saussure, dans la région de l'Abitibi-Est (32G/13 et 32G/14). Le projet est constitué de 72 titres miniers répartis sur deux propriétés contiguës totalisant (4 000 hectares) situé à environ 50 km à l'ouest de la ville de Chapais. La route 113 traverse la propriété d'est en ouest et une station électrique se trouve à moins d'un kilomètre de la propriété. Les titres miniers ont été renouvelés jusqu'en 2019.

Explorations M.P.V. Inc. a signé, le 31 mars 2017, une entente d'option avec Les Ressources Tectonic Inc. afin d'acquérir 100% des titres miniers de la propriété UMEX 1. L'entente d'option exclusive s'échelonne sur quatre (4) ans et comprend des paiements en espèces totalisant 300 000 \$ et la réalisation de travaux d'exploration d'une valeur de 500 000 \$. La société devra verser un revenu net de fonderie (« NSR ») de 2% sur toute éventuelle production commerciale réalisée sur la propriété UMEX 1. Explorations M.P.V. Inc. se garde la possibilité de racheter ½ du NSR en tout temps avant le début d'une production commerciale sur la propriété pour un montant de 1 500 000 \$. La propriété UMEX 2 est détenue à 100 % par Explorations M.P.V. Inc.

La propriété est située dans une topographie généralement basse à proximité de petits lacs et de rivières. Il y a peu d'exposition du substrat rocheux et on y retrouve des zones marécageuses assez répandues. Le couvert forestier varie de modéré à localement très dense et est principalement constitué d'épinette noire. On retrouve peu de reliefs et ils sont liés directement à des dépôts glaciaires, tels que des moraines et des eskers.

Historique

Le début des travaux sur le projet UMEX a été réalisé en 1948-49 par J.E Gilbert qui a effectué une reconnaissance géologique et procédé à la cartographie régionale pour le Département des Ressources Naturelles du Québec. À l'exception de petits levés géophysiques et travaux de reconnaissance, les travaux d'ampleur ont été effectués par la compagnie Union Minière Explorations (propriété UMEX 1) qui a exécuté, en 1969, un levé électromagnétique suivi d'une campagne de sondage intensive, entre 1969 et 1970.

La campagne de forage a permis de délimiter le gîte minéralisé du même nom (UMEX 1) avec une estimation historique de 450 000 tonnes renfermant 1,35 % de cuivre (Cu), 2,0 % de zinc (Zn) et 38 g/t d'argent (Ag). Cette estimation historique n'est pas conforme à la norme NI 43-101 et n'est pas appuyée par un rapport technique. Une personne qualifiée n'a pas exécuté ni analysé les travaux nécessaires pour vérifier l'estimation historique et elle ne peut être considérée fiable à titre d'estimation actuelle selon la norme canadienne 43-101.

En 1973 et 1974, SOQUEM a complété 11 forages pour vérifier les cibles gravimétriques associées aux conducteurs géophysiques en plus de vérifier les extensions en profondeur du gîte UMEX 1 et vers l'est de la propriété. Les forages ont recoupé la zone minéralisée et ont reproduit les résultats antérieurs. Depuis ce temps, des levés géophysiques limités ont été principalement dirigés sur le gîte UMEX 1 mais aucune autre campagne de forage n'y a été réalisée.

Depuis 2011, Les Ressources Tectonic sont titulaires des claims et procède aux plus récents travaux d'exploration réalisés sur la propriété UMEX 1. Les Ressources Tectonic y ont réalisé un levé magnétique, un levé VLF et une campagne d'échantillonnage de till et de prospection. Des travaux de prospection ont aussi été effectués le long des nouvelles routes forestières du secteur.

Géologie et minéralisation

Le projet Umex 1 est situé dans la Province du Supérieur qui forme la partie centrale du Bouclier canadien. Elle est reconnue mondialement pour ses nombreux gisements. La Province du Supérieur se subdivise en sous-provinces dont la Sous-province de l'Abitibi, qui est une grande ceinture volcano-sédimentaire archéenne. Le grade métamorphique de la région est généralement dans les schistes verts, mais en se rapprochant du front de Grenville, il passe au faciès des amphibolites.

La propriété est située dans la Formation Blondeau, caractérisée par un assemblage volcano-sédimentaire comprenant des coulées rhyolitiques, des tufs felsiques, des tufs de cherty et du graphite, des schistes argileux, des grès et de dépôts stratiformes riches en sulfures (Daiydebe et al. 2016).

Dans ce secteur, la formation Blondeau forme des horizons volcaniques et sédimentaires orientés est-ouest (N070°) avec un pendage presque vertical. L'unité prédominante dans le secteur est le tuf felsique avec une altération au faciès des schistes verts (chlorite, biotite) jusqu'à un faciès amphibolites par endroits selon la proximité de l'importante intrusion granitique qui borde la propriété au sud. Au nord de la propriété, La formation Gaubrée du Groupe d'Opémisca superpose la formation Scorpion du Groupe de Roy par la faille Kapunapotagen.

La minéralisation reconnue sur la propriété UMEX 1 consiste en un banc de sulfures massifs (pyrite et pyrrhotite avec trace de chalcopryrite, de sphalérite et d'argent) interlité avec des bancs graphiteux. La minéralisation s'étend sur environ 450 mètres et jusqu'à une profondeur d'environ 150 mètres.

La minéralisation reconnue (UMEX 1) se caractérise comme étant un gîte sédimentaire exhalatif (« sedex »). Les gîtes sedex (figure 7) sont encaissés dans une séquence de couverture de rift intracontinental qui surmonte une séquence de remplissage de rift formée de roches clastiques continentales et de roches volcaniques ou de roches clastiques marines. Des saumures chlorurées, formées pendant une période de sédimentation évaporitique lors du remplissage du rift ou par la dissolution ultérieure d'évaporites enfouies, se sont concentrées dans la partie profonde de la séquence de remplissage de rift. La séquence de couverture de rift agit comme la couche étanche sommitale (base marquée par un tireté gras à la figure 7) d'un système hydrothermal à l'intérieur duquel les saumures sont réchauffées par le jeu de l'enfouissement ou d'une activité magmatique en profondeur. Les saumures réchauffées s'écoulent vers la surface de la séquence de couverture lorsque les roches de la couche étanche sommitale sont fracturées lors d'un renouvellement de l'activité tectonique de distention. (Lydon, J.W., 1996).

Des travaux de coupe de ligne viennent tout juste d'être terminés pour y réaliser un levé magnétique et électromagnétique dans le secteur ouest de la propriété couvrant ainsi le gîte UMEX 1. Les résultats sont présentés dans le chapitre 8, « Travaux d'exploration », du rapport.

Travaux d'exploration

Les premiers travaux d'exploration réalisés sur le projet pour le compte d' Explorations M.P.V. Inc. ont été réalisés pendant la saison estivale 2017. Il s'agissait de travaux de coupe de ligne et des levés géophysiques terrestres dans la partie ouest de la propriété afin de couvrir le gîte UMEX 1 ainsi que ses extensions rapprochées.

Ainsi, des levés géophysiques de type électromagnétique à cadres horizontaux (EMH-MaxMin) et de magnétométrie (Mag) ont été effectués par Géosig Inc. et GL Géoservice Inc. Les levés géophysiques constituaient un suivi au sol d'un levé aéroporté qui avait permis la détection d'anomalies électromagnétiques de type Input. La campagne de géophysique a été réalisée du 27 juin au 4 juillet 2017, et

elle a couvert 46 kilomètres de levé Mag ainsi que 42,1 kilomètres de levé EMH-MaxMin sur une grille précédemment coupée.

La grille couverte par les levés est orientée est-ouest et elle s'étend sur 2,2 km, de la ligne 11+00W à la ligne 11+00E. Elle est constituée de vingt-trois lignes équidistantes de 1825 m de longueur, et espacées aux 100 m. Les lignes sont reliées entre elles par une ligne de base 0+00N et deux lignes de rattachement à chaque extrémité, TL 10+00S et TL 8+25N. Le levé électromagnétique EMH totalisait 42,1 kilomètres et il a couvert toutes les lignes. Le levé magnétique a couvert 46 kilomètres, car, en plus de toutes les lignes, il a également couvert partiellement la ligne de base ainsi que les lignes de rattachement.

La grille 2017 UMEX 1 est caractérisée par des valeurs du champ magnétique moyen avoisinant 55 500 nT. Le champ magnétique total varie entre une valeur minimale d'environ 51 624 nT et une valeur anormale maximale d'environ 61 600 nT.

Le levé de magnétométrie a permis d'identifier plusieurs zones magnétiques, surtout dans la partie sud de la grille (figure 8). Ces horizons magnétiques ont une orientation est-ouest et elles atteignent une intensité supérieure à 2500 nT. Sur cette propriété, on observe essentiellement trois horizons magnétiques majeurs d'orientation est-ouest qui sont tous les trois localisés dans la partie sud de la propriété.

Conclusions et Recommandations

Le projet UMEX est sans contredit une propriété de mérite qui offre un potentiel minéral significatif. Elle se situe dans un environnement géologique propice à renfermer des dépôts minéralisés majeurs et les travaux d'exploration antérieurs ont permis de découvrir et de localiser un gîte minéralisé en cuivre-zinc-argent. Une première phase de travaux estimée à 253 750 \$ est recommandée sur la propriété UMEX 1 afin de confirmer le potentiel minéral du projet ainsi que pour recueillir des nouvelles données sur le gîte UMEX 1 avec des nouvelles méthodes et technique d'exploration.

Ainsi, il est recommandé de procéder à une petite campagne de forage située dans le cœur du gîte UMEX 1 afin de bien caractériser la minéralisation du gîte UMEX 1 et ainsi recueillir des échantillons représentatifs et actuels. Une étude pétrographique sur quelques lames minces est aussi recommandée afin de vérifier la nature des sulfures massifs ainsi que les minéraux associés aux métaux.

La grille d'exploration réalisée en 2017 devra être poursuivie vers l'est sur 1 km pour y réaliser des levés magnétiques et électromagnétiques identiques à ceux réalisés en 2017.

Budget (Phase 1)

Cinq forages de 200 mètres :	(1 000 mètres @ 160 \$/m)	160 000 \$
Étude pétrographique :	(10 lames minces)	5 000 \$
Coupe de ligne :	(50 km @ 650 \$/km)	32 500 \$
Géophysique :	(50 km @ 625 \$/km)	31 250 \$
Géologie et Prospection :		25 000 \$
TOTAL :		253 750 \$

Si la phase 1 des travaux est satisfaisante, il est recommandé de poursuivre les travaux d'exploration sur la propriété UMEX 1 et d'y réaliser une campagne de forage plus intensive sur le gîte UMEX 1 ainsi que débiter une campagne de forage exploratoire sur la nouvelle grille et les anomalies géophysiques définies lors de la phase 1 du programme.

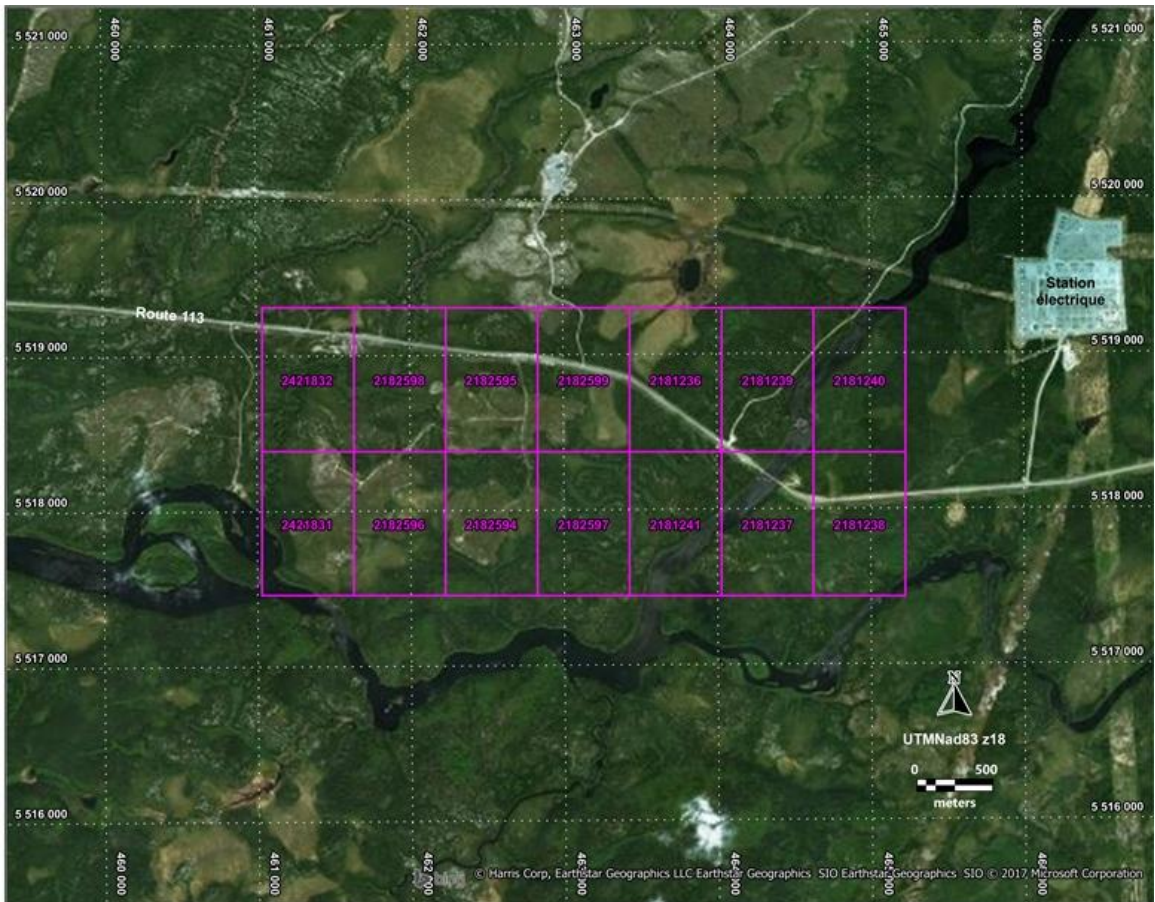
Budget (Phase 2)

Forages (2 500 m) : 2 500 mètres à 160 \$/m : 400 000 \$

Un budget total de 653 750 \$ est recommandé si les deux phases d'exploration sont réalisées.

(reste de la page laissé vide intentionnellement)

Emplacement du projet



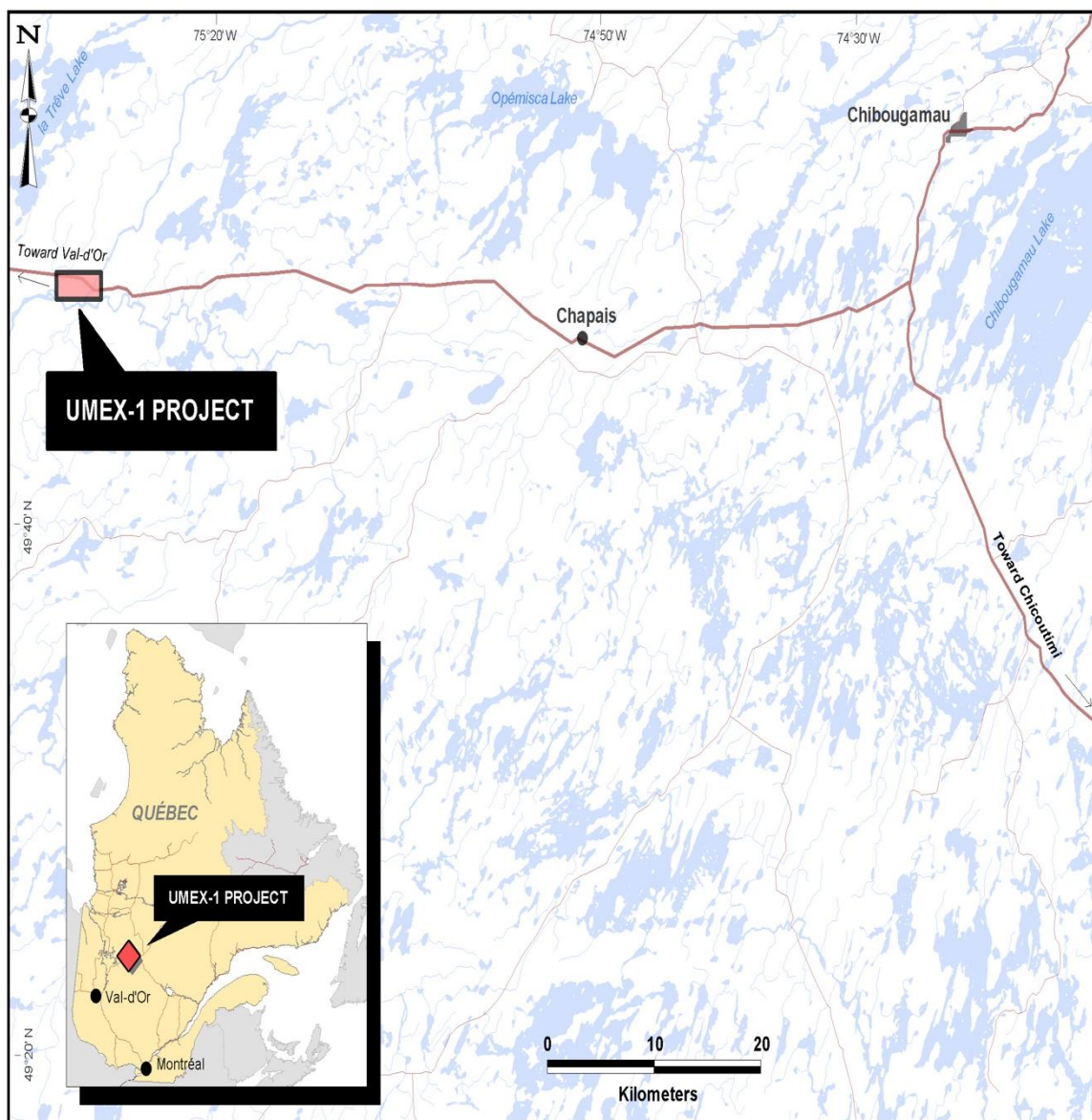


Tableau des titres miniers

Claim Number	Expiration
CDC2181236	18-03-2019
CDC2181237	18-03-2019
CDC2181238	18-03-2019
CDC2181239	18-03-2019
CDC2181240	18-03-2019
CDC2181241	18-03-2019
CDC2182594	20-04-2019
CDC2182595	20-04-2019
CDC2182596	20-04-2019
CDC2182597	20-04-2019
CDC2182598	20-04-2019
CDC2182599	20-04-2019
CDC2421831	22-01-2019
CDC2421832	22-01-2019

Propriété Umex 2

De plus, la société possède un bloc de 58 cellules contiguës à l'est, et sur la même bande conductrice que celle traversant la propriété Umex 1. La propriété couvre une superficie de 3 221,27 hectares. . La propriété Umex 2 a été acquise, par la société, par jalonnement. Des travaux ne sont pas prévus dans un avenir rapproché en ce qui concerne la propriété Umex 2, car l'intégralité du financement proposé est affectée au projet Umex 1.

EMPLOI DU PRODUIT

Le placeur pour compte a accepté de déployer des efforts commerciaux raisonnables pour réaliser la souscription des unités offertes aux termes du placement dans les provinces du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Si l'intégralité des unités offertes aux termes du placement est vendue, le produit brut de la société totalisera 1 000 000 \$ (dans la mesure où l'option aux fins d'attributions excédentaires n'est pas exercée).

Le placement est sujet à la réalisation d'une souscription minimale de 1 750 000 unités procurant un produit brut de 350 000 \$ à la société. Si l'offre minimale n'est pas réalisée dans les 90 jours de la délivrance du visa définitif pour le prospectus ou à une autre date convenue entre le placeur pour compte et les souscripteurs, l'intégralité des unités souscrites sera remboursée aux souscripteurs sans intérêt ou déduction, à moins que ces derniers ne donnent des directives contraires au placeur pour compte.

Fonds disponibles

Le produit brut de la société (à l'exclusion des produits reçus à la suite de l'exercice de l'option aux fins d'attributions excédentaires) provenant de la vente des unités offertes aux présentes se chiffrera à 350 000 \$ dans l'éventualité où l'offre minimale est souscrite, ou à 1 000 000 \$ dans l'éventualité où l'offre maximale est souscrite. Il est estimé qu'à la date de clôture du placement, la société disposera de fonds globaux, après déduction des dépenses estimatives de 115 000 \$ relativement au placement et de 35 000 \$ dans le cas de l'offre minimale ou de 100 000 \$ dans le cas de l'offre maximale relativement à la rémunération du placeur

pour compte (la rémunération de financement corporatif) au montant de 15 000\$ plus les taxes applicables (dont 5 000\$ a déjà été acquitté), qui se chiffreront à 480 997 \$ dans le cas de l'offre minimale ou à 1 065 997 \$ dans le cas de l'offre maximale, comprenant un fonds de roulement estimatif de la société de 280 997 \$ au 28 février 2018..

La société entend engager les fonds disponibles pour fins suivantes :

	Offre minimale⁽¹⁾	Offre maximale⁽¹⁾
Provenance des fonds		
Produit brut	350 000 \$	1 000 000 \$
Fonds de roulement	280 997 \$	1 280 997 \$
Total :	630 997 \$	280 997 \$
Emploi des fonds		
Rémunération du placeur pour compte	35 000 \$	100 000 \$
Dépenses estimatives relatives au placement	115 000 \$	115 000 \$
Coût de la phase 1 du programme d'exploration	253 750 \$	253 750 \$
Frais d'administration pour 12 mois	126 000 \$	176 000 \$
Coût de la phase 2 du programme d'exploration ⁽²⁾	--	400 000 \$
Paieement de l'option sur la propriété	25 000 \$	25 000 \$
Total :	554 750 \$	1 069 750 \$
Fonds de roulement non affectés :	76 247 \$	211 247 \$

Notes :

- (1) La société compte engager les fonds disponibles comme cela a été précisé dans le prospectus. Toutefois, certaines circonstances pourraient justifier, pour des motifs commerciaux valables, la réaffectation des fonds. Dans l'éventualité de l'exercice de l'option aux fins d'attributions excédentaires, la société utilisera le produit pour les fonds de roulement.
- (2) La société ne compte pas engager de frais d'exploration à la phase 2, dans l'éventualité où seule l'offre minimale est réalisée.

À la clôture du placement, les fonds de roulement de la société seront suffisants pour financer les activités courantes et acquitter les frais administratifs et les dépenses d'exploration pour une période de 12 mois. Les frais administratifs estimatifs pour la période de 12 mois suivant la clôture du placement sont les suivants :

Frais administratifs	Offre minimale	Offre maximale
Location de bureaux	12 000 \$	12 000 \$
Gestion et d'administration	69 000 \$	119 000 \$
Rémunération de l'agent de transfert	10 000 \$	10 000 \$
Assurance	10 000 \$	10 000 \$
Comptabilité, frais légaux et audit	25 000 \$	25 000 \$
Total :	126 000 \$	176 000 \$

Depuis sa constitution le 6 avril 2010, la société n'a pas généré de flux de trésorerie découlant de ses activités et a essuyé des pertes d'exploitation. Il est prévu que les pertes et le flux de trésorerie d'exploitation négatif se poursuivront, car les fonds seront engagés pour acquitter les frais administratifs et entreprendre les phases 1 et 2 du programme d'exploration, comme recommandé, relativement au projet minier Umex 1. Malgré le fait que la société ait projeté d'affecter 554 750 \$ (comme indiqué ci-dessus) à partir de l'offre minimale et 1 069 750 \$ à partir de l'offre maximale pour financer ses activités continues pour une période de 12 mois, elle comptera par la suite sur les futurs financements par actions pour répondre à ses besoins financiers.

La société entend engager les fonds disponibles comme cela a été précisé dans le prospectus. Toutefois, certaines circonstances pourraient justifier, pour des motifs commerciaux valables, la réaffectation des fonds.

Jusqu'à ce que requis pour les fins de la société, le produit sera uniquement investi dans des titres du gouvernement du Canada ou des provinces canadiennes ou garantis par ces entités, des certificats de dépôt ou des comptes portant des intérêts auprès de banques à charte ou de sociétés de fiducie du Canada ou des billets de trésorerie de première qualité. Le chef des opérations financières de la société sera responsable du placement des fonds non affectés.

Dans l'éventualité de l'exercice intégral de l'option aux fins d'attributions excédentaires, un produit brut supplémentaire potentiel totalisant 200 000 \$ sera ajouté au fonds de roulement de la société.

Objectifs commerciaux et étapes

En engageant les fonds disponibles, la société vise à atteindre les objectifs commerciaux suivants :

- (a) faire inscrire ses actions ordinaires en bourse;
- (b) réaliser la phase 1 du programme d'exploration dans la propriété Umex 1, comme recommandé dans le rapport technique;
- (c) au besoin, réaliser la phase 2 du programme d'exploration dans la propriété Umex 1, comme recommandé dans le rapport technique.

L'inscription en bourse des actions ordinaires de la société est sujette à la satisfaction par cette dernière de toutes les exigences de la CSE. Une fois la clôture du placement établie, la phase 1 du programme d'exploration devrait avoir lieu au printemps 2018.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET RAPPORT DE GESTION

Principales informations financières annuelles

Les principales informations financières qui suivent sont tirées des états financiers de la société pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2017 et la période de neuf mois close le 31 décembre 2017.

	Exercice clos le 31 mars 2016 (non audité)	Exercice clos le 31 mars 2017 (audité)	Période close le 31 décembre 2017 (non audité)
Total des revenus	118 \$	1 223 \$	938 \$
Honoraires professionnels et de consultants	7 533\$	2 499 \$	11 069 \$
Autres dépenses	1 447\$	583 \$	22 547 ⁽¹⁾ \$
Perte nette et globale	8 862 \$	1 859 \$	81 980 \$
Actions ordinaires	2 417 250	2 417 250	5 931 681
Total des actifs	45 362 \$	59 113 \$	628 338 \$
Total des passifs	463 \$	16 073 \$	177 169 \$

Note :

- (1) Ce montant est reproduit sous le libellé « Frais généraux d'administrations » dans les états financiers intermédiaires résumés pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2017.

Dividendes

Il n'existe aucune restriction qui empêcherait la société de verser des dividendes sur les actions ordinaires. Toutefois, depuis sa constitution, la société n'a ni déclaré ni versé de dividendes sur ses actions ordinaires et n'a pas adopté de politique sur les dividendes ou leur versement. Elle entend conserver ses gains pour financer son expansion et étendre ses activités, et ne prévoit pas verser de dividendes sur ses actions ordinaires dans un avenir proche.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion de la société doit être lu conjointement avec les états financiers audités et les notes y afférentes pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2017. Les états financiers sont joints au prospectus et doivent être consultés durant la lecture de l'information communiquée. Les états financiers présentent sommairement les répercussions financières des activités de financement, de placement et d'exploitation de la société. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Sauf indication contraire, tous les montants en devise dans la présente section et le rapport de gestion qui suit sont exprimés en dollars canadiens. Le rapport a été préparé avec l'information disponible en date du 9 septembre 2017.

Rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016

Le rapport de gestion porte sur l'exercice financier audité clos le 31 mars 2017 et l'exercice non audité clos le 31 mars 2016. Il doit être lu conjointement avec les états financiers de la société et les notes y afférents

pour les exercices financiers clos les 31 mars 2017 et 2016 (les « **états financiers** ») qui sont joints au prospectus. Les états financiers, qui ont été préparés conformément aux IFRS, présentent sommairement les répercussions financières des activités de financement, de placement et d'exploitation de la société. Les principales conventions comptables sont exposées à la note 5 des états financiers. La société fournit certaines informations financières non auditées comparatives à la date de la transition du 1^{er} avril 2015.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

DATE

Le rapport a été préparé avec l'information disponible en date du 9 septembre 2017.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux activités futures. Dans la mesure où des déclarations contenues dans ce document contiennent de l'information qui n'est pas de nature historique, ces déclarations sont essentiellement prospectives et souvent identifiées par des mots comme « anticiper », « prévoir », « estimer », « évaluer », « projeter », « planifier » et « croire ». Des énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les véritables résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer une telle disparité, notamment l'instabilité des prix du marché des métaux, les répercussions des fluctuations des cours de change des devises étrangères et des taux d'intérêt, des réserves mal estimées, les risques pour l'environnement (réglementation plus sévère), les situations géologiques imprévues, les conditions défavorables à l'extraction, les changements de réglementation et de politiques gouvernementales (lois ou politiques), le défaut d'obtenir les permis nécessaires et les approbations des instances gouvernementales, ou tout autre risque lié à l'exploitation et au développement.

Même si la Société croit que les hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs sont raisonnables, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés, qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document. La Société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur à moins d'y être tenus selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

NATURE DES ACTIVITÉS

Explorations M.P.V. Inc. est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société est engagée dans l'acquisition de propriétés minières, dans l'exploration et la mise en valeur de ces propriétés. Les activités de la Société sont exercées au Canada.

PERFORMANCE GLOBALE

Résultats d'exploitation

Propriété Umex1

Description de la propriété

La propriété Umex-1 est composée de 14 cellules représentant une superficie totale de 776 hectares. La propriété est située dans la région Abitibi Est à 50 km à l'ouest de la ville de Chapais et à 88 km à l'ouest de la ville de Chibougamau.

Travaux effectués au cours de l'exercice

Le 31 mars 2017, la société a signé une convention d'option pour acquérir la totalité (100 %) de la propriété (voir la section « Engagements » pour plus de détails).

Il n'y a eu aucun travail d'effectué au cours de l'exercice.

Propriété Umex-2

La propriété Umex-2 est constituée d'un bloc de 58 cellules contiguës à l'est, et sur la même bande conductrice que celle traversant la propriété Umex- 1. La propriété couvre une superficie de 3 211 hectares. Elle appartient à 100 % à la Société.

Travaux effectués au cours de l'exercice

Il n'y a eu aucun travail d'effectué au cours de l'exercice.

Principales informations financières annuelles

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières annuelles tirées des états financiers pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016 ainsi que le solde d'ouverture au 1^{er} avril 2015. L'information devrait être lue conjointement avec les états financiers.

Exprimé en dollars, sauf les données sur les actions	Exercice clos le 31 mars 2017 (audité)	Exercice clos le 31 mars 2016 (non audité)	Date de transition au 1 ^{er} avril 2015 (non audité)
Revenus	1 223	118	-
Perte nette	(1 859)	(8 862)	-
Total des passifs	16 073	463	546
Total des actifs	59 113	45 362	54 307

Résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2017

Il est à prévoir que les résultats d'exploitation trimestriels seront tributaires, dans un avenir prévisible, de plusieurs facteurs, aussi selon l'importance et l'augmentation des dépenses liées à nos efforts en matière de développement de la société. En raison de ces variations, la société croit que les comparaisons d'une période à l'autre de ses résultats d'exploitation ne donnent pas une idée claire et précise du rendement futur de la société.

Les commentaires qui suivent analysent les résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont tirées des états financiers audités pour l'année indiquée.

FAITS FINANCIERS SAILLANTS

31 mars

	2017 (audité)	2016 (non audité)
Dépenses	3 082 \$	8 980 \$
Revenus	1 223 \$	118 \$
Perte nette et perte globale	<u>1 859 \$</u>	<u>8 862 \$</u>
Encaisse	<u>17 660 \$</u>	<u>19 693 \$</u>

Revenus

Les revenus d'intérêts pour l'exercice clos le 31 mars 2017 se chiffrent à 1 223 \$ (118 \$ en 2016). De par son statut de société d'exploration minérale, Explorations M.P.V. Inc. ne génère aucun revenu régulier de sorte qu'elle doit assurer sa survie par l'émission de capitaux sociaux.

Dépenses

Les dépenses pour l'exercice clos le 31 mars 2017 comprennent celles engagées pour l'information aux actionnaires, pour les honoraires professionnels et de consultants et d'autres frais. La variation à la baisse de 5 898 \$ par rapport à l'exercice précédent est principalement imputable à une diminution des frais d'information aux actionnaires, compensée par une hausse des frais de développement des affaires.

Situation financière et sources de financement

La trésorerie au 31 mars 2017 s'élevait à 17 660 \$ comparativement à 19 693 \$ au 31 mars 2016. Il est de l'intention de l'équipe de direction d'assurer l'apport additionnel de financement sous forme d'équité afin de continuer de supporter le développement des actifs de prospection et d'évaluation actuels et futurs.

Pour l'année prochaine, la société a budgété 100 000 \$ pour les frais d'administration. La direction estime que, outre sa capacité de continuer à recueillir du financement par l'émission d'actions dans le futur, elle sera capable de maintenir le statut de ses obligations courantes d'exploration et de conserver ses propriétés en bonne condition pour les 12 prochains mois. Il n'y a aucune assurance que de tels financements seront disponibles lorsque requis, ou sous des conditions qui seront favorables à Explorations M.P.V. Inc.. La société peut aussi choisir de procéder à l'exploration et au développement des actifs de prospection et d'évaluation par l'entremise de coentreprises.

FLUX DE TRÉSORERIE

31 mars

	2017 (audité)	2016 (non audité)
Activités opérationnelles	(2 033) \$	(8 784) \$
Activités d'investissement	- \$	(25 000) \$
	<u>(2 033) \$</u>	<u>(33 784) \$</u>
Encaisse	<u>17 660 \$</u>	<u>19 693 \$</u>

Durant l'exercice clos le 31 mars 2017, les fonds utilisés pour les activités opérationnelles ont surtout servi à assurer une bonne gestion et à promouvoir la Société.

Au cours de l'exercice précédent clos le 31 mars 2016, les activités d'investissement ont consisté principalement dans un investissement et un prêt à des particuliers.

Obligations contractuelles et engagements hors bilan

Engagements

En mars 2017, la société a signé une entente avec une société en vertu de laquelle elle pourra acquérir 100 % de la propriété Umex-1, qui est située dans la région Abitibi Est à 50 km à l'ouest de la ville de Chapais et à 88 km à l'ouest de la ville de Chibougamau. La société a versé la somme de 15 000 \$ à la signature de la convention (condition remplie) et devra engager les frais suivants :

- à la date du premier anniversaire de la convention ou avant cette date, verser la somme supplémentaire de 25 000 \$ et engager des dépenses d'exploration d'un montant minimal de 50 000 \$;
- à la date du second anniversaire de la convention ou avant cette date, verser la somme supplémentaire de 50 000 \$ et engager des dépenses d'exploration d'un montant minimal de 100 000 \$;
- à la date du troisième anniversaire de la convention ou avant cette date, verser la somme supplémentaire de 75 000 \$ et engager des dépenses d'exploration d'un montant minimal de 150 000 \$;
- à la date du quatrième anniversaire de la convention ou avant cette date, verser la somme supplémentaire de 135 000 \$ et engager des dépenses d'exploration supplémentaires d'un montant minimal de 200 000 \$.

REDEVANCES SUR LA PROPRIÉTÉ

PROPRIÉTÉ	REDEVANCES		DESCRIPTION
	Nom	Pourcentage	
Propriété Umex-1	Les Ressources Tectonic inc.	100 %	2 % NSR dont 1 % pourrait être racheté par la Société pour la somme de 1 500 000 \$

Opérations entre parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants et avec les membres du conseil d'administration

Au cours de l'exercice, la société a engagé 449 \$ (553 \$ en 2016) en honoraires professionnels et de consultants auprès de la secrétaire corporative de la société. Les créiteurs et charges à payer inclus un montant de 263 \$ (463 \$ en 2016).

Au cours de l'exercice, la société a engagé 1 500 \$ (6 000 \$ en 2016) en honoraires professionnels et de consultants auprès de l'ancien président de la société. Les créiteurs et charges à payer inclus un montant de 810 \$ (Nil en 2016).

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

Évènements subséquents

En mai 2017, la société a clôturé un placement privé de 46 unités. Chaque unité est composée de 7 500 actions ordinaires à un prix de 0,12 \$ par action, pour une contrepartie monétaire totale de 41 400 \$.

En mai 2017, la Société a clôturé un placement privé de 117 unités d'actions accréditives. Chaque unité est composée de 4 000 actions ordinaires accréditives à un prix de 0,15 \$ par action, pour une contrepartie monétaire totale de 70 200 \$.

En juillet 2017, la Société a signé une lettre d'engagement avec Leede Jones Gable (« Agent ») en tant qu'agent exclusif pour le premier appel public à l'épargne (« Entente ») d'unités d'actions ordinaires. Lors de l'acceptation de la présente Entente, la Société devra verser à l'Agent des frais de financement de 10 000 \$, dont 5 000 \$ ne seront pas remboursables et seront payables à la réception de la lettre d'engagement (condition respectée). Le 5 000 \$ restant sera payable à la date de clôture. La Société versera à l'Agent une commission en espèces égale à 10% du produit brut de l'offre à la date de clôture. La Société émettra à l'Agent des options non transférables égale à 10 % du montant des unités émises de la trésorerie, exerçables au prix de 0,20 \$ l'unité pour une période de 24 mois à compter de la date de clôture. La Société sera également responsable de payer les honoraires juridiques engagés par Leede Jones Gable jusqu'à concurrence de 20 000 \$ plus les décaissements et les taxes applicables.

En août 2017, la Société avait encourus plus de 50 000 \$ en travaux d'exploration sur la propriété Umex1.

AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

COMPOSANTES IMPORTANTES		
31 mars		
	2017 (audité)	2016 (non audité)
États de la perte nette et de la perte globale		
Dépenses	3 082 \$	8 980 \$
États de la situation financière		
Actifs d'exploration et d'évaluation	15 000 \$	- \$
Prêt à des particuliers	- \$	20 000 \$
Placement	- \$	5 000 \$
Prêt à recevoir de Biomoss Carbon ULC	25 000 \$	- \$

En date du 31 mars 2017 et 2016, 2 417 250 actions ordinaires de la société avaient été émises et étaient en circulation. En date du prospectus, 5 931 681 actions ordinaires de la société sont émises et sont en circulation.

Information supplémentaire à l'intention d'émetteurs émergents au stade du premier appel public à l'épargne ne disposant pas de revenus importants

Les composantes des coûts d'exploration passés en charges sont décrites dans le tableau des dépenses d'exploration dans les états financiers de la Société. Les détails des frais généraux et d'administration sont inclus dans l'état des résultats, le résultat global et le déficit dans les états financiers de la Société.

Information supplémentaire à l'intention des petits émetteurs

La Société prévoit que le produit recueilli aux termes du placement permettra de financer ses activités pendant au moins 12 mois après la réalisation du placement. Les coûts d'exploitation estimatifs totaux nécessaires à l'émetteur pour atteindre ses objectifs des 12 mois suivant la réalisation du montant minimal du placement s'élèvent à 554 750 \$, y compris toutes les dépenses en immobilisations importantes au cours de cette période.

Conventions comptables importantes

Devise fonctionnelle et de présentation

La devise de présentation et de fonctionnement de la Société est le dollar canadien.

Crédits d'impôt à recevoir

La Société a droit au crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration admissibles engagées et au crédit de droits remboursable pour perte, en vertu de la *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des coûts d'exploration engagés selon les estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une certitude raisonnable à l'égard de sommes perçues et à percevoir et qu'elle se conformera aux conditions associées.

Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont des coûts engagés durant la recherche initiale de ressources minérales, avant que soient démontrées la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les coûts engagés avant d'obtenir le droit légal d'entreprendre les activités d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat au moment de leur engagement.

Après avoir obtenu le droit légal d'entreprendre les activités d'exploration et d'évaluation, tous les coûts d'acquisition de droits minéraux ou d'options pour acquérir ces droits (convention d'option) et les dépenses d'exploration et d'évaluation liées aux propriétés minières, moins les crédits d'impôt remboursables au titre de ces dépenses, sont comptabilisés en tant qu'actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, le forage exploratoire, le creusage de tranchées, l'échantillonnage et d'autres frais associés à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont capitalisés pour chaque bien en attendant les résultats de l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Ces actifs sont reconnus en tant qu'actifs incorporels et sont comptabilisés au coûtant moins les pertes pour dépréciation cumulées. Aucune dépense d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

Lorsqu'une propriété n'est plus considérée comme viable ou qu'elle est abandonnée, les montants capitalisés sont réduits à leur valeur recouvrable. Ensuite, la différence est immédiatement comptabilisée en résultat.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation associés à la propriété sont transférés en immobilisations corporelles sous « Actifs en cours de construction ». Avant le reclassement, les actifs d'exploration et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation et toute dépréciation est comptabilisée en résultat.

À ce jour, ni la faisabilité technique ni la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'ont été démontrées.

Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le titre des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt, en conformité aux pratiques de l'industrie relatives à l'état actuel des activités d'exploration et de mise en développement des propriétés, ces procédures ne peuvent garantir la validité des titres de la Société. Les titres de propriété peuvent être visés par des conventions antérieures non enregistrées et peuvent ne pas être conformes aux exigences réglementaires.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable, un actif ou une unité génératrice de trésorerie est soumis à un test de dépréciation.

Les actifs d'exploration et d'évaluation soumis à un test de dépréciation sont comptabilisés en fonction de chaque projet, où chacun représente une unité génératrice de trésorerie unique et potentielle. Un test de dépréciation est mené lorsque des indicateurs de dépréciation se manifestent, généralement dans l'un des cas suivants :

- le droit de prospecter dans la zone spécifique a expiré ou expire dans un proche avenir, sans possibilité de renouvellement;
- des dépenses ultérieures d'exploration ou d'évaluation dans la zone ne sont pas prévues ou budgétées;
- aucun gisement commercialement viable n'a été découvert et il a été décidé de suspendre l'exploration dans la zone;
- des travaux suffisants ont été exécutés pour démontrer que la valeur comptable de la dépense inscrite au bilan en tant qu'actif ne sera pas pleinement recouvrée.

De plus, lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrables, les actifs d'exploration et d'évaluation associés à la propriété minière sont soumis à un test de dépréciation avant de transférer ces éléments en immobilisations corporelles.

Le montant de dépréciation est comptabilisé en résultat à la valeur comptable de l'actif ou de ses unités génératrices de trésorerie qui excèdent la valeur recouvrable. Le montant recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Une dépréciation est renversée lorsque le montant recouvrable de l'actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu aux termes du placement.

Actions accréditives

L'émission d'actions accréditives représente l'émission d'actions ordinaires et la cession du droit aux déductions fiscales des investisseurs. Lorsque des actions accréditives sont émises, la cession du droit aux déductions fiscales est différée et présentée dans les autres éléments de passif de l'état de la situation financière. Le produit tiré des actions accréditives est réparti entre les actions et, le cas échéant, les autres éléments de passif selon la méthode de la valeur résiduelle. Le produit est imputé en priorité aux actions selon le cours coté des actions existantes au moment de l'émission et le produit résiduel est imputé aux autres éléments de passif.

Les autres éléments de passif comptabilisés sont renversés à la renonciation au droit aux déductions fiscales des investisseurs ou lorsque la Société a l'intention de renoncer aux déductions fiscales des investisseurs et que des dépenses admissibles sont engagées et comptabilisées en résultat pour réduire la charge d'impôts futurs.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Autres éléments de capital-actions

Le déficit comprend tous les bénéfices ou pertes reportés de l'exercice courant et précédent.

Instruments financiers

Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Ils sont initialement évalués à leur juste valeur marchande ajustée des frais de transaction. L'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers est décrite ci-dessous.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier expirent ou lorsque l'actif financier et l'ensemble des risques et rendements substantiels sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou expiré.

Classement et évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la société sont classés dans les catégories suivantes lorsqu'ils sont initialement comptabilisés :

- Prêts et créances
- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie détermine l'évaluation ultérieure et si les revenus générés et les frais seront comptabilisés en résultat ou en autres éléments du résultat global. Tous les revenus et frais liés aux actifs financiers qui sont comptabilisés en résultat sont présentés dans les charges financières ou les revenus d'intérêts, le cas échéant.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation au moins à chaque période de déclaration, afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont classés comme des actifs courants ou non courants selon leur date d'échéance.

Ils sont comptabilisés à leur coût amorti, moins toute dépréciation. Le montant de la dépréciation des créances est fondé sur un examen de tous les montants en souffrance à la fin de l'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif, à l'exception des créances à court terme lorsque les produits d'intérêts constatés ne sont pas importants. L'encaisse de la société, les prêts à des tiers, les autres créances et les fonds à recevoir sur les prêts sont classés dans cette catégorie d'actifs financiers.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, en plus des frais de transaction qui s'y rapportent directement. Par la suite, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées, sauf les dépréciations qui sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et présentées comme un élément de capital-actions dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque les placements sont décomptabilisés, le gain, ou la perte, cumulé, qui est comptabilisé en autres éléments du résultat global, est reclassé dans le résultat net. Les placements qui ont initialement été comptabilisés à leur juste valeur sont ensuite évalués à leur coût d'acquisition, car leur juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable.

Juste valeur des instruments financiers

Dans l'établissement de la juste valeur, la société utilise la hiérarchie de la juste valeur selon les niveaux tels que définis ci-dessous :

- **Niveau 1** : définis comme des données observables, telles que les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs;
- **Niveau 2** : définis comme les données autres que les prix cotés visés au Niveau 1 et ils sont directement ou indirectement observables;
- **Niveau 3** : définis comme des données non observables basées sur peu ou pas de données existantes sur le marché, exigeant donc que la Société développe ses propres hypothèses.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les passifs financiers sont non dérivés et sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction encourus et sont par la suite comptabilisés au coût amorti.

Les passifs financiers sont classés comme courants ou non courants en fonction de leur date d'échéance. Les passifs financiers de la Société comprennent les comptes créditeurs, les charges à payer et le billet à ordre convertible non garanti.

Rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2017.

Les états financiers intermédiaires résumés ne comprennent pas tous les renseignements et notes requis aux fins d'états financiers annuels audités. Les méthodes comptables utilisées sont les mêmes que celles utilisées aux fins des états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 mars 2017, préparés conformément aux IFRS, tels qu'ils sont publiés par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »). Par conséquent, le présent rapport doit être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires résumés non audités au 31 décembre 2017 et les notes y afférentes, ainsi que les états financiers audités et les notes y afférentes et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

DATE

Le rapport a été préparé avec l'information disponible en date du 12 mars 2018.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux activités futures. Dans la mesure où des déclarations contenues dans ce document contiennent de l'information qui n'est pas de nature historique, ces déclarations sont essentiellement prospectives et souvent identifiées par des mots comme « anticiper », « prévoir », « estimer », « évaluer », « projeter », « planifier » et « croire ». Des énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les véritables résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer une telle disparité,

notamment l'instabilité des prix du marché des métaux, les répercussions des fluctuations des cours de change des devises étrangères et des taux d'intérêt, des réserves mal estimées, les risques pour l'environnement (réglementation plus sévère), les situations géologiques imprévues, les conditions défavorables à l'extraction, les changements de réglementation et de politiques gouvernementales (lois ou politiques), le défaut d'obtenir les permis nécessaires et les approbations des instances gouvernementales, ou tout autre risque lié à l'exploitation et au développement.

Même si la Société croit que les hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs sont raisonnables, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés, qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document. La Société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur à moins d'y être tenus selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

NATURE DES ACTIVITÉS

Explorations M.P.V. Inc. est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société est engagée dans l'acquisition de propriétés minières, dans l'exploration et la mise en valeur de ces propriétés. Les activités de la société sont exercées au Canada.

PERFORMANCE GLOBALE

Propriété Umex-1

Description de la propriété

La propriété Umex-1 est composée de 14 cellules représentant une superficie totale de 776 hectares. La propriété est située dans la région Abitibi Est à 50 km à l'ouest de la ville de Chapais et à 88 km à l'ouest de la ville de Chibougamau.

Le 31 mars 2017, la Société a signé une entente d'option afin d'acquérir 100 % de la propriété (consultez la section Engagements pour plus de détails).

Travaux effectués au cours de la période

Des travaux d'exploration et d'évaluation pour un montant de 118 513 \$, ont été engagés au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2017. D'autres travaux de surface seront entrepris au cours de l'année avec l'objectif d'établir des cibles pour une importante campagne de forage. Advenant le cas où la Société obtiendrait des résultats intéressants, des plans seront alors mis en place afin de capitaliser sur les données géologiques obtenues avec une plus importante campagne de forage dans le but d'éventuellement déterminer l'existence d'une ressource minérale économique.

Propriété Umex-2

La propriété Umex-2 est constituée d'un bloc de 58 cellules contiguës à l'est, et sur la même bande conductrice que celle traversant la propriété Umex- 1. La propriété couvre une superficie de 3 221,27 hectares. Elle appartient à 100 % à la société.

Travaux effectués au cours de la période

Il n'y a eu aucun travail d'effectué au cours de la période. La société n'a pas l'intention d'effectuer des travaux sur cette propriété dans un futur immédiat.

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

Il est à prévoir que les résultats d'exploitation trimestriels seront tributaires, dans un avenir prévisible, de plusieurs facteurs, y compris le calendrier des travaux d'exploration et aussi selon l'importance et l'augmentation des dépenses liées à nos efforts en matière de développement de la société. En raison de ces

variations, la société. croit que les comparaisons d'une période à l'autre de ses résultats d'exploitation ne donnent pas une idée claire et précise du rendement futur de la société.

Les commentaires ci-dessous fournissent une analyse des résultats d'exploitation pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2017. Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont tirées des états financiers intermédiaires résumés non audités pour chacune des périodes de neuf mois indiquées.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	31 décembre (9 mois)	
	2017	2016
Information aux actionnaires	11 488 \$	- \$
Honoraires professionnels et de consultants	11 069 \$	1 486 \$
Frais généraux d'administration	22 547 \$	(247 \$)
Coûts relatifs au premier appel public à l'épargne	25 375 \$	- \$
Paielements fondés sur des actions	51 168 \$	- \$
	121 647 \$	1 239 \$
Revenus d'intérêts	938 \$	910 \$
Perte avant impôts	(120 709 \$)	(329 \$)
Impôts différés	38 729 \$	- \$
Perte nette et perte globale totale	(81 980 \$)	(329 \$)
Trésorerie	450 107 \$	18 540 \$

Information aux actionnaires

Les frais d'information aux actionnaires pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2017 sont composés principalement de dépenses de nature légale et réglementaire afin de se conformer aux exigences des autorités des marchés financiers. Une variation à la hausse de 11 488 \$ a été constatée par rapport à la période précédente.

Honoraires professionnels et de consultants

Les dépenses d'honoraires professionnels et de consultants pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2017 sont composées principalement par des dépenses de nature légale, comptable et d'audit. La variation à la hausse de 9 583 \$ par rapport à la période précédente provient d'une augmentation des honoraires professionnels.

Frais généraux d'administration

Les frais généraux d'administration pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2017 sont composés principalement par des frais d'occupation, de déplacements, de représentation, des frais de bureau ainsi que des frais relatifs aux titres miniers de la Société. La variation à la hausse de 22 794 \$ par rapport à la période précédente provient principalement d'une augmentation des frais de déplacements et de représentation.

Coûts relatifs au premier appel public à l'épargne

Les coûts relatifs au premier appel public à l'épargne pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2017 sont composés par des frais engagés pour le premier appel public à l'épargne de la Société. Un montant de 25 375 \$ a été constaté.

Paielements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2017 représentent la constatation de la charge de 500 000 options d'achat d'actions octroyées à des administrateurs et dirigeants de la Société. Une charge de rémunération de 51 168 \$ a donc été attribuée au cours de la période à l'égard des options d'achat d'actions octroyées en utilisant le modèle de Black-Scholes.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2017 se chiffrent à 938 \$ (910 \$ en 2016). De par son statut de société d'exploration minérale, M.P.V. Explorations ne génère aucun revenu régulier de sorte qu'elle doit assurer sa survie par l'émission de capitaux sociaux.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les commentaires qui suivent analysent les résultats d'exploitation pour la période de trois mois close le 31 décembre 2017. Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont tirées de nos états financiers intermédiaires résumés non vérifiés pour chacune des périodes de trois mois indiquées.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	31 décembre (3 mois)	
	2017	2016
Information aux actionnaires	11 488 \$	- \$
Honoraires professionnels et de consultants	6 235 \$	- \$
Frais généraux d'administration	17 213 \$	18 \$
Coûts relatifs au premier appel public à l'épargne	(5 703 \$)	- \$
Paielements fondés sur des actions	51 168 \$	- \$
	80 401 \$	18 \$
Revenus d'intérêts	313 \$	313 \$
Bénéfice (perte) avant impôts	(80 088 \$)	295 \$
Impôts différés	24 689 \$	- \$
Bénéfice (perte) net(te) et bénéfice (perte) global(e) total(e)	(55 399 \$)	295 \$
Trésorerie	450 107 \$	18 540 \$

Information aux actionnaires

Les frais d'information aux actionnaires pour la période de trois mois close le 31 décembre 2017 est composés principalement de dépenses de nature légale et réglementaire afin de se conformer aux exigences des autorités des marchés financiers. Une variation à la hausse de 11 488 \$ a été constatée par rapport à la période précédente.

Honoraires professionnels et de consultants

Les dépenses d'honoraires professionnels et de consultants pour la période de trois mois close le 31 décembre 2017 sont composées principalement par des dépenses de nature légale, comptable et d'audit. La variation à la hausse de 6 235 \$ par rapport à la période précédente provient d'une augmentation des honoraires professionnels.

Frais généraux d'administration

Les frais généraux d'administration pour la période de trois mois close le 31 décembre 2017 sont composés principalement par des frais d'occupation, de déplacements, de représentation, de frais de bureau ainsi que des frais relatifs aux titres miniers de la Société. La variation à la hausse de 17 194 \$ par rapport à la période précédente provient principalement d'une augmentation des frais de déplacements et de représentation.

Coûts relatifs au premier appel public à l'épargne

Les coûts relatifs au premier appel public à l'épargne pour la période de trois mois close le 31 décembre 2017 sont composés par des frais engagés pour le premier appel public à l'épargne de la Société. Un crédit de 5 703 \$ a été constaté représentant des dépenses supplémentaires engagées durant le trimestre ainsi qu'un

reclassement de certaines dépenses du deuxième trimestre qui étaient comptabilisés dans les honoraires professionnels et de consultants et les frais d'émission d'actions.

Paielements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions pour la période de trois mois close le 31 décembre 2017 représentent la constatation de la charge de 500 000 options d'achat d'actions octroyées à des administrateurs et dirigeants de la Société. Une charge de rémunération de 51 168 \$ a donc été attribuée au cours de la période à l'égard des options d'achat d'actions octroyées en utilisant le modèle de Black-Scholes.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts pour la période de trois mois close le 30 décembre 2017 se chiffrent à 313 \$ (313 \$ en 2016). De par son statut de société d'exploration minérale, Explorations M.P.V. Inc. ne génère aucun revenu régulier de sorte qu'elle doit assurer sa survie par l'émission de capitaux sociaux.

Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont dérivées des états financiers non audités de Explorations M.P.V. Inc. pour chacun des trimestres suivants :

	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars 2016
Revenus	313	313	312	313	312	313	285	118
Résultat net (perte)	(55 399)	(27 920)	1 339	(1 530)	295	21	(645)	(806)
Perte nette de base et diluée par action	(0,01) \$	(0,01) \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

SITUATION FINANCIÈRE ET SOURCES DE FINANCEMENT

La trésorerie au 31 décembre 2017 s'élevait à 450 107 \$ dont un montant de 161 914 \$ réservée à la prospection et évaluation comparativement à 18 540 \$ au 31 décembre 2016. Il est de l'intention de l'équipe de direction d'assurer l'apport additionnel de financement sous forme d'équité afin de continuer de supporter le développement des actifs de prospection et d'évaluation actuels et futurs.

Date	Financement		Objectifs commerciaux
Mai 2017	Actions accréditives	70 200 \$	Dépenses d'exploration
Mai 2017	Actions ordinaires	41 400 \$	Fonds de roulement
Décembre 2017	Actions accréditives	187 000 \$	Dépenses d'exploration
Décembre 2017	Actions ordinaires	293 015 \$	Fonds de roulement

Pour l'année prochaine, la Société a budgété 126 000 \$ pour les frais d'administration. La direction estime que, outre sa capacité de continuer à recueillir du financement par l'émission d'actions dans le futur, elle sera capable de maintenir le statut de ses obligations courantes d'exploration et de conserver ses propriétés en bonne condition pour les 12 prochains mois. Il n'y a aucune assurance que de tels financements seront disponibles lorsque requis, ou sous des conditions qui seront favorables à M.P.V. Explorations. La Société peut aussi choisir de procéder à l'exploration et au développement des actifs de prospection et d'évaluation par l'entremise de coentreprises.

FLUX DE TRÉSORERIE

	31 décembre (9 mois)	
	2 017	2 016
Activités opérationnelles	(38 212 \$)	(1 153 \$)
Activités de financement	571 553 \$	- \$
Activités d'investissement	(262 808 \$)	- \$
	<u>270 533 \$</u>	<u>(1 153 \$)</u>
Trésorerie	<u>450 107 \$</u>	<u>18 540 \$</u>

Durant la période de neuf mois close le 31 décembre 2017, les fonds utilisés pour les activités opérationnelles ont surtout servi à assurer une bonne gestion et à promouvoir la Société.

Durant la période de neuf mois close le 31 décembre 2017, les activités de financement suivantes ont composé ce poste :

En mai 2017, la Société a clôturé un placement privé de 46 unités. Chaque unité est composée de 7 500 actions ordinaires à un prix de 0,12 \$ par action, pour une contrepartie monétaire totale de 41 400 \$.

En mai 2017, la Société a clôturé un placement privé de 117 unités d'actions accréditives. Chaque unité est composée de 4 000 actions ordinaires accréditives à un prix de 0,15 \$ par action, pour une contrepartie monétaire totale de 70 200 \$.

En septembre 2017, la Société a émis un billet à l'ordre convertible non garanti (« Billet ») au montant de 25 000 \$ et portant intérêt au taux de 6 % (taux d'intérêt effectif de 25 %) et échéant en septembre 2018. Le Billet ainsi que les intérêts courus seront convertis en unités de la Société selon le prix de l'unité obtenu lors de la clôture du premier appel public à l'épargne de la Société. Chaque unité sera composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Dans l'éventualité où le premier appel public à l'épargne ne serait pas complété dans les 180 jours, le Billet sera converti en actions ordinaires au prix de 0,12 \$ par action ordinaire.

En décembre 2017, la Société a clôturé un placement privé de 187 unités A et 293 unités B. Chaque unité A est composée de 4 000 actions accréditives à un prix de 0,25 \$ par action, pour une contrepartie monétaire totale de 187 000 \$. Chaque unité B est composée de 6 667 actions ordinaires à un prix de 0,15 \$ et de 6 667 bons de souscription donnant droit de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,25 \$ en tout temps jusqu'au 4 décembre 2020. La contrepartie monétaire totale pour les unités B est de 293 015 \$.

Au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2017, les activités d'investissement ont consisté principalement à la réalisation de travaux de prospection pour la mise en valeur de la propriété Umex-1.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements

En mars 2017, la Société a signé une entente avec une société en vertu de laquelle elle pourra acquérir 100 % de la propriété Umex-1, qui est située dans la région Abitibi Est à 50 km à l'ouest de la ville de Chapais et à 88 km à l'ouest de la ville de Chibougamau. La Société a versé la somme de 15 000 \$ à la signature de la convention (condition remplie) et devra engager les frais suivants :

- à la date du premier anniversaire de l'entente ou avant cette date, verser la somme supplémentaire de 25 000 \$ et engager des dépenses d'exploration d'un montant minimal de 50 000 \$ (50 000 \$ versé);
- à la date du second anniversaire de l'entente ou avant cette date, verser la somme supplémentaire de 50 000 \$ et engager des dépenses d'exploration d'un montant minimal de 100 000 \$;
- à la date du troisième anniversaire de l'entente ou avant cette date, verser la somme supplémentaire de 75 000 \$ et engager des dépenses d'exploration d'un montant minimal de 150 000 \$;
- à la date du quatrième anniversaire de l'entente ou avant cette date, verser la somme supplémentaire de 135 000 \$ et engager des dépenses d'exploration supplémentaires d'un montant minimal de 200 000 \$.

REDEVANCES SUR LA PROPRIÉTÉ MINIÈRE

PROPRIÉTÉ	REDEVANCES	DESCRIPTION
-----------	------------	-------------

	Nom	Pourcentage	
Umex-1	Les Ressources Tectonic Inc.	100 %	2 % NSR dont 1 % pourrait être racheté par la Société pour la somme de 1 500 000 \$

En juillet 2017, la Société a signé une lettre d'engagement avec Leede Jones Gable Inc. (« Agent ») en tant qu'agent exclusif pour le premier appel public à l'épargne (« Entente ») d'unités d'actions ordinaires. Lors de l'acceptation de la présente Entente, la Société devra verser à l'Agent des frais de financement de 10 000 \$, dont 5 000 \$ ne sont pas remboursables et ont été versés à la réception de la lettre d'engagement. Le 5 000 \$ restant sera payable à la date de clôture. La Société versera à l'Agent une commission en espèces égale à 10 % du produit brut de l'offre à la date de clôture. La Société émettra à l'Agent des options non transférables égales à 10 % du montant des unités émises de la trésorerie, exerçables au prix de 0,20 \$ l'unité pour une période de 24 mois à compter de la date de clôture. La Société sera également responsable de payer les honoraires juridiques engagés par l'Agent jusqu'à concurrence de 20 000 \$ plus les décaissements et les taxes applicables.

En décembre 2017, la Société a amendé la lettre d'engagement intervenue avec Leede Jones Gable Inc. en juillet 2017. Tous les termes sont demeurés les mêmes sauf les suivants :

- Appel public à l'épargne d'un minimum de 350 000 \$ et d'un maximum de 1 000 000 \$.
- Option pour attributions excédentaires exerçables en totalité ou en partie et permettant d'acquérir, pour une période de 30 jours suivant la clôture du 20 % du montant des unités vendues et ce, au prix du premier appel public à l'épargne.
- Frais de financement d'un montant total de 15 000 \$ dont 5 000 \$ a déjà été versé et 10 000 \$ sera payable lors de la clôture du premier appel public à l'épargne.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux dirigeants et avec les membres du conseil d'administration

Au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2017, la Société a engagé 6 820 \$ (186 \$ en 2016) en honoraires professionnels et de consultants auprès de la secrétaire de la Société (qui est subséquemment devenue chef des opérations financières en décembre 2017). En relation avec ces transactions, la Société avait un solde de 98 \$ à payer au 31 décembre 2017 (nil en 2016).

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Devise fonctionnelle et de présentation

La devise de présentation et de fonctionnement de la Société est le dollar canadien.

Crédits d'impôt à recevoir

La Société a droit au crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration admissibles engagées et au crédit de droits remboursable pour perte, en vertu de la *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des coûts d'exploration engagés selon les estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une certitude raisonnable à l'égard de sommes perçues et à percevoir et qu'elle se conformera aux conditions associées.

Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont des coûts engagés durant la recherche initiale de ressources minérales, avant que soient démontrées la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction

d'une ressource minérale. Les coûts engagés avant d'obtenir le droit légal d'entreprendre les activités d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat au moment de leur engagement.

Après avoir obtenu le droit légal d'entreprendre les activités d'exploration et d'évaluation, tous les coûts d'acquisition de droits minéraux ou d'options pour acquérir ces droits (convention d'option) et les dépenses d'exploration et d'évaluation liées aux propriétés minières, moins les crédits d'impôt remboursables au titre de ces dépenses, sont comptabilisés en tant qu'actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, le forage exploratoire, le creusage de tranchées, l'échantillonnage et d'autres frais associés à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont capitalisés pour chaque bien en attendant les résultats de l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Ces actifs sont reconnus en tant qu'actifs incorporels et sont comptabilisés au coûtant moins les pertes pour dépréciation cumulées. Aucune dépense d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

Lorsqu'une propriété n'est plus considérée comme viable ou qu'elle est abandonnée, les montants capitalisés sont réduits à leur valeur recouvrable. Ensuite, la différence est immédiatement comptabilisée en résultat.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation associés à la propriété sont transférés en immobilisations corporelles sous « Actifs en cours de construction ». Avant le reclassement, les actifs d'exploration et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation et toute dépréciation est comptabilisée en résultat.

À ce jour, ni la faisabilité technique ni la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'ont été démontrées.

Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le titre des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt, en conformité aux pratiques de l'industrie relatives à l'état actuel des activités d'exploration et de mise en développement des propriétés, ces procédures ne peuvent garantir la validité des titres de la Société. Les titres de propriété peuvent être visés par des conventions antérieures non enregistrées et peuvent ne pas être conformes aux exigences réglementaires.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable, un actif ou une unité génératrice de trésorerie est soumis à un test de dépréciation.

Les actifs d'exploration et d'évaluation soumis à un test de dépréciation sont comptabilisés en fonction de chaque projet, où chacun représente une unité génératrice de trésorerie unique et potentielle. Un test de dépréciation est mené lorsque des indicateurs de dépréciation se manifestent, généralement dans l'un des cas suivants :

- le droit de prospecter dans la zone spécifique a expiré ou expire dans un proche avenir, sans possibilité de renouvellement;
- des dépenses ultérieures d'exploration ou d'évaluation dans la zone ne sont pas prévues ou budgétées;
- aucun gisement commercialement viable n'a été découvert et il a été décidé de suspendre l'exploration dans la zone;
- des travaux suffisants ont été exécutés pour démontrer que la valeur comptable de la dépense inscrite au bilan en tant qu'actif ne sera pas pleinement recouvrée.

De plus, lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrables, les actifs d'exploration et d'évaluation associés à la propriété minière sont soumis à un

test de dépréciation avant de transférer ces éléments en immobilisations corporelles.

Le montant de dépréciation est comptabilisé en résultat à la valeur comptable de l'actif ou de ses unités génératrices de trésorerie qui excèdent la valeur recouvrable. Le montant recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Une dépréciation est renversée lorsque le montant recouvrable de l'actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu aux termes du placement.

La Société utilise la méthode de la valeur résiduelle pour évaluer les actions ordinaires et les bons de souscription d'actions émis dans le cadre de placements d'unités. Le produit de l'émission d'unités est réparti entre les actions ordinaires et les bons de souscription d'actions sur la base de la valeur résiduelle, où la juste valeur des actions ordinaires est basée sur la valeur marchande à la date de l'annonce du placement et le solde, le cas échéant, est alloué aux bons de souscription associés.

Autres éléments des capitaux propres

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ainsi que les frais d'émission d'actions et d'unités déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées à la rémunération d'options émises aux courtiers et à des intermédiaires ainsi que le coût de la rémunération des options d'achat d'actions. Lorsque ces options sont exercées, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital-social.

Les bons de souscription incluent les charges liées aux bons de souscription. Lorsque ces bons de souscription sont exercés, les charges correspondantes sont transférées dans le capital-social. Lorsque ces bons de souscription sont expirés, les charges correspondantes sont transférées dans le surplus d'apport.

Paielements fondés sur des actions

La Société dispose d'un régime d'options d'achat d'actions. Les paiements fondés sur des actions destinées à des employés sont évalués à la juste valeur des instruments émis et amortis sur les périodes d'exercice au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. Les paiements fondés sur des actions destinées à des non employés sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus ou à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis, s'il est déterminé que la juste valeur des biens ou des services ne peut être évaluée de façon fiable, et sont comptabilisés à la date à laquelle les biens ou les services sont reçus. Le montant comptabilisé est inscrit dans le surplus d'apport.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des options aux courtiers et à des intermédiaires) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs de prospection et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers et à des intermédiaires dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Si des périodes d'acquisition de droits ou d'autres conditions d'acquisition des droits s'appliquent, la charge est attribuée au cours de la période d'acquisition, suivant la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Des conditions d'acquisition des droits, autre que des conditions de marché, sont comprises dans les hypothèses sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options

sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

Actions accréditives

L'émission d'actions accréditives représente l'émission d'actions ordinaires et la cession du droit aux déductions fiscales des investisseurs. Lorsque des actions accréditives sont émises, la cession du droit aux déductions fiscales est différée et présentée dans les autres éléments de passif de l'état de la situation financière. Le produit tiré des actions accréditives est réparti entre les actions et, le cas échéant, les autres éléments de passif selon la méthode de la valeur résiduelle. Le produit est imputé en priorité aux actions selon le cours coté des actions existantes au moment de l'émission et le produit résiduel est imputé aux autres éléments de passif.

Les autres éléments de passif comptabilisés sont renversés à la renonciation au droit aux déductions fiscales des investisseurs ou lorsque la Société a l'intention de renoncer aux déductions fiscales des investisseurs et que des dépenses admissibles sont engagées et comptabilisées en résultat pour réduire la charge d'impôts futurs.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Autres éléments de capital-actions

Le déficit comprend tous les bénéfices ou pertes reportés de l'exercice courant et précédent.

Instruments financiers

Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Ils sont initialement évalués à la juste valeur ajustée des frais de transaction. L'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers est décrite ci-dessous.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier expirent ou lorsque l'actif financier et l'ensemble des risques et rendements substantiels sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou expiré.

Classement et évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la Société sont classés dans les catégories suivantes lorsqu'ils sont initialement comptabilisés :

- Prêts et créances

La catégorie détermine l'évaluation ultérieure et si les revenus générés et les frais seront comptabilisés en résultat ou en autres éléments du revenu global. Tous les revenus et frais liés aux actifs financiers qui sont comptabilisés en résultat sont présentés dans les charges financières ou les revenus d'intérêts, le cas échéant.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation au moins à chaque période de déclaration afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont classés comme des actifs courants ou non courants selon leur date d'échéance.

Ils sont comptabilisés à leur coût amorti moins toute dépréciation. Le montant de la dépréciation des créances est fondé sur un examen de tous les montants en souffrance à la fin de l'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif, à l'exception des créances à court terme

lorsque les produits d'intérêts constatés ne sont pas importants. L'encaisse de la Société, les prêts à des tiers, les autres créances et les fonds à recevoir sur les prêts sont classés dans cette catégorie d'actifs financiers.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les passifs financiers sont non dérivés et sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction encourus et sont par la suite comptabilisés au coût amorti.

Les passifs financiers sont classés comme courants ou non courants en fonction de leur date d'échéance. Les passifs financiers de la Société comprennent les comptes créditeurs, les charges à payer et le billet à ordre convertible non garanti.

Billet à ordre convertible non garanti

La partie du billet à ordre convertible non garanti émise par la Société est classée séparément en tant que passifs financiers et capitaux propres conformément à la substance de l'accord contractuel et aux définitions d'un passif financier fixe et d'un instrument de capitaux propres.

À la date d'émission, la composante passif est comptabilisée à la juste valeur, laquelle est estimée en utilisant le taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des instruments similaires non convertibles. Par la suite, la composante passif est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif; la composante passif est augmentée par l'ajout des montants actualisés pour atteindre la valeur nominale du billet convertible non garanti à l'échéance.

La valeur de l'option de conversion classée en capitaux propres a été déterminée à la date d'émission en déduisant le montant de la composante passif de la juste valeur du billet à ordre convertible non garanti. Ce montant est comptabilisé en capitaux propres et n'est pas réévalué par la suite. L'option de conversion est comptabilisée déduction faite des incidences fiscales. Lorsque et si l'option de conversion est exercée, la composante capitaux propres du billet à ordre convertible non garanti et la composante dette seront transférées au capital-actions.

Impôts sur le revenu

La dépense d'impôt sur le revenu représente l'impôt exigible et l'impôt différé. La Société comptabilise l'impôt exigible en fonction des bénéfices imposables pour l'exercice, lesquels sont calculés en utilisant les taux d'imposition qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et n'a aucun revenu imposable, la charge d'impôt comptabilisée en perte nette ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

Les impôts sur les bénéfices différés sont comptabilisés en utilisant la méthode du passif fiscal qui requiert que les impôts sur les bénéfices reflètent l'impact fiscal prévu dans l'avenir des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont déterminés pour chaque écart temporaire basé sur les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au moment où les éléments sous-jacents des charges ou des recouvrements d'impôts devraient être réalisés. L'impact d'un changement au niveau du taux d'imposition ou du régime fiscal est comptabilisé au cours de l'exercice où il entre en vigueur. Les actifs d'impôts différés, comme les reports de pertes autres qu'en capital ou la différence temporaire déductible sous-jacente, sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles et contre lesquels les actifs pourront être utilisés. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisés. Les passifs d'impôts différés sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôts différés sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou les passifs sont comptabilisés en perte nette à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments de la perte globale ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments de la perte globale ou en capitaux propres, respectivement.

Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'un déboursé de ressources sera requis pour régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses prévues pour régler l'obligation.

Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs

Lorsqu'elle prépare ses états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Jugements posés par la direction

L'information sur les jugements qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôts inutilisés.

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

Source d'incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses significatives qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation ci-haut).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démonstrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis.

Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses de prospection et dévaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

Crédit d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais de prospection admissible engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs de prospection et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs.

Paiement à base d'actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité par rapport aux données historiques des actions de sociétés similaires ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options et des bons de souscription octroyés. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes.

Information supplémentaire à l'intention d'émetteurs émergents au stade du premier appel public à l'épargne ne disposant pas de revenus importants

Les composantes des coûts d'exploration passés en charges sont décrites dans le tableau des dépenses d'exploration dans les états financiers de la Société. Les détails des frais généraux et d'administration sont inclus dans l'état des résultats, le résultat global et le déficit dans les états financiers de la Société.

Information supplémentaire à l'intention des petits émetteurs

La Société prévoit que le produit recueilli aux termes du placement permettra de financer ses activités pendant au moins 12 mois après la réalisation du placement. Les coûts d'exploitation estimatifs totaux nécessaires à l'émetteur pour atteindre ses objectifs des 12 mois suivant la réalisation du montant minimal du placement s'élèvent à 554 750 \$, y compris toutes les dépenses en immobilisations importantes au cours de cette période.

AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

	31 décembre	
	2017	2016
Solde au début de la période	15 000 \$	- \$
Ajouter :		
Acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation	4 774	-
Géophysique	49 210	-
Coupe de ligne	56 547	-
Autres dépenses de prospection et d'évaluation	12 756	-
	123 287	-
Solde avant diminution	138 287	-
Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédits d'impôts miniers	335	-
Solde à la fin de la période	137 952 \$	- \$

COMPOSANTES IMPORTANTES

	31 décembre		
	2017	2016	2015
États du résultat global			
Coûts relatifs au premier appel public à l'épargne	25 375 \$	- \$	- \$
Frais généraux d'administration	22 547 \$	(247) \$	- \$
Paielements fondés sur des actions	51 168 \$	- \$	- \$
	31 décembre		
	2017	2016	2015
États de la situation financière			
Actifs de prospection et d'évaluation	137 952 \$	- \$	- \$
Prêt à recevoir de Biomoss Carbon ULC	25 000 \$	- \$	- \$
Billet à ordre convertible non garanti	22 266 \$	- \$	- \$

DIVULGATION DES TITRES EN CIRCULATION (au 12 mars 2018)

Actions en circulation :			5 931 691	
Options en circulation :			500 000	
Prix de levée moyen :			0,20 \$	
	Date d'échéance	Nombre d'actions	Prix d'exercice	
			\$	
	Décembre 2022	500 000	0,20	
Bons de souscription et options aux courtiers en circulation :			1 993 433	
Prix de levée moyen :			0,25 \$	
	Date d'échéance	Nombre d'actions	Prix d'exercice	
			\$	
	Décembre 2020	1 953 431	0,25	
	Décembre 2020	40 002	0,15	
		<u>1 993 433</u>		

RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est sujette à une variété de risques, dont certains sont exposés ci-dessous. Si l'un des risques suivants se matérialise, les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société pourraient en être grandement affectés défavorablement.

Risques inhérents aux activités d'exploration minière. L'exploration minière implique un haut degré de risques. Seulement quelques propriétés qui sont explorées sont ultimement développées en mines productrices. Des formations inhabituelles ou imprévues, des feux, des pertes d'énergie, le manque de main-d'œuvre, des inondations, des glissements de terrain et l'incapacité d'obtenir la machinerie, l'équipement ou la main-d'œuvre appropriée sont d'autres risques impliqués dans la conduite de programmes d'exploration. La Société, de temps à autre, augmente son expertise interne d'exploration et d'opération avec des conseils de consultants ou autres, lorsque requis. La viabilité commerciale d'un gisement aurifère ou autre dépend de plusieurs facteurs incluant le coût des opérations, la variation de la teneur du minerai et les fluctuations dans le prix du minerai produit. Il n'y a aucune installation souterraine ou de surface sur les propriétés minières de la Société, ni aucun gisement connu de capacité commerciale. Tout programme réalisé sur une propriété de la Société constituerait une recherche exploratoire de minerai.

Titres de propriété. Bien que la Société ait pris des mesures diligentes afin d'obtenir les titres pour les propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier, et qu'au meilleur de sa connaissance, les titres de ces propriétés sont en bonne condition, cela ne constitue pas une garantie de titre. Les propriétés peuvent être assujetties à des ententes précédentes ou transferts non enregistrés, à des revendications territoriales des premières nations ou des gouvernements et au non-respect de dispositions réglementaires.

Permis et licences. Les opérations de la Société peuvent requérir des permis et licences de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir d'assurance que la Société puisse obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration, du développement et des opérations minières sur ses projets.

Prix des métaux. Même si les programmes d'exploration de la Société sont couronnés de succès, des facteurs hors du contrôle de la Société peuvent affecter la mise en marché des minéraux découverts. Historiquement, les prix des métaux ont fluctué largement et sont affectés par de nombreux facteurs hors du contrôle de la Société, incluant la conjoncture internationale, économique et politique, les anticipations sur l'inflation, les fluctuations de taux de change, les taux d'intérêt, les modèles de consommations globales et

régionales, les activités spéculatives et les niveaux de production mondiale. L'effet de ces facteurs ne peut pas être prévu précisément.

Compétition. L'industrie minière est intensément compétitive dans toutes ses phases. La Société est en compétition avec plusieurs compagnies possédant de plus grandes ressources financières et facilités techniques qu'elle pour l'acquisition d'intérêts miniers aussi bien que pour le recrutement et la rétention de personnel qualifié.

Règlements environnementaux. Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement énoncées de temps à autre par les agences gouvernementales. Les lois environnementales impliquent des restrictions à l'égard de déversements, de l'émission de substances variées produites dans le cadre d'opérations minières, telles que l'infiltration de parcs à résidus qui résulterait en pollution de l'environnement. Cette législation peut résulter en l'imposition d'amendes et pénalités. De plus, certains types d'opérations nécessitent la soumission et l'autorisation d'avis d'impact environnemental. La réglementation environnementale évolue, ce qui signifie que les standards sont plus stricts et que les pénalités pour non-conformité sont plus rigoureuses. Les approbations environnementales des projets proposés comportent un degré élevé de responsabilité pour les compagnies et les administrateurs, officiers et employés. Le coût de conformité aux changements ou règles gouvernementales a le potentiel de réduire la rentabilité des opérations. La Société entend pleinement se conformer à toutes les règles environnementales.

Conflits d'intérêts. Certains administrateurs ou administrateurs proposés de la Société sont aussi administrateurs, dirigeants ou actionnaires d'autres compagnies qui sont aussi engagées dans l'acquisition, le développement et l'exploitation de ressources naturelles. De telles associations peuvent provoquer des conflits d'intérêts de temps en temps. Les administrateurs de la Société sont requis par la loi d'agir honnêtement et en bon père de famille au meilleur intérêt de la Société et de dévoiler tout intérêt qu'ils pourraient avoir dans tout projet ou opportunité de la Société. Si un conflit d'intérêts survient à une réunion du conseil d'administration, tout administrateur en conflit dévoilera son intérêt et s'abstiendra de voter sur ce point. Pour déterminer si oui ou non, la Société participera dans tout projet ou opportunité, les administrateurs considéreront premièrement le degré de risque auquel la Société s'expose et sa situation financière à ce moment.

Stade de développement. Les propriétés de la Société sont au stade d'exploration et à ce jour, aucune d'entre elles n'a un gisement prouvé de minerai. La Société n'a pas d'historique de revenus ou de retour sur investissement, et dans le futur, il n'y a aucune assurance qu'elle produira des revenus, qu'elle opérera à profit ou qu'elle procurera un retour sur l'investissement.

Conditions de l'industrie. Les opérations d'extraction et de traitement sont sujettes aux règles gouvernementales. Les opérations peuvent être affectées à différents degrés par les règles gouvernementales telles que des restrictions sur la production, des contrôles de prix, des hausses d'impôts, l'expropriation de propriété, des contrôles de pollution ou des changements aux conditions sous lesquelles le minerai peut être extrait, traité ou vendu. La vente du minerai peut être affectée par plusieurs facteurs hors du contrôle de la Société, tels que les règlements gouvernementaux. L'effet de ces facteurs ne peut pas être déterminé précisément.

Risques non assurés. Des risques tels que des conditions géologiques inhabituelles sont impliqués dans l'exploration et le développement de gisements miniers. La Société peut devenir responsable pour la pollution ou autres risques qui ne peuvent pas être assurés ou contre lesquels la Société peut choisir de ne pas s'assurer à cause des fortes primes ou pour d'autres raisons. Le paiement de telles responsabilités pourrait résulter en la perte d'actifs pour la Société ou l'insolvabilité de la Société.

Financement futur. La finalisation de futurs programmes peut requérir l'obtention de financement additionnel, ce qui peut diluer les intérêts des actionnaires actuels.

Employés clés. La direction de la Société repose sur quelques dirigeants clés et membres du conseil d'administration, dont la perte pourrait avoir un effet nuisible sur ses opérations.

Agence des Douanes et du Revenu du Canada. Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que l'Agence des Douanes et du Revenu du Canada soit d'accord avec la qualification des dépenses de la Société au titre de dépenses canadiennes d'exploration ou de dépenses canadiennes de développement ou l'admissibilité de telles dépenses au titre de dépenses canadiennes d'exploration sous la Loi de l'impôt du Canada.

DESCRIPTION DES TITRES FAISANT L'OBJET DU PLACEMENT

Capital-actions autorisé et émis

Le capital-actions autorisé de la société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires. À la date du prospectus, 5 931 681 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation comme entièrement libérées et non susceptibles d'appel subséquent et 1 953 431 bons de souscription. Chaque bon de souscription accorde à son détenteur le droit de souscrire à une action ordinaire de la société au prix de 0,25\$ en tout temps avant 17:00 heure (Montréal) jusqu'au 4 décembre 2020. (Voir « **Options d'achat d'actions** »). Il y a également 40 002 options aux courtiers en circulation accordant à son détenteur le droit de souscrire à une action ordinaire de la société au prix de 0,15 \$ en tout temps avant 17:00 heure (Montréal) le 4 décembre 2020. Le 11 décembre 2017, la société a octroyé un total de 500 000 option d'achat d'actions aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants (voir « **Options d'achat d'actions** »).

Actions ordinaires

Les porteurs des actions ordinaires ont le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de la société et chaque action ordinaire confère un droit de vote en personne ou par procuration à toutes les assemblées. Les porteurs d'actions ordinaires, sous réserve de droits prioritaires, de porteurs de toute autre catégorie d'action de la société, s'il y a lieu, ont le droit de toucher des dividendes durant n'importe quel exercice, selon ce que le conseil d'administration détermine par voie de résolution. En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou involontaire de la société, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir, sous réserve de droits prioritaires, de porteurs de toute autre catégorie d'action de la société, s'il y a lieu, le reliquat de ses biens et actifs.

Bon de souscription Série A

Chaque bon de souscription Série A autorise le porteur à acquérir une action ordinaire au prix de 0,30 \$ en tout temps avant 17 :00 heure (Montréal), à compter du deuxième anniversaire de la date de clôture.

Les bons de souscription Série A ne seront pas cotés en bourse.

Les porteurs de bons de souscription Série A n'auront aucun droit de vote ou d'autre nature comme conféré aux porteurs d'actions ordinaires (notamment le droit d'être convoqué ou d'assister aux assemblées des actionnaires ou le droit de recevoir des dividendes ou des placements). Les porteurs de bons de souscription Série A ne posséderont pas de droits de préemption pour l'acquisition des titres de la société.

Les bons de souscription Série A seront ajustés en fonction du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des options ou leur prix d'exercice dans certaines circonstances, notamment :

- la modification des actions ordinaires en circulation ou leur fractionnement en un nombre supérieur;
- la réduction ou le regroupement des actions ordinaires en un nombre inférieur;
- la restructuration, le reclassement ou toute autre modification des actions ordinaires en d'autres

titres.

Options du placeur pour compte

La société s'est également engagée à octroyer des options au placeur pour compte l'autorisant à acquérir un nombre d'unités équivalent à 10 % des unités devant être émises aux termes du placement, y compris celles vendues aux termes de l'option aux fins d'attributions excédentaires, à un prix d'exercice égal au prix du placement. Voir « **Plan de distribution** » ci-après.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉE

Le tableau ci-dessous résume les changements dans la structure du capital de la société depuis le 31 mars 2017 et après la prise d'effet du placement :

Description	Autorisée	En circulation en date du 31 mars 2017 (audité)	En circulation en date du prospectus (non audité)	En circulation après la prise d'effet de l'offre minimale du placement ⁽¹⁾ (non audité)	En circulation après la prise d'effet de l'offre maximale du placement ^{(1) (2)} (non audité)	En circulation après la prise d'effet de l'offre maximale du placement et de l'option aux fins d'attributions excédentaires ^{(1) (2)} (non audité)
Actions ordinaires	Nombre illimité	2 417 250	5 931 681	7 681 681	10,931,681	11,931,681

Notes :

- (1) À titre de contrepartie partielle de la vente d'actions ordinaires aux termes du prospectus, la société a accepté d'octroyer des options au placeur pour compte l'autorisant à acquérir un nombre d'unités équivalent à 10 % du nombre d'unités émises aux termes du placement, incluant celles vendues aux termes de l'option aux fins d'attributions excédentaires. Le placeur pour compte peut exercer les options au prix unitaire de 0,20 \$ pendant une période de 24 mois suivant la date de clôture. L'option aux fins d'attributions excédentaires du placeur pour compte l'autorise à acquérir un nombre d'unités équivalent à 20 % du nombre d'unités émises aux termes du placement pour une période de 30 jours à compter de la date de clôture. Le prospectus autorise l'octroi au placeur pour compte d'options et de l'option aux fins d'attributions excédentaires, dans la mesure où elles ne constituent pas une rémunération admissible. Les actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des options du placeur pour compte ne sont pas incluses dans les chiffres.
- (2) N'inclus pas les 125 000 actions ordinaires devant être émises à Métaux BlackRock Inc. suite à la conversion d'un billet à ordre convertible. Voir « **Plan de distribution** ».

OPTIONS D'ACHAT DE TITRES

Le régime d'options d'achat d'actions a été approuvé par les actionnaires de la société le 12 septembre 2017. Ce régime vise à aider la société à attirer, à maintenir en poste et à motiver les administrateurs, les dirigeants, les employés et consultants (collectivement les « **fournisseurs de services** ») de la société et de ses filiales et à harmoniser les intérêts personnels de ces derniers et ceux de la société et de ses actionnaires.

En conformité au régime d'options d'achat d'actions, sous réserve des exigences de la bourse, le nombre total de titres réservés à des fins d'émission sera équivalent à 10 % du nombre d'actions ordinaires émises par la société et mises en circulation à tout moment.

Le régime sera administré par le conseil d'administration, qui détient tout pouvoir relativement à l'octroi de l'ensemble des options qui y sont rattachées.

Les options peuvent être octroyées aux termes du régime d'option d'achat d'actions aux fournisseurs de services de la société et de ses filiales, le cas échéant, que le conseil peut désigner à l'occasion. Les prix d'exercice seront établis par le conseil, mais ne peuvent en aucun cas être inférieurs aux coûts de clôture du marché des actions de la société cotées en bourse à la date de l'octroi des options, moins la décote maximale autorisée dans les politiques de la bourse. Le régime prévoit que le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des options octroyées à toute personne, ainsi que l'ensemble des options octroyées auparavant par la société, ne peut excéder 10 % des actions ordinaires émises par la société et en circulation sur une base non diluée, à tout moment. De plus, le nombre d'actions ordinaires, qui peuvent être réservées aux fins d'émission à une personne quelconque à l'exercice de toutes les options d'achat d'action qu'elle détient pendant une période d'un an, ne peut excéder 5 % des actions ordinaires émises et en circulation sur une base non diluée à la date d'octroi, à moins d'approbation contraire par les actionnaires désintéressés de la société. Sous réserve de résiliation anticipée en cas de renvoi motivé, de retraite anticipée, de démission volontaire ou de licenciement non motivé, ou en cas de décès ou d'invalidité, toutes les options octroyées aux termes du régime expirent à la date fixée par le conseil, à titre de date d'expiration de l'option, qui ne doit pas être ultérieure à la période de 5 ans à compter de la date d'octroi des options. Les options octroyées aux termes du régime ne sont pas transférables ou cessibles, sauf par acte testamentaire ou en application du droit successoral.

Le 11 décembre 2017, le conseil d'administration a octroyé les options d'achat d'actions suivantes :

NOM	NOMBRED' ACTIONS SOUS OPTION	PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
Jean-François Perras, administrateur, président et chef de la Direction	200 000	0,20 \$	Décembre 2022
Jean Rainville, administrateur	100 000	0,20 \$	Décembre 2022
Marc-André Lavoie, administrateur	150 000	0,20 \$	Décembre 2022
Nathalie Laurin, chef des opérations financières et secrétaire corporative	50 000	0,20 \$	Décembre 2022

Options d'achat du placeur pour compte

La société octroiera des options d'achat au placeur pour compte l'autorisant à acquérir un nombre d'unités équivalent à 10 % des unités émises par la société aux termes du placement, y compris toute unité vendue aux termes de l'option aux fins d'attributions excédentaires, pouvant être exercée au prix unitaire de

0,20 \$ pendant une période de 24 mois suivant la date de clôture.

VENTES ANTÉRIEURES

Le tableau suivant résume les ventes de titres de la société au cours des douze mois qui ont précédé la date du prospectus :

Date d'émission	Prix par action ordinaire	Nombre d'actions ordinaires émises	Produit à la société
Mai 2017	0,12 \$	345 000	41 400 \$
Mai 2017	0,15 \$ ⁽¹⁾	468 000	70 200 \$
Décembre 2017	0,15 \$	1 953 431 ⁽²⁾	293 015 \$
Décembre 2017	0,25 \$ ⁽¹⁾	748 000 ⁽¹⁾	187 000 \$

Notes :

- (1) Désigne les actions ordinaires accréditives.
- (2) Désigne des unités comportant une action ordinaire et un (1) bon de souscription donnant droit de souscrire à une action ordinaire de la société au prix de 0,25 \$ en tout temps jusqu'au 4 décembre 2020.

TITRES ENTIÉRCÉS

Titres entiercés

Conformément aux politiques et avis pertinents des autorités canadiennes en valeurs mobilières, les titres détenus par les dirigeants (comme défini ci-après) doivent être détenus dans un compte de mise en main tierce, conformément au régime d'entiercement régissant les placements initiaux de titres. Les titres de capitaux propres, y compris les actions ordinaires, que possèdent ou contrôlent les dirigeants de la société sont visés par les exigences d'entiercement exposées dans le Règlement 46-201, *Modalités d'entiercement applicables aux premiers appels publics à l'épargne*.

Le terme dirigeant englobe toutes les personnes ou entreprises qui, à la réalisation du placement, entrent dans l'une des catégories suivantes :

- (a) les administrateurs et les hauts dirigeants de la société, comme indiqué dans le prospectus;
- (b) les promoteurs de la société durant la période de deux ans qui a précédé le placement;
- (c) les personnes qui possèdent ou contrôlent plus de 10 % des titres avec droit de vote de la société immédiatement après la réalisation du placement, si elles ont nommé ou ont le droit de nommer un administrateur ou un haut dirigeant de la société ou d'une importante filiale en exploitation de la société;
- (d) les personnes qui possèdent ou contrôlent plus de 20 % des titres avec droit de vote de la société immédiatement après la réalisation du placement;
- (e) les associés ou affiliés des personnes mentionnées ci-dessus.

Les dirigeants de la société sont Jean-François Perras, président, et chef de la direction et administrateur; Nathalie Laurin, chef des opérations financières et secrétaire corporative, et Jean Rainville et Marc-André Lavoie, administrateurs.

La société est considérée comme un « émetteur émergent » au sens des politiques et avis applicables des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Si la société obtient le statut d' « émetteur établi » durant la période d'effet de la convention d'entiercement (comme défini ci-après), elle passera à la catégorie supérieure, ce qui donnera lieu à un placement d'appoint et à un placement accéléré des titres restants mis en main tierce au profit des émetteurs établis, selon le calendrier de 18 mois applicable, comme si la société avait été classée à l'origine comme un émetteur établi.

Selon les conditions de la convention d'entiercement, les titres entiercés ne peuvent être transférés ou faire l'objet d'une autre opération pendant la période d'effet de la convention, à moins que les transferts ou opérations dans le compte de mise en main tierce soient :

- (a) des transferts aux administrateurs et hauts dirigeants existants ou nouveaux de la société ou d'une importante filiale en exploitation, avec l'approbation du conseil d'administration;
- (b) des virements à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à un régime en fiducie similaire, dans la mesure où les seuls bénéficiaires sont le cédant ou sa conjointe ou son conjoint, ses enfants ou ses parents;
- (c) des transferts à un syndic de faillite à la suite d'une faillite;
- (d) des engagements auprès d'une institution financière à titre de sûreté d'un emprunt, dans la mesure où la réalisation des titres est assujettie à la mise en main tierce; et
- (e) les titres entiercés offerts dans une offre d'achat sont autorisés pourvu que, si l'offrant est un dirigeant de la société absorbante à la clôture de l'offre d'achat, les titres reçus en échange des titres entiercés offerts soient remplacés dans le compte de mise en main tierce en fonction du classement d'entiercement de la société absorbante.

Conformément à la NI 46-201, il est prévu que les titres détenus par les dirigeants seront automatiquement libérés aux dates suivantes :

Date	% des titres entiercés libérés
Date à laquelle les titres de l'émetteur sont inscrits (la « date d'inscription »)	1/10 des titres entiercés
6 mois après la date d'inscription	1/6 des titres entiercés restants
12 mois après la date d'inscription	1/5 des titres entiercés restants
18 mois après la date d'inscription	1/4 des titres entiercés restants
24 mois après la date d'inscription	1/3 des titres entiercés restants
30 mois après la date d'inscription	1/2 des titres entiercés restants
36 mois après la date d'inscription	Titres entiercés restants

Le tableau suivant présente les détails des titres entiercés qui sont visés par la convention d'entiercement en date du prospectus :

Désignation de la catégorie	N ^{bre} d'actions ordinaires entiercées ⁽¹⁾⁽²⁾	Pourcentage (offre minimale) ⁽³⁾	Pourcentage (offre maximale) ⁽³⁾
Actions ordinaires	764 170 ⁽⁴⁾	9,95 %	6,70 %

Notes :

- (1) Les actions ordinaires ont été entiercées auprès de l'agent dépositaire.
- (2) Aux termes de la convention d'entiercement (la « **convention d'entiercement** ») intervenue le 4 avril 2018 entre la société, l'agent dépositaire et certains dirigeants de la société, les dirigeants ont convenu d'entiercer les actions ordinaires (les « **titres entiercés** ») auprès de l'agent dépositaire. La convention d'entiercement prévoit que 10 % des titres entiercés seront libérés à la date d'inscription et qu'en l'absence de changements dans les actions ordinaires initialement entiercées et de titres entiercés supplémentaires, les titres entiercés restants seront libérés en tranches égales de 15 % à des intervalles de six mois par la suite sur une période 36 mois.
- (3) Sont exclus les options du placeur pour compte, l'option aux fins d'attributions excédentaires les bons de souscription à un placeur pour compte ou les bons de souscription Séries A.
- (4) Sont exclus les 66 670 bons de souscriptions détenus par un administrateur de la société.

Actions assujetties à des restrictions de revente

Les titres émis au placeur pour compte qui ne constituent pas une rémunération admissible sont assujettis à une période de détention de quatre mois, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la société, en date du présent prospectus, aucune personne n'est véritablement propriétaire d'actions ordinaires comportant plus de 10 % de droits de vote rattachés aux actions ordinaires de la société ou n'exerce contrôle ou direction sur celles-ci.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau suivant comprend les noms, les provinces de résidence, les postes, les principaux emplois et le nombre de titres avec droit de vote de la société détenus véritablement par chacun des administrateurs et des dirigeants, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent un contrôle, en date des présentes :

Nom et province de résidence et poste au sein de la société	Date de début du rôle d'administrateur ou de dirigeant	Principale occupation depuis les cinq dernières années	Nombre et pourcentage d'actions ordinaires détenues véritablement directement ou indirectement (en date du présent prospectus)
Jean-François Perras Montréal, Québec Président, chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction depuis avril 2017 Administrateur depuis septembre 2017	Homme d'affaires et investisseur privé	373 170 6,3 %

Jean Rainville Outremont, Québec Administrateur	Avril 2010	Président de Métaux BlackRock Inc.	269 000 ⁽¹⁾ 4,5 %
Marc-André Lavoie Montréal, Québec Administrateur	Septembre 2017	Chef de la direction de Gestion Macber Inc.	122 000 ⁽²⁾ 2,1 %
Nathalie Laurin, Laval Québec Chef des opérations financières et secrétaire corporative	Décembre 2017	Travailleur autonome en comptabilité et administration	-

Notes :

- (1) De ce nombre, une somme de 120 000 actions ordinaires sont détenues par 4470524 Canada Inc., une société de portefeuille de M. Rainville.
(2) M. Lavoie détient 90 000 actions personnellement, le solde étant au nom de son épouse.

Le mandat des administrateurs vient à échéance tous les ans au moment de l'assemblée générale annuelle de la société. La durée du mandat des dirigeants est laissée à la discrétion des administrateurs de la société.

La société comprend un comité, le comité d'audit, formé des trois membres du conseil d'administration.

La section suivante comporte une brève description de l'expérience professionnelle des principaux promoteurs, administrateurs et dirigeants de la société.

Jean François Perras (47 ans), président, chef de la direction et administrateur

Jean-François Perras est président d'Explorations M.P.V. Inc. depuis le mois d'avril 2017. Dès son entrée en poste, il a concentré les efforts de la société sur le camp minier potentiel de Chapais-Chibougamau et a contribué à l'acquisition et au développement de la propriété UMEX-1. M Perras n'a aucun antécédent en ce qui a trait à la gestion dans l'industrie minière, son expérience étant limitée à des activités d'investissement.

Au cours d'une carrière s'échelonnant sur plus de 20 ans en gestion d'entreprise et de placements divers, M. Perras a créé, financé et développé bon nombre d'entreprises privées. Plus particulièrement, M. Perras a cofondé et dirigé EXAF Solutions, une société de consultants en TI, laquelle, vendue depuis, est aujourd'hui connue sous le nom de l'Alithya Group Inc. Depuis lors, M Perras a été principalement actif en tant qu'investisseur dans diverses sociétés publiques et fermées. Il est estimé que M. Perras consacrera environ 50 % de son temps à la société Explorations M.P.V. Inc.

Monsieur Perras détient un diplôme en gestion des affaires et marketing du Collège Canadore de North Bay, Ontario.

Jean Rainville, (64 ans) administrateur

Jean Rainville a plus de 35 ans d'expérience dans l'industrie minière et les marchés financiers. Depuis 2008, la principale occupation de M. Rainville a été celle de président de Métaux BlackRock Inc., une société canadienne sous propriété privée active dans le développement d'une entreprise, totalement intégrée, de fabrication de métaux et de matériaux autour de son gisement, en propriété exclusive, de magnétite et d'ilménite contenant du vanadium et du titane de calibre mondial, situé dans la région de Chibougamau au Québec.

Auparavant, M. Rainville a travaillé en qualité d'ingénieur, de gestionnaire de fonds et de chef des opérations financières. Au fil des années, il a également siégé au conseil de direction de nombreuses sociétés publiques. Il détient un baccalauréat en génie minier et métallurgie ainsi qu'un baccalauréat en

administration de l'Université McGill. M. Rainville estime qu'il consacrera moins de 20 % de son temps aux affaires de la société.

Marc-André Lavoie, (50 ans) administrateur

Marc-André Lavoie détient une vaste expérience des ressources naturelles et des marchés financiers internationaux. Il occupe présentement le poste de chef de la direction de Gestion Macber Inc., une société privée d'investissement. Auparavant, il agissait à titre de chef de la direction et d'administrateur de deux sociétés cotées en bourse dans le secteur des ressources naturelles. Antérieurement à ceci, M. Lavoie a occupé un poste de banquier sur les marchés financiers pendant environ 15 ans. Il détient un baccalauréat de l'Université St. Francis de la Nouvelle-Écosse ainsi qu'une maîtrise de l'Université Cambridge au Royaume-Uni. M. Lavoie estime qu'il consacrera approximativement 10 % de son temps aux affaires de la société.

Nathalie Laurin, (49 ans) chef des opérations financières et secrétaire corporative

Nathalie Laurin a plus de 25 années d'expérience en gestion et en comptabilité à divers niveaux incluant la finance et la gestion de projets. Depuis 2016, Mme Laurin est chef des opérations financières de la société Corporation Éléments Critiques. Depuis 2006, Mme Laurin a occupé plusieurs postes au sein de diverses sociétés publiques et fermées pour lesquelles elle agit à titre de chef des opérations financières et de secrétaire corporative. Mme Laurin estime qu'elle consacrera moins de 20 % de son temps aux affaires de la société.

Interdiction d'opérations sur valeurs ou faillite

À la connaissance de la société :

- (a) aucun administrateur, chef de la direction ou promoteur, actuel ou proposé, de la société n'est, ou n'a été au cours des dix années précédant les présentes, administrateur ou chef de la direction de toute autre société ayant fait l'objet d'une interdiction d'opérations sur valeurs, d'une ordonnance semblable ou d'une interdiction de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant une période de plus de 30 jours consécutifs, pendant l'exercice de la fonction d'administrateur ou de directeur de cette société par l'une de ces personnes;
- (b) aucun administrateur, chef de la direction ou promoteur, actuel ou proposé, de la société n'est, ou n'a cessé d'être au cours des dix années précédant les présentes, administrateur ou chef de la direction de toute autre société ayant fait l'objet d'une interdiction d'opérations sur valeur ou d'une ordonnance lui refusant le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant une période de plus de 30 jours consécutifs émise après que l'administrateur, le chef de la direction ou le promoteur eut quitté ses fonctions, et qui résulte d'un incident survenu alors que cette personne agissait en qualité d'administrateur ou de chef de la direction; et
- (c) aucun administrateur, chef de la direction ou promoteur, actuel ou proposé, de la société n'est, ou n'a cessé d'être au cours des dix années précédant les présentes, administrateur ou chef de la direction de toute autre société qui, alors cette personne agissait à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de promoteur, ou dans l'année suivant le départ de la fonction, a fait faillite, a fait une proposition en vertu de quelque loi en matière de faillite ou d'insolvabilité, ou a fait l'objet de poursuites en justice, d'arrangements ou de concordats avec des créanciers ou a fait nommer un liquidateur, un séquestre-gérant ou un syndic pour détenir ses biens.

Pénalités et sanctions

À la connaissance de la société, aucun administrateur, chef de la direction ou promoteur, ou autre membre de la direction de la société, ne s'est fait imposer des pénalités ou des sanctions par un tribunal ou une autorité en valeurs mobilières relativement à la vente de valeurs mobilières et la promotion, la

constitution ou la gestion d'une société cotée en bourse, ou impliquant une fraude ou un vol.

Faillites personnelles

À la connaissance de la société, aucun administrateur, chef de la direction ou promoteur, actuel ou proposé, de la société n'a, y compris au cours des dix années précédant les présentes, été mis en faillite, n'a fait une proposition en vertu de quelque loi en matière de faillite ou d'insolvabilité, ou n'a fait l'objet de poursuites en justice, d'arrangements ou de concordats avec des créanciers, ou n'a fait nommer un liquidateur, un séquestre-gérant ou un syndic pour détenir ses biens.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs de la société sont tenus par la loi d'agir avec honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt supérieur de la société, et de divulguer tout intérêt qu'ils peuvent avoir dans tout projet ou occasion d'affaires de la société. Si un conflit d'intérêts survient au cours d'une réunion du Conseil d'administration, tout administrateur en conflit devra divulguer son intérêt et s'abstenir de voter sur le sujet en question.

Sauf indication contraire, à la connaissance de la société, il n'y a aucun conflit d'intérêts existant ou potentiel en lien avec la société, ses promoteurs, ses administrateurs, ses dirigeants ou d'autres membres de sa direction, actuels ou proposés, résultant de leurs intérêts commerciaux externes, à l'exception du fait que certains administrateurs et directeurs agissent comme administrateurs et dirigeants d'autres sociétés. Par conséquent, il n'est pas exclu qu'un conflit survienne entre leurs tâches pour le compte de la société et leurs tâches d'administrateur ou de dirigeant de telles autres sociétés.

ÉNONCÉ DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Discussion et analyse relatives à la rémunération

La section suivante divulgue la rémunération versée aux hauts dirigeants suivants :

- (a) toute personne qui, pour le compte de la société, au cours du plus récent exercice financier complété, a agi à titre de chef de la direction, ou a accompli des fonctions semblables;
- (b) toute personne qui, pour le compte de la société, au cours du plus récent exercice financier complété, a agi à titre de chef des opérations financières, ou a accompli des fonctions semblables;
- (c) en ce qui a trait à la société et à ses subsidiaires, le haut dirigeant le plus rémunéré autre que les personnes citées aux paragraphes a) et b) à la fin du plus récent exercice financier complété et dont la somme de la rémunération dépassait 150 000 \$, conformément à l'alinéa 1.3(5) du formulaire 51-102F6V Règlement 51-102 – *Obligations d'information continue* pour l'exercice financier visé; et
- (d) toute personne qui serait dite haut dirigeant désigné en vertu du paragraphe (c) si ce n'était du fait que la personne n'était ni un haut dirigeant de la société, ni n'agissait-elle comme tel, à la fin du plus récent exercice financier complété

(chacune étant un « **haut dirigeant désigné** »).

Au cours des exercices financiers clos les 31 mars 2016 et 2017, M. Jean Rainville était, en tant que président de la société, l'unique haut dirigeant désigné. Au cours de la période close le 31 décembre 2017, la société avait deux hauts dirigeants désignés, soit : (i) Jean-François Perras, nommé chef de la direction de la société le 4 avril 2017; et (ii) Jean Rainville, qui a occupé le poste de chef de la direction, de la date de constitution de la société jusqu'au 4 avril 2017, date à laquelle il a été nommé chef des opérations financières, et ce, jusqu'au 4 décembre 2017, date à laquelle Nathalie Laurin fut nommée chef des opérations financières.

Discussion et analyse relatives à la rémunération

La société n'a déterminé ni objectif, ni critères, ni analyse officielle relativement à l'évaluation de la rémunération à accorder à ses hauts dirigeants désignés; la rémunération à être versée est actuellement fixée par le conseil d'administration.

En date du présent prospectus, le conseil d'administration de la société n'a pas défini de cadre de référence ou d'objectifs de rendement à être réalisés ou atteints par les hauts dirigeants désignés; cependant il est attendu qu'ils effectuent leurs tâches de façon efficace et efficiente afin de faire progresser les objectifs commerciaux de la société. Le degré de satisfaction quant à l'exécution de ces tâches est soumis à la surveillance continue des hauts dirigeants de la société.

Il est attendu que lorsque la société deviendra un émetteur assujéti, la composante principale de la rémunération d'un haut dirigeant désigné sera les frais de gestion et/ou par l'octroi d'options d'achat d'actions à ses hauts dirigeants désignés, conformément aux dispositions du Plan d'Option d'Actions. Le salaire de base de chaque haut dirigeant désigné sera fondé sur le poste occupé, les responsabilités et les fonctions connexes exécutées par le dirigeant ainsi que sur l'échelle salariale pour les titulaires de postes semblables dans des sociétés comparables. Le rendement individuel et de l'entreprise sera également pris en compte au moment de déterminer les niveaux de salaire de base.

L'octroi d'options d'achat d'actions, conformément au plan d'options d'achat d'actions de la société, est une autre composante déterminante de la rémunération d'un haut dirigeant désigné. Cette rémunération a pour objectif d'attirer, de conserver et de motiver certaines personnes ayant la formation, l'expérience et le leadership à titre de fournisseurs de services clés à la société, y compris ses administrateurs, ses hauts dirigeants désignés et ses employés, et de faire progresser les intérêts de la société en offrant à ces personnes une rémunération supplémentaire et une possibilité de participer à son succès.

En plus de la rémunération énoncée précédemment, ou au lieu de celle-ci, des paiements peuvent être effectués de temps à autre aux personnes, y compris les hauts dirigeants désignés ou les administrateurs de la société, ou aux entreprises qu'elles dirigent pour la prestation de services de gestion ou de service-conseil. De tels services seront payés par la société à un tarif concurrentiel eu égard à un travail semblable effectué par des fournisseurs de services indépendants réputés.

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant établit la valeur de la rémunération, excluant la rémunération en actions, des administrateurs et des hauts dirigeants désignés de la société, pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2016 et 2017, respectivement. Aucune rémunération de quelque sorte que ce soit n'a été versée au cours de la période de neuf mois se terminant le 31 décembre 2017.

Nom et poste principal	Année	Salaire, honoraires de consultation, dépôt ou commission (\$)	Bonus (\$)	Frais de comité ou d'assemblée (4)	Valeur de la rente	Toutes les autres rémunérations	Rémunération totale
Jean Rainville, Administrateur ⁽¹⁾	2016 2017	6 000 \$ 1 500 \$	Nil	Nil	Nil	Nil	6 000 \$ 1 500 \$

Note :

- (1) Pour les exercices financiers clos le 31 mars 2016 et le 31 mars 2017, au cours desquels ces frais ont été versés, M. Rainville a agi à titre d'unique administrateur et dirigeant de la Société.

Sociétés de gestion externe

Ni Jean-François Perras ni Nathalie Laurin, hauts dirigeants désignés, ne sont à l'emploi de la société ou l'ont été par le passé.

En date du présent prospectus, la société n'a conclut aucune entente d'emploi, de service-conseil ou de gestion avec ses administrateurs, ses hauts dirigeants désignés ou une société de gestion externe à l'exception de Nathalie Laurin, qui dorénavant, recevra des honoraires pour services de comptabilité moyennant un honoraire fixe de 750 \$ par mois de même que des frais additionnels à un taux horaire.

Options d'achats d'actions ou autre rémunération par actions

Les options d'achats d'actions sont octroyées aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants de la société afin de les inciter à atteindre les objectifs à long terme de la société; de donner une juste reconnaissance à la capacité et au savoir-faire de telles personnes qui contribuent concrètement au succès de la société; et d'attirer et de conserver des personnes d'expérience et de compétence en leur offrant la possibilité d'acquérir une participation accrue dans la société. Consulter la rubrique « **Options d'achats d'actions** » pour obtenir une description des clauses substantielles du plan d'options d'achats d'actions de la société.

Le 11 décembre 2017, le conseil d'administration a octroyé un total de 500 000 options d'achat d'actions aux membres du conseil d'administration et dirigeants. Voir « **Options d'achat d'actions** ».

Rémunération proposée

Au cours des 12 prochains mois, la société ne prévoit pas verser d'autre rémunération que le paiement de frais de gestion et /ou l'octroi d'options d'achat d'actions aux hauts dirigeants désignés, conformément aux dispositions du plan d'options d'achat d'actions, pouvant être attribuées à un moment donné.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX HAUTS DIRIGEANTS

Aucun administrateur, chef de la direction ou haut dirigeant en poste, ou proposé, de la société, ou l'un de leurs associés, n'était endetté envers la société en date du 31 décembre 2017 ou n'est endetté envers la société en date du présent prospectus, hormis les avances normales pour les déplacements et les autres dépenses de routine.

COMITÉ D'AUDIT ET GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

Comité d'audit

La société est tenue, conformément au formulaire 52-110 F1, au Règlement 52-110 – *Comités d'audit* (« **R52-110** ») et au Règlement 41-101, de divulguer certains renseignements concernant son comité d'audit (le « comité d'audit ») et sa relation avec les auditeurs indépendants de la société.

Charte du comité d'audit

Le texte de la charte du comité d'audit est joint aux présentes à l'annexe A.

Composition du comité d'audit

Les membres du comité d’audit sont les suivants :

Jean-François Perras	Président, chef de la direction et administrateur	Financièrement compétent ⁽²⁾
Jean Rainville	Administrateur	Financièrement compétent ⁽²⁾
Marc-André Lavoie	Administrateur ⁽¹⁾	Financièrement compétent ⁽²⁾

Notes :

- (1) Marc-André Lavoie est le seul membre indépendant du comité d’audit. Un membre d’un comité d’audit est dit indépendant s’il n’a aucune relation importante, directe ou non, avec la société qui pourrait, selon le conseil d’administration de la société, raisonnablement interférer avec l’objectivité de son jugement.
- (2) Une personne est financièrement compétente si elle a la capacité de lire et de comprendre un ensemble d’énoncés financiers exhaustifs qui présentent un degré de complexité sur des questions comptables généralement comparables, en complexité et en portée, aux enjeux raisonnablement attendus dans les états financiers de la société.

Scolarité et expérience pertinentes

Tous les membres actuels du comité d’audit de la société ont le degré de scolarité et d’expérience nécessaire à l’exécution de leurs tâches au sein du comité d’audit. Plus particulièrement, les membres ont un degré de scolarité et d’expérience qui leur permet :

- (a) la compréhension des principes comptables utilisés par la société pour préparer ses états financiers et la capacité d’évaluer l’application générale de ces principes en lien avec les estimations, les courus et les réserves;
- (b) la capacité d’évaluer l’application générale de tels principes comptables en lien avec la comptabilisation des estimations, des courus et des réserves;
- (c) l’expérience dans la préparation, la vérification, l’analyse ou l’évaluation d’états financiers exhaustifs qui présentent un degré de complexité sur des questions comptables généralement comparables, en complexité et en portée, aux enjeux raisonnablement attendus dans les états financiers de la société, ou dans la supervision directe de gens accomplissant de telles tâches; et
- (d) la compréhension des contrôles et des procédures internes relativement à la préparation de rapports financiers.

Consulter la rubrique « **Administrateurs et dirigeants** » ci-haut pour obtenir davantage de renseignements.

Surveillance du comité d’audit

Le comité d’audit a été mis sur pied le 4 décembre 2017 et il aura pour mandat, entre autres, de soumettre des recommandations au conseil d’administration relativement à la nomination ou à la rémunération d’un auditeur externe. En date du présent prospectus, le comité d’audit n’a pas encore soumis de telles recommandations au conseil.

Utilisations de certaines exemptions

À aucun moment, depuis le début du plus récent exercice financier complété, la société n’a-t-elle recouru aux exemptions figurant aux alinéas 2.4, 3.2, 3.4, 3.5 ou 3.6 ou à la partie 8 du Règlement 52-110 ou à une exemption figurant au paragraphe 3.3(2) dudit règlement.

Politiques et procédures de préautorisation

Le comité d'audit est autorisé par le conseil d'administration à examiner le rendement des auditeurs externes de la société, à autoriser au préalable leurs services autres que d'audit, et à évaluer l'indépendance des auditeurs externes, y compris par l'examen de la gamme de services offerts dans le contexte de tous les services-conseils utilisés par la société. Le comité d'audit est autorisé à approuver par écrit tout service ou travail non relié aux audits jugés nécessaires par son président. Le président avisera les autres membres du comité d'audit de tels travaux supplémentaires ou non reliés aux audits ainsi que les motifs de ceux-ci afin que le comité puisse les examiner et produire, le cas échéant, une autorisation écrite.

Frais de service d'un auditeur externe

Le total des honoraires facturés par les auditeurs externes à la société pour les exercices clos le 31 mars:

Année/Période	Honoraires d'audit	Honoraires liés à l'audit ⁽¹⁾	Honoraires liés aux impôts ⁽²⁾	Autres honoraires ⁽³⁾
2015	Nil	Nil	Nil	Nil
2016	Nil	Nil	Nil	Nil
2017	Nil	Nil	Nil	Nil

Notes :

- (1) Les honoraires facturés pour les services de certification et les services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution d'un audit, mais qui ne sont pas inclus dans les honoraires de l'audit.
- (2) Les honoraires facturés pour la conformité fiscale, les conseils fiscaux et les services de planification fiscale.
- (3) Les honoraires facturés pour des services autres que ceux indiqués dans une autre colonne.

Gouvernance de la société

Dispositions générales

Le conseil d'administration croit qu'une saine gouvernance améliore le rendement d'une société et profite à tous les actionnaires. La Politique nationale 58-201 - *Instruction générale relative à la gouvernance* comprend des lignes directrices non normatives sur les pratiques en matière de gouvernance pour les émetteurs assujettis tels que la société. De plus, le Règlement 58-101 — *Information concernant les pratiques en matière de gouvernance* prévoit une certaine divulgation par la société de ses pratiques en matière de gouvernance. La nature de cette divulgation est décrite ci-dessous.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration s'acquitte de son devoir de supervision indépendante de la gestion de la société par l'entremise de réunions régulières de ses membres.

Le conseil d'administration est formé de trois administrateurs : Marc-André Lavoie et Jean Rainville étant les administrateurs indépendants conformément au Règlement 58-101. Jean-François Perras est membre de la direction de la société, mais n'est pas indépendant puisqu'il agit à titre de président et chef de la direction de la société.

Le conseil d'administration n'a pas de président du conseil à l'heure actuelle. En l'absence d'un président, et conformément aux statuts de la société, le chef de la direction de la société s'acquittera du rôle de présidence de toutes les réunions des administrateurs et des actions. Il n'est pas un administrateur indépendant; cependant, les administrateurs indépendants ont soit une expérience considérable comme administrateur et dirigeant de sociétés cotées en bourse ou à titre de membres de la communauté financière et, par conséquent,

ne requièrent pas la direction d'un président indépendant du Conseil d'administration pour s'acquitter de leurs tâches.

Les administrateurs indépendants ne tiennent pas de réunions régulières desquelles sont absents les administrateurs non indépendants et les dirigeants de la société. Afin de faciliter la tenue de discussions ouvertes et franches entre les administrateurs indépendants, les administrateurs sont encouragés à échanger régulièrement et indépendamment entre eux. De plus, lorsqu'un enjeu à l'ordre du jour concerne un administrateur, celui-ci ne vote pas sur l'enjeu en question.

Postes d'administrateur

Certains des administrateurs de la société siègent également sur les conseils d'administration d'autres émetteurs assujettis, comme suit :

Nom	Émetteur assujetti	Marché
Marc-André Lavoie	Canuc Resources Inc.	TSXV

Mandat du Conseil

Le conseil d'administration n'a pas adopté de mandat ou de code écrit définissant les rôles et les responsabilités du conseil, l'estimant adéquatement encadré par les exigences des lois sur les sociétés et les valeurs mobilières et la common law qui stipulent que le conseil doit assurer la gérance de la société. La fonction de gérance inclut les responsabilités de planification financière; d'identification des risques principaux découlant des affaires de la société et la mise en œuvre des systèmes appropriés pour gérer ces risques; de planification de la relève (y compris les nominations, la formation et la surveillance des hauts dirigeants); des communications avec les investisseurs et la communauté financière; ainsi que de maintien de l'intégrité des systèmes internes de contrôle et de gestion de l'information de la société.

Orientation et perfectionnement professionnel

À leur nomination, les nouveaux administrateurs reçoivent une orientation, adaptée à leur expérience antérieure, sur les affaires, les actifs et le secteur d'activité de la société ainsi que sur leurs nouvelles responsabilités. Les réunions du conseil se tiennent parfois dans les bureaux de la société et, de temps à autre, elles sont combinées à des présentations des dirigeants de la société afin de donner une perspective supplémentaire aux administrateurs des affaires de la société. De plus, les dirigeants de la société sont disponibles pour discuter avec tous les membres du conseil.

Code d'éthique professionnelle

Les membres du conseil d'administration n'ont pas adopté de code d'éthique et de conduite professionnelles officiel. Les membres du conseil estiment que les responsabilités fiduciaires imposées aux administrateurs par la loi régissant la société et la common law et les restrictions imposées par les différentes législations sur les sociétés quant à la participation d'un administrateur individuel en conflit d'intérêts aux décisions d'un conseil suffisent à s'assurer que le conseil fonctionne indépendamment de la direction et dans l'intérêt supérieur de la société.

Nomination des administrateurs

Tous les ans, à l'approche de l'assemblée annuelle des actionnaires, le conseil évalue le nombre de ses membres et soumet ses recommandations sur l'élection de membres au conseil. Il détermine le nombre de membres nécessaires pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités et pour maintenir une diversité de points de vue et d'expériences.

Le conseil n'a pas de comité de mise en candidatures; ces fonctions sont exécutées par les membres du conseil. Cependant, cette politique sera révisée s'il advient un changement dans le nombre d'administrateurs nécessaires à la société.

Rémunération

Le conseil détermine la rémunération des administrateurs de la société eu égard aux responsabilités et aux risques associés au rôle d'administrateur d'une société ouverte.

Autres comités relevant du conseil

Aucun comité ne relève du conseil, à l'exception du comité d'audit.

Évaluations

En raison de la taille minimale du conseil d'administration, aucune politique officielle n'a été établie pour surveiller l'efficacité des administrateurs, du conseil et de ses comités.

PLAN DE DISTRIBUTION

L'offre consiste en une émission minimale de 1 750 000 d'unités et une émission maximale de 5 000 000 d'unités au prix unitaire de 0,20 \$, pour un produit brut minimal de 350 000 \$ et un produit brut maximal de 1 000 000 \$. L'offre sera présentée au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique par l'entremise du placeur pour compte.

Conformément à la convention de placement pour compte, la société a retenu les services du placeur pour compte à titre de représentant exclusif aux fins du placement. Les conditions et le prix de souscription ont été établis à la suite de négociations entre la société et le placeur pour compte, conformément aux politiques de la bourse. Le placeur pour compte a accepté de mettre en œuvre des efforts conformes aux usages du commerce pour obtenir des souscriptions pour les unités offertes dans les provinces du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Le présent prospectus autorise la distribution des unités aux souscripteurs de ces juridictions. Le placeur pour compte pourrait offrir une participation à un syndicat de placement dans le cadre normal de ses opérations de courtage aux syndicats de placement d'autres courtiers qui pourraient s'être fait offrir, ou non, une partie de la commission ou des options du placeur pour compte découlant de cette offre.

Le placeur pour compte peut mettre fin à son obligation découlant de la convention de placement pour compte en avisant la société par écrit à tout moment avant la date de clôture du placement si, après analyse de l'état des marchés financiers ou du marché pour ces unités, la situation est telle que les unités ne peuvent pas être mises en marché de façon profitable ou suite à la réalisation de certaines conditions. Le placeur pour compte peut également mettre fin à ses obligations en vertu de la Convention placement pour compte à tout moment à la réalisation de certaines conditions, comme le non-respect par la société de toute clause de la convention placement pour compte.

La convention de placement pour compte stipule que si le placeur pour compte exerce son droit de résiliation, la société devra publier immédiatement un communiqué de presse indiquant les détails de la résiliation.

La société s'est engagée à verser au placeur pour compte i) une commission égale à 10 % de la somme agrégée du produit de la vente des unités dans le cadre du placement et, le cas échéant, l'option aux fins d'attributions excédentaires; et ii) des honoraires pour services financiers de 15 000 \$ en espèces (dont 5 000 \$ a déjà été acquitté) (plus les taxes applicables). De plus, une fois l'offre complétée avec succès, le placeur pour compte est susceptible de recevoir, dans le cadre de sa rémunération, les options du placeur pour compte accordant à son titulaire l'achat d'un nombre d'unités équivalent à 10 % du nombre d'unités émises dans le cadre du présent placement et, le cas échéant, de l'option aux fins d'attributions

excédentaires. Ces options peuvent être exercées au prix unitaire de 0,20 \$ par action ordinaire pendant une période de 24 mois suivant la date de clôture du placement.

La société a accordé au placeur pour compte une option aux fins d'attributions excédentaires exerçable en tout, ou en partie, au cours des 30 jours suivant la date de clôture du placement pour la vente d'un nombre maximal de 1 000 000 unités supplémentaires. L'option aux fins d'attributions excédentaires et les unités émises dans le cadre du placement sont également autorisées à la distribution par le présent prospectus.

Conformément au Règlement 41-101, le nombre agrégé d'actions pouvant être distribué en guise de rémunération à un placeur pour compte dans le cadre d'un prospectus ne doit pas dépasser 10 % des unités offertes conformément au prospectus. En l'espèce, ce nombre ne doit pas dépasser les 600 000 unités (dans l'hypothèse de l'exercice complet de l'option aux fins d'attributions excédentaires). Aux fins de cette offre, ces 600 000 titres sont des titres de rémunération autorisés et leur distribution est autorisée par le présent prospectus. Le placeur pour compte étant en droit de recevoir des titres en guise de rémunération ne dépassant pas les 10 % prévus à l'offre et à l'option aux fins d'attributions excédentaires, les titres dépassant ce seuil des 10 % ne seront pas autorisés à la distribution en vertu du présent prospectus et seront soumis à une période d'attente conformément aux lois applicables sur les valeurs mobilières.

La présente offre est conditionnelle à l'atteinte de l'objectif minimal de souscription de 1 750 000 unités pour un produit brut de 350 000 \$ au bénéfice de la société. Advenant que le seuil minimal de souscriptions ne soit pas atteint dans les 90 jours de la date d'émission d'un visa pour le prospectus définitif, ou à tout autre moment entendu entre le placeur pour compte et les souscripteurs, tous les fonds perçus seront remis aux souscripteurs, sans intérêt ou déduction, sauf instruction contraire des souscripteurs au placeur pour compte.

La société entend soumettre une demande d'inscription des actions ordinaires incluses dans les unités offertes dans le cadre du présent prospectus à la CSE. L'inscription sera conditionnelle au respect par la société de toutes les exigences de la CSE. La confirmation de ceci, au plus tard à la date de clôture du placement, constitue une condition de clôture.

En date du présent prospectus, la société n'a aucun titre inscrit ou coté à la Bourse de Toronto, à l'Aequitas NEO Exchange Inc., un marché américain, ou sur un marché à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, à l'exception de l'AIM (*l'Alternative Investment Market* de la Bourse de Londres) et des marchés PLUS exploités par PLUS Markets Group plc, et n'a ni soumis de demande d'inscription à ces marchés, ni l'intention d'en faire la demande.

Les souscriptions à ces unités seront reçues sous réserve de rejet ou d'attribution, en tout ou en partie, et sous réserve du droit de la société de fermer les registres de souscription à tout moment sans préavis. Advenant le rejet de la souscription, le prix et l'entente de souscription seront retournés au souscripteur sans intérêts ou déductions.

Le prospectus autorise également les unités émises à la conversion d'un billet à ordre au montant de 25 000 \$, portant intérêt à un taux de 6 % par année, lequel a été émis le 21 septembre 2017. Le billet à ordre ainsi que les intérêts accumulés seront convertis en unités équivalentes au prix de souscription à la date de clôture. Le billet à ordre est non garanti; conséquemment, le prix à la conversion sera fixé à 0,12 \$ par action ordinaire sans bon de souscription si la clôture ne survient pas dans les 180 jours.

FACTEURS DE RISQUES

La société est active dans l'exploration de propriétés minières, une activité hautement spéculative. L'achat de tout titre offert dans le présent sous-tend un degré élevé de risque et devrait être entrepris uniquement par les acheteurs ayant les ressources financières leur permettant d'assumer de tels risques et n'ayant aucun besoin immédiat de liquidités. Aucun investissement dans les titres offerts dans le présent ne devrait représenter une partie majeure du portefeuille d'investissement d'une personne et ne devrait être réservé

aux personnes qui peuvent subir la perte totale de leur investissement. Les acheteurs éventuels devraient évaluer attentivement les facteurs de risques associés à un placement dans les titres de la société avant d'acheter tout titre offert dans le présent.

Capitalisation insuffisante

La société n'a présentement pas d'activités génératrices de revenus et peut, de temps à autre, déclarer un déficit en fonds de roulement. La société devra obtenir des fonds supplémentaires pour maintenir ses activités. Ces fonds peuvent être obtenus par la vente de capitaux engagés ou la conclusion d'une convention d'option et de coentreprise avec une tierce partie qui assurerait le financement nécessaire. Il n'est nullement garanti que la société réussira à obtenir un tel financement supplémentaire; le cas échéant, la société pourrait perdre sa participation, ou la voir diluée, dans la propriété Umex 1. Les fonds de roulement non affectés de la société ne suffiront pas à financer la phase 2 du programme d'exploration recommandé sur la propriété Umex 1 et il n'est nullement garanti que la société pourra obtenir le financement supplémentaire nécessaire pour réaliser ladite phase.

Risques de financement

La société n'a aucun historique de revenu et, en raison de la nature de ses activités, ne peut offrir aucune assurance de rentabilité. La société n'a versé aucun dividende sur ses actions ordinaires et elle ne prévoit pas en verser dans un proche avenir. La seule source de fonds accessible actuellement à la société est la vente de ses actions ordinaires. Bien que les résultats de l'exploration soient encourageants, la société pourrait ne pas avoir les fonds suffisants pour poursuivre l'exploration nécessaire pour déterminer s'il se trouve un gisement de minerai commercialement exploitable, ou non, sur l'une de ses propriétés. Bien que la société puisse générer d'autres fonds de roulement par l'offre d'autres capitaux propres ou par la vente ou la syndication de ses propriétés, il n'est nullement garanti que de tels fonds seraient disponibles à des conditions acceptables pour la société, voire disponibles simplement. Toute opération future de financement, si possible, à même les fonds propres pourrait entraîner une dilution importante des titres acquis dans le cadre de la présente offre. Il est impossible à l'heure actuelle de déterminer le montant de fonds supplémentaires nécessaires, le cas échéant.

Historique d'opération limité

La société n'a aucun historique de revenu. Il n'y a aucune donnée sur les quantités commerciales de gisement minéral sur la propriété Umex 1. Cette offre a pour objectif d'obtenir des fonds pour poursuivre l'exploration et le développement de la propriété Umex 1 dans le but de déterminer le volume des réserves de minéraux ayant une valeur commerciale.

Revente des titres

La poursuite des opérations de la société dépendra de sa capacité à générer des revenus de fonctionnement et d'obtenir du financement additionnel. Il n'est nullement garanti que de tels revenus peuvent être générés ou que d'autres financements puissent être obtenus. Si la société ne parvient pas à générer de tels revenus ou d'obtenir du financement additionnel, tout investissement dans la société pourrait être perdu. En tel cas, la probabilité de revente des actions ordinaires serait diminuée.

Volatilité du coût des titres cotés en bourse

Au cours des dernières années, les coûts sur les marchés des valeurs mobilières aux États-Unis et au Canada ont été particulièrement élevés et d'un volume volatile. Le coût des titres de nombreuses sociétés a connu d'importantes fluctuations pas nécessairement reliées aux résultats d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. Il n'est nullement garanti que de telles fluctuations de prix ne vont pas se produire. Le coût des actions ordinaires sur les marchés dépendra des tendances générales, nonobstant tout succès que la société pourrait afficher à l'égard de la création de

produits d'exploitation, de flux de trésorerie ou de gains. Le coût des actions ordinaires distribuées dans le cadre des présentes sera influencé par la volatilité des marchés.

Il n'y avait aucun marché public pour les actions ordinaires de la société avant cette offre. Il est probable qu'aucun marché public actif ne se développe ou ne se maintienne après l'offre de ces actions ordinaires. Le prix de souscription des actions ordinaires a été déterminé à la suite de négociations entre la société et les représentants du placeur pour compte. Conséquemment, le prix de souscription n'est pas nécessairement indicateur du coût des actions ordinaires suivant cette offre. Dans l'absence de développement d'un marché public pour les actions ordinaires, la liquidité de l'investissement d'un actionnaire pourrait être limitée et le coût des actions pourrait tomber en deçà du prix de souscription de cette offre de placement.

Droits de propriété

La société n'est pas propriétaire des droits miniers sur la propriété Umex 1. Elle détient néanmoins l'option d'acquérir une pleine (100 %) participation. Il n'est nullement garanti que la société sera en mesure d'obtenir le financement nécessaire pour explorer et développer la propriété Umex 1 de façon à préserver sa participation à l'avenir. Si la société perd ou abandonne sa participation à la propriété Umex 1, il n'est pas assuré qu'elle sera en mesure d'acquérir une autre propriété minière intéressante ou que la bourse approuverait une telle acquisition. Il n'y a également aucune garantie que la bourse approuverait l'acquisition de toutes autres propriétés par la société, que ce soit par la voie d'options ou autre, le cas échéant.

Advenant que la société acquière la pleine participation dans la propriété Umex 1, il n'est nullement garanti que le titre sur celle-ci ne serait ni contesté ni remis en question. La participation de la société à une propriété minière peut être soumise à des ententes, des transferts, des revendications territoriales autochtones antérieures non enregistrés. Les titres de propriété pourraient également être entachés de vices non détectés. Aucun arpentage n'a été effectué sur les propriétés minières de la société; par conséquent, et conformément aux lois de la juridiction où ces propriétés sont situées, leur existence et leur localisation pourraient être contestées. Dans l'attente de la définition des intérêts concurrents sur les terres minières, la société ne peut donner aucune assurance quant à la validité de son titre sur ces terres et à la taille de celles-ci.

Revendications territoriales des Premières Nations

La propriété Umex 1 pourrait faire l'objet, présentement ou à l'avenir, d'une revendication territoriale des Premières Nations. La nature juridique des revendications territoriales autochtones est particulièrement complexe. Les répercussions de telles revendications sur la participation de la société à la propriété Umex 1 ne peuvent être anticipées avec certitude. Il ne peut être garanti qu'une reconnaissance élargie des droits territoriaux sur la zone incluant la propriété Umex 1, par entente négociée ou jugement, n'aurait aucun effet négatif sur les activités de la société. En l'absence d'une telle reconnaissance, la société pourrait avoir à négocier avec les titulaires de droits autochtones et obtenir leur autorisation pour mener ses activités d'exploration et de développement de la propriété Umex 1. Il n'est nullement garanti que la société sera en mesure d'établir une relation de travail pratique avec toute Première Nation située dans cette région qui lui permettrait de développer la propriété Umex 1.

Exploration et développement

L'exploration et le développement de ressources sont une entreprise spéculative caractérisée par plusieurs risques importants, incluant, entre autres, les efforts non profitables découlant de l'échec à découvrir des gisements, mais également à découvrir des gisements d'une quantité ou d'une qualité insuffisante pour produire des bénéfices. Les possibilités de commercialisation du minerai acquis ou découvert par la société pourraient être influencées par de nombreux facteurs hors du contrôle de la société et qui ne peuvent être anticipés avec exactitude, notamment la fluctuation des coûts des marchés, la proximité et la capacité des usines de concentration, les marchés des minéraux et les équipements de traitement et les autres facteurs

comme la réglementation gouvernementale, y compris les règlements sur les redevances, la production autorisée et la protection de l'environnement. La combinaison de ces facteurs pourrait avoir pour conséquence que la société n'obtienne pas un rendement adéquat du capital investi.

Il n'y a aucune garantie que les activités d'exploration et de développement minier de la société mèneront à la découverte de gisements de minerai commercial. La rentabilité à long terme de la société dépendra, en partie, des coûts et du succès de ses programmes d'exploration, lesquels peuvent être affectés par plusieurs facteurs. Les travaux de forage nécessaires à la confirmation de l'existence des réserves et le développement minier et des installations et des infrastructures de traitement à tout site choisi pour l'exploitation minière engendreront des dépenses considérables. Bien que des bénéfices considérables pourraient découler de la découverte d'un dépôt minéralisé important, il n'est nullement assuré que les minéraux découverts soient présents en quantité suffisante pour justifier une opération commerciale ou que les fonds nécessaires au développement puissent être obtenus en un temps utile.

Risques inassurables

Certains risques et plus particulièrement des conditions géologiques inattendues ou inhabituelles, telles que des secousses et des éboulements, des feux, des inondations et des tremblements de terre, peuvent survenir durant l'exploration, le développement et l'exploitation des propriétés minières. Il n'est pas toujours possible de s'assurer contre tous ces risques et la société peut choisir de ne pas souscrire à une assurance pour ces risques en raison du coût élevé des primes ou d'autres motifs. La survenance de tels événements pourrait réduire, voire éliminer, toute rentabilité future et entraîner une augmentation des coûts et une baisse du coût des titres de la société.

Réglementation gouvernementale et relative aux permis

Les opérations futures de la société pourraient nécessiter l'obtention de permis de différentes autorités fédérales, provinciales et locales et seront assujetties aux lois et aux règlements concernant la prospection, le développement, l'exploitation minière, la production, l'exportation, les taxes, les normes du travail, la santé et la sécurité au travail, l'évacuation des déchets, la protection de l'environnement, la sécurité des mines et d'autres sujets. Il n'est nullement garanti que la société sera en mesure d'obtenir tous les permis et les autorisations nécessaires pour entreprendre ses activités d'exploration et sa construction ou son opération d'installations minières sur la propriété Umex 1. La société ne détient aucun permis à l'heure actuelle.

Lois et règlements sur l'environnement

Les lois et les règlements sur l'environnement peuvent avoir une incidence sur les opérations de la société. Ces lois et règlements définissent les différentes normes entourant certains volets de la santé et de la qualité de l'environnement. Ils prévoient des pénalités et d'autres sanctions en cas d'infraction à ces normes et établissent, dans certaines circonstances, des obligations de réhabilitation d'anciens et de nouveaux sites et installations où les opérations sont, ou ont été, menées. La permission d'opérer peut être retirée temporairement s'il y a des preuves d'infractions sérieuses aux normes sur la santé et la sécurité, voire de façon permanente dans le cas d'infractions extrêmes. La société pourrait être tenue responsable à grands frais des dommages, des coûts de nettoyage ou des pénalités en cas de certains déversements dans l'environnement, des dommages environnementaux causés par les propriétaires antérieurs des propriétés acquises ou de non-conformité aux lois et aux règlements environnementaux. Dans tous les grands développements, la société se fie généralement à des concepteurs et des entrepreneurs en développement reconnus qui seront, dans un premier temps, tenus de verser un dédommagement à la société. La société minimisera ses risques en prenant des mesures pour s'assurer du respect des lois et des règlements environnementaux et sur la santé et la sécurité ainsi que de la conduite des opérations conformément aux normes environnementales applicables. Il subsiste un risque que les exigences environnementales légales et réglementaires deviennent plus sévères, augmentant le coût des opérations de la société.

Les modifications aux lois, aux règlements et aux permis gouvernant les opérations et les activités des

sociétés minières, ou une application plus rigide de ceux-ci, pourraient avoir une incidence négative concrète sur la société et entraîner une augmentation des dépenses en capitaux ou des coûts de production, ou une réduction des niveaux de production aux propriétés actives, ou l'abandon ou le retardement du développement de nouvelles propriétés minières.

Absence de minerai commercial

La propriété Umex 1, sur laquelle sera dépensé une partie du produit du placement, ne contient aucune quantité connue de minerai commercial.

Concurrence

Le secteur minier est très compétitif à toutes ses étapes et la société est en concurrence avec d'autres entreprises qui ont de plus importantes ressources financières et installations techniques. La concurrence pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de la société à acquérir des propriétés ou des zones prometteuses à l'avenir.

Gestion

Le succès de la société dépend actuellement grandement du rendement de ses dirigeants. La perte des services de ces personnes pourrait avoir une incidence négative importante sur les affaires et les perspectives de la société. Il n'est nullement garanti que la société pourra maintenir les services de ses dirigeants ou d'autres membres du personnel qualifié nécessaires à la conduite de ses affaires. Le cas échéant, ceci pourrait avoir une incidence négative importante sur la société et ses perspectives.

Fluctuation du coût des minéraux

Il est prévu que les revenus de la société, le cas échéant, proviendront en partie de l'extraction et de la vente de minerai et de métaux précieux et de base. Certains facteurs hors du contrôle de la société peuvent avoir une incidence sur l'attrait commercial des métaux découverts, le cas échéant. Les prix des métaux ont grandement fluctué, plus particulièrement au cours des dernières années. Par conséquent, la viabilité économique de tout projet d'exploration entrepris par la société ne peut être anticipée avec exactitude et peut être négativement affectée par les fluctuations dans les prix des minéraux. De plus, étant donné que la plupart des produits miniers sont vendus sur le marché mondial en dollars US, les fluctuations du taux de change peuvent affecter les fonds de roulement que la société peut réaliser à partir de ses opérations.

Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants sont engagés, et continueront de l'être, dans la recherche d'autres occasions d'affaires pour le bénéfice d'autres sociétés. Il peut survenir des situations où ces administrateurs et ces dirigeants seront en concurrence directe avec la société. Tout conflit, le cas échéant, sera géré conformément aux articles pertinents de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Certains administrateurs ou dirigeants de la société sont, ou seront appelés à devenir, administrateurs ou dirigeants d'autres sociétés engagées dans d'autres entreprises commerciales. Afin d'éviter les conflits d'intérêts qui pourraient survenir entre les tâches des administrateurs au sein de la société et leurs tâches au sein des conseils d'administration d'autres sociétés, les administrateurs et les dirigeants de la société ont accepté :

- (a) que la participation à d'autres entreprises commerciales par les administrateurs sera répartie entre les différentes sociétés en exerçant un jugement prudent et selon les capacités et les besoins financiers relatifs des sociétés visées.
- (b) qu'aucune commission ou autre rémunération extraordinaire ne sera versée aux administrateurs et aux dirigeants touchés; et

- (c) que les opportunités d'affaires formulées par d'autres sociétés, ou par l'entremise de celles-ci, auxquelles participent les administrateurs et les dirigeants ne seront pas offertes à la société à moins que les conditions soient équivalentes ou supérieures à celles offertes à de tierces parties.

Dividendes

La société ne prévoit pas verser de dividendes sur ses actions ordinaires dans un proche avenir.

PROMOTEUR

Jean-François Perras peut être considéré comme promoteur de la société puisqu'il a pris l'initiative de la restructurer. Monsieur Perras détient 373 170 (6,3 %) actions ordinaires déjà émises ou en attente d'émission de la société. Consulter la rubrique « Principaux actionnaires » ci-haut pour obtenir davantage de renseignements.

PROCÉDURES JUDICIAIRES

La société n'est partie à aucune procédure judiciaire ou mesure réglementaire et n'a aucune connaissance de telle procédure envisagée à son encontre.

DISPENSE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

La société a demandé une dispense de certaines exigences imposées par le sous-paragraphe 32.1 (1) (b) de l'Annexe 41-101 A1 (l'« **Annexe 41-101A1** ») du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* à l'égard de certains états financiers historiques se rapportant aux projets Umex 1 et Umex 2. L'Annexe 41-101A1 oblige la société à inclure dans le présent prospectus les états financiers audites des deux derniers exercices clos 120 jours avant la date du présent prospectus. . La société a demandé d'être exonérée de l'obligation d'inclure dans le prospectus (i) des états financiers audités pour les exercices clos au 31 décembre 2016 et 2015 et la période intérimaire pour les 3 mois close le 31 mars 2017 pour la propriété Umex 1, et (ii) les états financiers audités pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016 et les états financiers intérimaires pour la période de 6 mois close le 30 juin 2017 pour la propriété Umex 2, basé sur les faits suivants :

1. Le 31 mars 2017, la société a conclu une entente avec une tierce partie non-apparentée soit, Les Ressources Tectonic Inc., en vertu de laquelle elle acquerrait une option pour acquérir un intérêt de cent pourcent (100%) (sujet à un revenu net de fonderie de 2%) sur le projet Umex 1 (l'« **Option** »);
2. Les titres miniers constituant le projet Umex 1 ne sont que sous option et ne pourront être transférés à la société que lorsque tous les paiements et dépenses d'exploration prévues à l'Option, lesquelles représentent des paiements sur l'Option de même que certaines dépenses d'exploration au cours d'une période de quatre années, à quel moment, le titre de propriété du Projet Umex 1 passera à la société;
3. L'Option est une transaction entre des parties non-apparentées et nul autre actif fut transféré ou passif pris en charge en date du présent prospectus ni à une date ultérieure en rapport avec l'Option et aucune dépense de nature matérielle a été engagée sur les titres miniers faisant l'objet de l'Option au cours des années précédentes immédiatement avant l'entente d'Option conclue par la société;
4. La société a déployé des efforts raisonnables pour obtenir l'information nécessaire à l'établissement des états financiers pour les dépenses d'explorations antérieures sur le projet Umex 1 mais l'obtention de telles informations fut sans succès ;
5. La société est d'avis que l'inclusion d'états financiers vérifiés n'est pas nécessaire et ne saurait

accorder à un investisseur des renseignements utiles compte tenu du fait qu'il n'y a eu que des dépenses minimales de l'ordre de 15 000\$ pour l'année 2016 et 5 000\$ pour l'année 2015 pour des frais de prospections et d'échantillonnages sur les titres miniers du projet Umex 1;

6. La société a subséquemment fait l'acquisition du projet Umex 2 par voie de jalonnement pour lequel il n'y avait nul autre coût que celui relié aux frais payables à l'autorité gouvernementale pertinente et affirme de plus qu'aucun travail n'a été effectué sur le projet Umex 2 depuis 2011.

La société a été informée par le personnel de l'Autorité des marchés financiers que l'émission du visa pour le prospectus définitif relatif au présent placement prouvera que la dispense susmentionnée a été accordée.

INTÉRÊTS DE LA DIRECTION ET D'AUTRES DANS LES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Les administrateurs, les hauts dirigeants et les principaux actionnaires de la société, qu'ils soient une personne physique ou morale, qui détiennent véritablement ou contrôlent ou dirigent, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions ordinaires de la société, ou de toute société associée ou affiliée de la précédente, n'ont eu aucun intérêt important, direct ou indirect, dans les opérations de la société au cours des trois années précédant la date du présent prospectus et n'auront aucun intérêt important dans toute opération proposée, laquelle a eu, ou aura, des répercussions importantes sur la société.

RELATION ENTRE L'ÉMETTEUR ET LE PLACEUR POUR COMPTE

La société n'est pas une partie liée ou une partie rattachée au placeur pour compte (selon les définitions du Règlement 33-105 - *Conflits d'intérêts chez les Placeurs pour compte*).

AUDITEURS

L'auditeur de la société est le cabinet Raymond Chabot Grand Thornton S.E.N.C.R.L., Comptables agréés, situé au 600, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) H3B 4L5.

AGENT DE TRANSFERT ET CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres de la société est Computershare Investor Services Inc., situé 1500, boul. Robert Bourassa, Montréal (Québec) H3A 1S8.

CONTRATS IMPORTANTS

Exception faite des contrats conclus dans le cadre des opérations normales de la société, les contrats suivants sont les seuls contrats importants conclus par la société depuis son incorporation et toujours en vigueur en date des présentes :

1. Régime d'options d'achat d'actions approuvé par les actionnaires le 12 septembre 2017 et connu sous le titre « options d'achats d'action ».
2. Contrat d'entiercement intervenu entre la société, Computershare et certains principaux intéressés de la société le 4 avril 2018, et connu sous le titre « actions entières ».
3. Convention de placement pour compte entre la société et le placeur pour compte signée aux fins de référence le 5 avril 2018, et connu sous le titre « Plan de distribution ».
4. La convention d'option d'achat de la propriété Umex 1 intervenue entre la société et Ressources Tectonic Inc., datée du 31 mars, 2017.

Des exemplaires de tout contrat important et du rapport technique peuvent être consultés au cours de la période de souscription des unités offertes en vertu du présent prospectus et pour une période de 30 jours subséquents durant les heures d'ouverture régulières aux bureaux de la société situés au 1080, Côte du Beaver Hall, bureau 1606, Montréal (Québec) H2Z 1S8. Le rapport technique peut également être consulté sur le système de dépôt SEDAR, situé à l'adresse : www.sedar.com.

EXPERTS

Sauf si divulgué ci-dessous, aucune personne ou société dont la profession ou le mandat confère autorité à un rapport, à une évaluation, à un énoncé ou à une opinion et qui a été nommé comme ayant préparé ou certifié une partie du présent prospectus ou un rapport ou une évaluation inclus dans le présent prospectus ne détient, ou ne détiendra, d'intérêts véritables ou enregistrés, directement ou indirectement, dans toute valeur mobilière ou propriété de la société ou de ses associés ou affiliés.

Certaines questions juridiques reliées à la présente offre seront transmises au nom de la société à Transactio Corporate Finance Lawyers S.E.N.C.R.L. et à Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. au nom du placeur pour compte.

M. Dominique Gagné et M. Marcel Robillard, les auteurs du rapport technique relativement à la propriété Umex 1, sont indépendants de la société conformément à la définition prévue au Règlement 43-101.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., comptables agréés, est le cabinet de vérification de la société et a informé celle-ci de son indépendance conformément au code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec.

Intérêts des Experts

À l'exception de Monsieur Guy Charette, avocat conseil de la société, qui détient 20 000 actions accréditatives de la société, aucune autre personne dont la profession ou l'activité confère autorité à une déclaration faite par celle-ci et dont le nom figure dans le présent prospectus n'a reçu ou ne recevra un intérêt direct ou indirect dans la propriété de la société ou une personne qui a un lien avec la société ou un membre du même groupe que la société.

A la date des présentes, aucune autre des personnes susmentionnées n'était le propriétaire véritable, directement ou indirectement, de titres de la société ou d'une personne qui a un lien avec la société ou qui est un membre du même groupe que la société. En outre, aucune des personnes susmentionnées ou administrateurs, membres de la direction ou salariés de l'une des personnes susmentionnées est appelée à être élue, nommée ou employée à titre d'administrateur, de membre de la direction ou de salarié de la société, d'une personne qui a un lien avec la société ou d'un membre du même groupe que la société, ou à titre de promoteur de la société, d'une personne qui a un lien avec la société ou d'un membre du même groupe que la société.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Il n'y a aucune autre information importante que celles figurant dans les présentes.

DROITS DE RÉSOLUTION DU SOUSCRIPTEUR ET SANCTIONS CIVILES

Les lois sur les valeurs mobilières des provinces du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique confèrent un droit de résolution aux souscripteurs. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du Prospectus et des modifications. Dans plusieurs provinces, la législation sur les valeurs mobilières permet également au souscripteur de demander la nullité ou des dommages-intérêts si le Prospectus, ou toute modification de celui-ci, contient des informations fausses ou trompeuses ou ne lui a pas été transmis, à condition que ce droit à la nullité ou aux dommages-intérêts soit exercé dans les limites prescrites par la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire de résidence du souscripteur. Le souscripteur doit s'en remettre à toute clause pertinente des lois sur les valeurs mobilières de la province de résidence de l'acquéreur pour obtenir les détails de ces droits ou consulter un conseiller juridique.

Les investisseurs sont avisés que, dans le cadre du placement des bons de souscription Séries A, le droit d'action légal en dommages-intérêts pour information fausse ou trompeuse contenue dans le prospectus se limite, selon la législation en valeurs mobilières de certaines provinces, au prix auquel les bons de souscription Séries A sont offerts à l'occasion du placement. Ainsi, en vertu de la législation en valeurs mobilières de certaines provinces, le souscripteur ou l'acquéreur ne peut exercer ce droit pour recouvrer les sommes additionnelles versées à la conversion des titres. On se reportera aux dispositions applicables de la législation en valeurs mobilières et on consultera éventuellement un avocat.

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers audités de la société pour l'exercice financier clos le 31 mars 2017 sont joints à l'annexe B et sont partie intégrante du présent prospectus.

Les états financiers non audités de la société pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2017 sont joints à l'annexe C et sont partie intégrante du présent prospectus.

ANNEXE « A »

Charte du comité d'audit

1. Mandat et but du comité

Le comité d'audit (le « **comité** ») du conseil d'administration (le « **conseil** ») de Explorations M.P.V. Inc. (la « **société** ») est un comité permanent du cConseil dont la principale fonction est d'aider le conseil à s'acquitter de son mandat de surveillance en lien avec les suivants :

- (a) l'intégrité des états financiers de la société;
- (b) la conformité de la société aux exigences légales et réglementaires quant à ses états financiers;
- (c) la compétence, l'indépendance et le rendement de l'auditeur de la société;
- (d) les mesures de contrôle interne et de divulgation;
- (e) le rendement de la fonction interne d'audit de la société;
- (f) l'examen et l'autorisation de certaines opérations entre parties liées; et
- (g) l'exécution des tâches supplémentaires définies dans sa charte ou lui étant déléguée par le conseil.

2. Autorité

Le comité a le pouvoir d'effectuer les suivantes :

- (a) engager et rémunérer un avocat et d'autres conseillers indépendants si cela devait s'avérer nécessaire ou souhaitable pour exécuter ses tâches; et
- (b) communiquer directement avec l'auditeur de la société.

Le comité a l'autorité de déléguer certaines tâches à des membres individuels ou à ses sous-comités.

3. Composition et expertise

Le comité devra être composé d'un minimum de trois membres, chacun étant administrateur de la société. La majorité des membres du comité ne doivent être ni des dirigeants ni des employés de la société ou de ses sociétés affiliées.

Les membres du comité sont nommés tous les ans par le conseil au cours de sa première réunion suivant l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Les membres du comité doivent demeurer en poste jusqu'à

2

la prochaine assemblée annuelle générale des actionnaires ou jusqu'à ce qu'ils soient démis de leur fonction par le conseil ou qu'ils cessent d'agir comme administrateur de la société.

Le conseil nommera un membre au comité au rôle de président. Si le président du comité est absent de

toute rencontre, le comité pourra choisir l'un de ses autres membres pour présider la rencontre.

4. Réunions

Tous membres du comité ou l'auditeur peuvent convoquer une réunion du comité. Le comité devra se réunir au moins quatre fois par année, puis autant de fois que jugé nécessaire par ses membres pour mener à bien ses tâches. Le président devra formuler et définir l'ordre du jour du comité, en consultation avec d'autres membres du comité, du conseil et de la haute direction.

Un avis de convocation indiquant l'heure et l'endroit de chaque réunion devra être transmis par écrit à chaque membre du comité au moins 72 heures (excluant les jours fériés) avant l'heure de la réunion. L'auditeur de la société devra être informé de la tenue de chaque réunion du comité. Il est en droit d'y assister et de s'adresser aux membres du comité, aux frais de la société. À la demande d'un membre du comité, l'auditeur de la société doit assister à chaque réunion du comité durant son mandat à titre d'auditeur de la société.

La majorité des membres du comité qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la société ou de ses sociétés affiliées constitueront le quorum. Aucune question n'est tranchée par le comité sauf dans le cadre d'une réunion de ses membres formant le quorum, et ce, que ce soit en personne ou par des moyens téléphonique, électronique ou de communication autre permettant à toutes les personnes de participer à la réunion et de communiquer entre elles simultanément et instantanément. Une question peut également être tranchée par l'obtention de résolutions unanimes et écrites quant au consentement des membres du comité. Ces résolutions devront ensuite être approuvées pour constituer des résolutions passées à une réunion dûment convoquée et constituée du comité.

Le comité, à sa discrétion, peut également inviter des administrateurs, des dirigeants et des employés de la société et des conseillers à ses réunions, au besoin.

À tout moment, le comité, s'il le juge nécessaire, peut se réunir en l'absence de membres de la direction.

Le comité nommera un secrétaire qui ne peut être ni un administrateur ni un dirigeant de la société. Les procès-verbaux des réunions du comité devront être consignés et tenus par le secrétaire et ensuite soumis à l'examen et à l'approbation du comité.

5. Révision du comité et de sa charte

Le comité devra effectuer une révision et une évaluation annuelles de son rendement, de son efficacité et de sa contribution, y compris de sa conformité à sa charte. Le comité effectuera cet exercice de révision et d'évaluation de la façon qu'il juge appropriée et soumettra un rapport sur ses résultats au conseil.

Le comité devra également réviser et évaluer la pertinence de sa charte tous les ans en tenant compte de toutes les exigences légales et réglementaires applicables au comité ainsi que de toutes les lignes directrices recommandées par les autorités de réglementation ou de la Bourse des valeurs canadiennes, puis devra soumettre les modifications recommandées au conseil.

6. Rapport au conseil

Le comité devra faire rapport au conseil de toutes ses réunions dans un temps utile. Ce rapport peut être effectué par la transmission d'un exemplaire du procès-verbal de chaque réunion tenue.

3

7. Tâches et responsabilités

(a) Préparation d'états financiers

Le comité doit examiner les états financiers annuels et intérimaires de la société, tous les rapports d'audit et autres, les rapports de gestion et les communiqués de presse connexes avant qu'ils ne soient publiés et faire ses recommandations au conseil.

Le comité est également responsable des suivantes :

- (i) avoir la certitude que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication faite au public, par la société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information prévue au paragraphe précédent, et doit à cet effet apprécier périodiquement l'adéquation de ces procédures;
- (ii) mandater l'auditeur de la société d'effectuer un examen des états financiers intérimaires et recevoir le rapport officiel de celui-ci quant à ceux-ci;
- (iii) discuter avec la direction et l'auditeur de la société de la qualité des principes comptables et des normes de production d'états financiers applicables, et non seulement du caractère acceptable de ceux-ci;
- (iv) discuter avec la direction de tout écart important entre les périodes comptables comparatives; et
- (v) cerner les problèmes et les éléments préoccupants et s'assurer que ceux-ci soient résolus de façon satisfaisante dans le cadre de discussions avec la direction et le vérificateur de la société.

(b) Auditeur

Le comité doit recommander au conseil :

- (i) l'auditeur à nommer en vue d'établir ou de délivrer un rapport d'audit ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la société; et
- (ii) la rémunération de l'auditeur de la société.

L'auditeur de la société relève directement du comité. Le comité est directement responsable de la surveillance des travaux de l'auditeur engagé par la société pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour le compte de la société. Le comité est également chargé de la résolution de désaccords entre la direction et l'auditeur de la société au sujet des rapports comptables.

(c) Relation avec l'auditeur

Le comité doit examiner le plan et les frais d'audit proposés. Le comité est également responsable des suivantes :

- (i) établir des processus de communication efficaces entre la direction et l'auditeur de la société afin de surveiller objectivement la qualité et l'efficacité de la relation de l'auditeur avec la direction et le comité;
- (ii) recevoir et réviser la rétroaction régulière du vérificateur quant aux progrès réalisés eu égard au plan d'audit approuvé, aux conclusions importantes, aux recommandations d'améliorations et au rapport définitif de l'auditeur;
- (iii) réviser, au moins annuellement, un rapport de l'auditeur sur toutes ses relations et ses mandats de services autres que d'audit qui pourraient raisonnablement avoir une incidence sur son indépendance; et
- (iv) rencontrer l'auditeur à huis clos à tout moment jugé approprié par le comité.

(d) Politiques comptables

Le comité est responsable des suivantes :

- (i) examiner les politiques comptables de la société afin de s'assurer qu'elles soient complètes et acceptables eu égard aux principes comptables et aux normes sur la préparation de rapports comptables dans le cadre du processus d'approbation des états financiers;
- (ii) examiner les répercussions des changements proposés aux normes comptables ou aux politiques et règlements sur les valeurs mobilières et en discuter;
- (iii) examiner, de concert avec la direction et le vérificateur, tout changement proposé aux politiques comptables et aux conclusions et estimations principales qui pourraient avoir une incidence notable sur les rapports comptables;
- (iv) discuter avec la direction et le vérificateur de l'acceptabilité, du degré de dynamisme ou de prudence, et de la qualité des politiques et des estimations et conclusions comptables sous-jacentes; et
- (v) discuter avec la direction et le vérificateur de la clarté et de l'intégralité des communications financières de la société.

(e) Risques et incertitudes

Le comité doit réviser les suivantes dans le cadre de son processus d’approbation des états financiers :

- (i) notes et divulgations relatives aux incertitudes; et
- (ii) divulgations relatives aux rapports de gestion.

Le comité, en consultation avec la direction, cernera les principaux risques pour les affaires et déterminera le degré d’intérêt de la société pour le risque. Le comité doit examiner des politiques relatives à la gestion du risque et recommander l’approbation de telles politiques par le conseil. Le comité doit ensuite communiquer et attribuer ces politiques au comité applicable du conseil afin que celles-ci soient mises en œuvre et fassent l’objet d’une surveillance continue.

Le comité doit demander l’opinion de l’auditeur sur l’évaluation par la direction des risques importants que doit affronter la société et quant à l’efficacité de la gestion ou du contrôle de ces risques.

(f) Contrôles et écarts de contrôle

Le comité est responsable de l’examen des suivants :

- (i) le plan et la portée de l’audit annuel quant à la fiabilité et la mise à l’épreuve des mesures de contrôle prévues; et
- (ii) les points principaux figurant dans la lettre de l’auditeur à la direction suivant l’évaluation et la mise à l’épreuve des mesures de contrôle.

Le comité doit également recevoir les rapports de la direction en cas d’écart important dans les mesures de contrôle.

(g) Conformité aux lois et aux règlements

Le comité doit réviser les rapports réguliers de la direction et d’autres parties (p. ex. le vérificateur) quant à la conformité de la société aux lois et aux règlements financiers, tels que les suivants :

- (i) règlements et lois sur les taxes et les rapports comptables;
- (ii) exigences relatives aux retenues légales;
- (iii) lois sur la protection de l’environnement; et
- (iv) autres questions pouvant faire intervenir la responsabilité civile des administrateurs.

(h) Transactions entre parties liées

Toutes les opérations entre la société et une partie liée (c.-à-d. une « transaction entre parties liées ») autres que les transactions du cours normal des affaires doivent être soumises à l'examen du comité.

L'expression « parties liées » comprend i) tous les administrateurs, les dirigeants, les employés, les consultants et leurs associés (ce terme est défini dans la *Securities Act*, Colombie-Britannique), ainsi que toutes les entités ayant des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants en commun (chaque « parties généralement liées »), et ii) toutes personnes ou entités étant véritablement propriétaire, ou contrôlant ou dirigeant, directement ou indirectement, des titres de la société représentant plus de 10 % des droits de vote de l'ensemble des autres titres avec droit de vote de la société (chaque « actionnaire à 10 % »).

Les transactions entre parties liées de moindre importance pour la société et concernant des parties généralement liées doivent être examinées et autorisées par le comité. Les transactions entre parties liées qui revêtent une importance pour la société ou qui concernent des actionnaires à 10 % doivent être autorisées par le conseil, sur recommandation du comité après que celui-ci est effectué son examen.

8. Services autres que d'audit

Tous les services autres que d'audit exécutés pour le compte de la société ou ses filiales par l'auditeur de la société doivent être autorisés au préalable par le comité.

9. Système de soumissions et traitement des plaintes

Le comité doit établir les procédures quant aux éléments suivants :

- (a) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la société quant aux questions de comptabilité, de contrôles comptables internes et d'audit; et
- (b) la soumission confidentielle et anonyme par des employés de la société quant à des questions comptables ou d'audit douteuses.

Le comité doit examiner les plaintes et les préoccupations qui sont soumises à son président et s'assurer celles-ci soit dûment traitées. Le comité doit soumettre un rapport trimestriel au conseil sur l'état d'avancement de toute plainte ou préoccupation reçues par le comité.

10. Procédures de déclaration de fraude ou de faiblesse dans les contrôles

Chaque employé est tenu de déclarer les situations dans lesquelles il soupçonne une fraude ou découvre toute faiblesse dans les contrôles internes. Tout employé devrait traiter les soupçons de fraude sérieusement et s'assurer que le comité soit informé de la situation. De plus, toute faiblesse dans les procédures de contrôle interne de la société qui pourraient mener à des erreurs ou à des omissions comptables, ou créer un risque de fraude ou de perte potentielle relative aux actifs de la société, doit être soumise à la direction et au comité.

Afin de faciliter les déclarations de fraudes présumées, la société a pour politique que l'employé (le « donneur d'alerte ») a un accès anonyme et direct au président du comité d'audit. Advenant qu'un nouveau président soit nommé avant la mise à jour du présent document, le président actuel s'assurera que le donneur d'alerte soit en mesure de joindre le nouveau président en un temps utile. Advenant que le président du comité d'audit ne soit pas joignable, le donneur d'alerte devrait communiquer avec le président du conseil.

De plus, la société a pour politique que les employés préoccupés par des faiblesses dans les mesures de contrôle interne découlant de la direction peuvent les soumettre directement au comité de façon anonyme. Le cas échéant, l'employé devra suivre la même procédure que celle décrite pour la déclaration de fraude présumée.

11. Politiques d'embauche

Le comité doit examiner et autoriser les politiques d'embauche de la société relativement aux partenaires et aux employés, actuels et antérieurs, du l'auditeur de la société.

ANNEXE « B »

États financiers audités pour l'exercice clos le 31 mars 2017

**EXPLORATIONS M.P.V. INC. (société d'exploration)
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2017 ET 2016**

**M.P.V. EXPLORATIONS INC. (an exploration company)
ANNUAL FINANCIAL REPORT
YEARS ENDED MARCH 31, 2017 AND 2016**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière
États de la perte nette et de la perte globale
États des variations des capitaux propres
Tableaux des flux de trésorerie
Notes aux états financiers

FINANCIAL STATEMENTS

Statements of financial position
Statements of net loss and comprehensive loss
Statements of changes in equity
Statements of cash flows
Notes to financial statements

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Explorations M.P.V. Inc.,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Explorations M.P.V. Inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état de la perte nette et de la perte globale, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des

INDEPENDENT AUDITORS' REPORT

To the Shareholders of M.P.V. Explorations Inc.,

We have audited the accompanying financial statements of M.P.V. Explorations Inc., which comprise the statement of financial position as at March 31, 2017, the statement of net loss and comprehensive loss, the statement of changes in equity and cash flows for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditors' Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on our judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk

anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Explorations M.P.V. Inc. au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Observation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui indique que Explorations M.P.V. Inc. est toujours au stade d'exploration, donc qu'elle n'a pas de revenus et a des flux de trésorerie négatifs provenant de son exploitation. Par conséquent, Explorations M.P.V. Inc dépend de sa capacité à lever du financement afin de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités. Ces conditions, conjuguées aux autres questions exposées dans la note 2 des états financiers, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de Explorations M.P.V. Inc. à poursuivre son exploitation.

assessments, we consider internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained in our audit is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of M.P.V. Explorations Inc. as at March 31, 2017 and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Emphasis of Matter

Without modifying our opinion, we draw attention to Note 2 in the financial statements which indicates that M.P.V. Explorations Inc. is still in the exploration stage and, as such, no revenue has been yet generated and it has negative cash flows from its operating activities. Accordingly, M.P.V. Explorations Inc. depends on its ability to raise financing in order to discharge its commitments and liabilities in the normal course of operations. These conditions, along with other matters as set forth in Note 2 in the financial statements, indicate the existence of a material uncertainty that may cast significant doubt about M.P.V. Explorations Inc.'s ability to continue as a going concern.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 14 des états financiers, qui indique que Explorations M.P.V. Inc. a adopté les Normes internationales d'informations financières (IFRS) le 1^{er} avril 2016 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2015. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mars 2016 et au 1^{er} avril 2015 et l'état de la perte nette et de la perte globale, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie au 31 mars 2016 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Le 30 août 2017
Montréal, Canada

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no A115879

Comparative Information

Without modifying our opinion, we draw your attention to Note 14 to the financial statements, which describes that M.P.V. Explorations Inc. adopted International Financial Reporting Standards (IFRS) on April 1, 2016 with a transition date of April 1, 2015. These standards were applied retrospectively by management to the comparative information in these financial statements, including the statements of financial position as at March 31, 2016 and April 1, 2015 and the statement of net loss and comprehensive loss, the statement of changes in equity and the statement of cash flows for the year ended March 31, 2016 and related disclosures. We were not engaged to report on the restated comparative information, and as such, it is unaudited.

1

Raymond Chabot Grant Thornton LLP

August 30, 2017
Montréal, Canada

¹ CPA auditor, CA public accountancy permit no. A115879

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

États de la situation financière**Exercices clos le 31 mars**

(en dollars canadien)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Statements of financial position**Years ended March 31**

(in Canadian dollars)

	31 mars / March 31, 2017 (audité / audited)	31 mars / March 31, 2016 (non audité / unaudited)	1 avril / April 1, 2015 (non audité / unaudited)	
	\$	\$	\$	
ACTIFS				ASSETS
Actifs courants				Current assets
Encaisse	17 660	19 693	53 477	Cash
Prêt à des particuliers – intérêt de 5 %	-	20 000	-	- Loan to individuals – interest of 5%
Autres débiteurs	1 341	597	479	Other receivables
Taxes à recevoir	112	72	351	Taxes receivable
	19 113	40 362	54 307	
Actifs non courants				Non-current assets
Prêt à recevoir de Biomoss Carbon ULC, intérêt de 5 %, échéant en mai 2018	25 000	-	-	Loan receivable from Biomoss Carbon ULC, interest of 5%, maturing in May 2018
Placement (note 6)	-	5 000	-	- Investment (Note 6)
Actifs de prospection et d'évaluation (note 7)	15 000	-	-	- Exploration and evaluation assets (Note 7)
	40 000	5 000	-	
Total des actifs	59 113	45 362	54 307	Total assets
PASSIFS				LIABILITIES
Passifs courants				Current liabilities
Créiteurs et charges à payer	16 073	463	546	Accounts payable and accrued liabilities
Total des passifs	16 073	463	546	Total liabilities
CAPITAUX PROPRES				EQUITY
Capital-social (note 8)	162 420	162 420	162 420	Share capital (Note 8)
Déficit cumulé	(119 380)	(117 521)	(108 659)	Cumulated deficit
Total des capitaux propres	43 040	44 899	53 761	Total equity
Total des passifs et des capitaux propres	59 113	45 362	54 307	Total liabilities and equity

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION / ON BEHALF OF THE BOARD,

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers. / The accompanying notes are an integral part of the financial statements.
 Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 30 août 2017. / These financial statements were approved and authorized for issue by the Board of Directors on August 30, 2017.

(s) Jean Rainville, Administrateur – Director

Explorations M.P.V. Inc.
 (Une société d'exploration)
**États de la perte nette
 et de la perte globale**
Exercices clos le 31 mars
 (en dollars canadien)

M.P.V. Explorations Inc.
 (An Exploration Company)
**Statements of net loss
 and comprehensive loss**
Years ended March 31
 (in Canadian dollars)

	2017 (audité / audited) \$	2016 (non audité / unaudited) \$	
CHARGES			EXPENSES
Honoraires professionnels et de consultants	2 499	7 533	Professional and consultant fees
Autres charges	583	1 447	Other expenses
	<u>3 082</u>	<u>8 980</u>	
AUTRES			OTHERS
Revenus d'intérêts	1 223	118	Interests income
PERTE NETTE ET PERTE GLOBALE	<u>1 859</u>	<u>8 862</u>	NET LOSS AND COMPREHENSIVE LOSS

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers. / The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

Etats des variations des capitaux propres

(en dollars canadien)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Statements of changes in equity

(in Canadian dollars)

	Capital- social / Share capital	Déficit / Deficit	Capitaux propres / Total equity	
	\$	\$	\$	
Solde au 1^{er} avril 2015 (non audité)	162 420	(108 659)	53 761	Balance, April 1, 2015 (unaudited)
Perte nette et perte globale pour l'exercice	-	(8 862)	(8 862)	Net loss and comprehensive loss for the year
Solde au 31 mars 2016 (non audité)	162 420	(117 521)	44 899	Balance, March 31, 2016 (unaudited)
Solde au 31 mars 2016 (non audité)	162 420	(117 521)	44 899	Balance, March 31, 2016 (unaudited)
Perte nette et perte globale pour l'exercice	-	(1 859)	(1 859)	Net loss and comprehensive loss for the year
Solde au 31 mars 2017 (audité)	162 420	(119 380)	43 040	Balance, March 31, 2017 (audited)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers. / The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

Tableaux des flux de trésorerie**Exercices clos le 31 mars**

(en dollars canadien)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Statements of cash flows**Years ended March 31**

(in Canadian dollars)

	2017 (audité / audited)	2016 (non audité / unaudited)	
	\$	\$	
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			OPERATING ACTIVITIES
Perte nette	(1 859)	(8 862)	Net loss
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	(174)	78	Net change in non-cash operating working capital items (Note 10)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(2 033)	(8 784)	Cash flows related to operating activities
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Placement	-	(5 000)	Investment
Prêt à des particuliers	-	(20 000)	Loan to individuals
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	(25 000)	Cash flows related to investment activities
VARIATION DE L'ENCAISSE	(2 033)	(33 784)	CASH VARIATION
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	19 693	53 477	CASH, BEGINNING OF YEAR
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	17 660	19 693	CASH, END OF YEAR

Voir note 10 pour les transactions non monétaires et les informations additionnelles au flux de trésorerie. / See Note 10 for non-cash transactions and supplemental disclosure with respect to cash flows.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers. / The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

**1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES 1-
ACTIVITÉS**

Explorations M.P.V. Inc. (« MPV ») ou la (« Société »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est une société d'exploration minière dont les activités se situent au Canada. Le siège social de la Société est situé au 1080, Côte du Beaver Hall, bureau 1606, Montréal, Québec, H2Z 1S8.

2- CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

La Société n'a pas encore déterminé si ses propriétés minières renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La prospection et la mise en valeur de gisements de minéraux impliquent d'importants risques financiers. Le succès de la Société dépendra d'un certain nombre de facteurs, entre autres, les risques liés à l'exploration et à l'extraction, les questions relatives à la réglementation ainsi que les règlements en matière d'environnement et autres règlements.

Les états financiers ont été dressés par la Société sur la base de la continuité de l'exploitation laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et régler ses passifs à leurs échéances dans le cours normal de ses activités.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, la Société a enregistré une perte nette de 1 859 \$ (8 862 \$ en 2016) et a des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles de 2 033 \$ (8 724 \$ en 2016). De plus, au 31 mars 2017, la Société a un déficit cumulé de 119 380 \$ (117 521 \$ en 2016). Celle-ci étant au stade de la prospection, elle n'a pas généré de revenu ni de flux de trésorerie provenant de son exploitation. Conséquemment, la direction cherche périodiquement à obtenir du financement sous forme d'émission d'actions afin de poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle y soit parvenue dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir. Si la direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités, et les montants réalisés à titre d'actifs pourraient être moins élevés que les montants inscrits dans les présents états financiers.

**1- STATUTE OF INCORPORATION AND NATURE OF
ACTIVITIES**

M.P.V. Explorations Inc. ("MPV") or the ("Company"), incorporated under the *Business Canadian Corporations Act*, is a mining exploration company operating in Canada. The address of the Company's head office and registered office is 1080, Cote du Beaver Hall, Suite 1606, Montreal, Quebec, H2Z 1S8.

2- GOING CONCERN

The Company has not yet determined whether the mining properties have economically recoverable ore reserves. The exploration and development of mineral deposits involves significant financial risks. The success of the Company will be influenced by a number of factors, including exploration and extraction risks, regulatory issues, environmental regulations and other regulations.

The financial statements have been prepared by the Company on a going concern basis, meaning that the Company will be able to realize its assets and settle its liabilities in the normal course of business as they come due.

For the year ended March 31, 2017, the Company recorded a net loss of \$1,859 (\$8,862 in 2016) and has negative cash flows from operations of \$2,033 (\$8,724 in 2016). In addition, as at March 31, 2017, the Company has a cumulated deficit of \$119,380 (\$117,521 in 2016). The Company is still in exploration stage and, as such, no revenue no cash flow has been yet generated from its operating activities. Consequently, management periodically seeks financing through the issuance of shares to continue its operations, and despite the fact that it has been able in the past, there is no guarantee of success for the future. If management is unable to obtain new funding, the Company may be unable to continue its operation, and amounts realized for assets may be less than amounts reflected in these financial statements.

2- CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION (suite)

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les propriétés minières dans lesquelles la Société détient une participation, conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Ces conditions indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

En mai 2017, la Société a complété deux placements privés pour un montant total de 111 600 \$, dont les détails sont fournis à la note 15.

Les états financiers ci-joints ne tiennent pas compte des ajustements qui devraient être effectués à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux montants présentés au titre des produits et des charges et au classement des postes de l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas fondée. Ces ajustements pourraient être importants.

3- DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers de la Société ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financières (« IFRS »).

Ces méthodes comptables ont été utilisées pour tous les exercices présentés dans les états financiers, sauf lorsque la Société a appliqué certaines méthodes comptables et exemptions au moment de la transition aux IFRS. Les exemptions appliquées par la Société et les effets de la transition aux IFRS sont présentés à la note 14.

2- GOING CONCERN (continued)

Although management has taken steps to verify titles of the mining properties in which the Company holds an interest, in accordance with industry standards for the current stage of exploration of such properties, these procedures do not guarantee the Company's property title. Property title may be subject to unregistered prior agreements and non-compliant with regulatory requirements.

These conditions indicate the existence of material uncertainty that may cast significant doubt about the Company's ability to continue as a going concern.

In May 2017, the Company has completed two private placements for a total amount of \$111,600, see details in Note 15.

The accompanying financial statements do not reflect the adjustments to the carrying value of assets and liabilities, the reported revenues and expenses and statement of financial position classification that would be necessary if the going concern assumption would not be appropriate. These adjustments could be material.

3- STATEMENT OF COMPLIANCE WITH IFRS

The financial statements have been prepared in accordance with the International Financial Reporting Standard ("IFRS").

These accounting policies have been used for all years presented in the financial statements, except when the Company applied certain accounting policies and exemptions upon transition to IFRS. The exemptions applied by the Company and the effects of transition to IFRS are disclosed in Note 14.

4- NORMES, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATIONS DE NORMES PUBLIÉES QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ ADOPTÉES DE FAÇON ANTICIPÉE PAR LA SOCIÉTÉ

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes, interprétations et les nouvelles modifications, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la Société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 laquelle remplace IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. IFRS 9 introduit des améliorations comprenant un modèle plus logique de classification et d'évaluation des actifs financiers, un modèle unique de dépréciation plus prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues et un modèle de comptabilité de couverture substantiellement modifié. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La direction ne prévoit pas d'incidence importante sur ses états financiers découlant de cette norme.

4- STANDARDS, AMENDMENTS AND INTERPRETATIONS TO EXISTING STANDARDS THAT ARE NOT YET EFFECTIVE AND HAVE NOT BEEN ADOPTED EARLY BY THE COMPANY

At the date of authorization of these financial statements, certain new standards, amendments and interpretations to existing standards have been published but are not yet effective, and have not been adopted early by the Company.

Management anticipates that all of the pronouncements will be adopted in the Company's accounting policies for the first period beginning after the effective date of each pronouncement. Information on new standards, amendments and interpretations that are expected to be relevant to the Company's financial statements is provided below. Certain other new standards and interpretations have been issued but are not expected to have a material impact on the Company's financial statements.

IFRS 9 *Financial Instruments*

In July 2014, the IASB published IFRS 9 which replaces IAS 39, Financial Instruments: Recognition and Measurement. IFRS 9 introduces improvements which include a logical model for classification and measurement of financial assets, a single, forward-looking "expected loss" impairment model and a substantially-reformed approach to hedge accounting. IFRS 9 is effective for annual reporting periods beginning on or after January 1, 2018. Earlier application is permitted. Management does not expect a material impact on its financial statements arising from this standard.

5- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**Présentation des états financiers conformément à l'IAS 1**

Les états financiers sont présentés conformément à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La Société a décidé de présenter l'état du résultat global en un seul état.

Conformément à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, la Société présente trois états de la situation financière dans ses premiers états financiers IFRS. Pour les exercices subséquents conformément à l'IAS 1, la Société présentera deux exercices comparatifs pour l'état de la situation financière lorsqu'il : i) procède à l'application rétrospective d'une méthode comptable, ii) effectue un retraitement rétrospectif dans ses états financiers, ou iii) reclasse des éléments dans ses états financiers.

Généralités et première application des IFRS

Les états financiers ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les IFRS en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière (31 mars 2017). Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés au coût historique.

Monnaie fonctionnel et de présentation

La monnaie de présentation et fonctionnelle de la Société est le dollar canadien.

Crédit d'impôt à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais de prospection admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses de prospection engagées et en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

5- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES**Presentation of financial statements in accordance with IAS 1**

The financial statement are presented in accordance with IAS 1, *Presentation of Financial Statements*. The Company has decided to present the statement of comprehensive income in a single statement.

In accordance with IFRS 1, *First Time Adoption of International Financial Reporting Standards*, the Company has three statements of financial position in its first IFRS financial statements. For subsequent fiscal years, in accordance with IAS 1, the Company will present two comparative periods for the statement of financial position when: i) conducts retrospective application of an accounting policy, ii) makes a retrospective application of an accounting policy, or iii) reclassifies items in its financial statements.

Overall consideration and first-time application of IFRS

The financial statements have been prepared using accounting policies set out by IFRS effective at the end of the reporting date for submission of financial information (March 31, 2017). The significant accounting policies used in preparing these financial statements are summarized below.

Basis of measurement

The financial statements have been prepared on the historical cost basis.

Functional and presentation currency

The functional and reporting currency of the Company is the Canadian dollar.

Tax credits receivable

The Company is entitled to a refundable tax credit on qualified exploration expenditures incurred and refundable credit on duties for losses under the Mining Tax Act. These tax credits are recognized as a reduction of the exploration costs incurred based on estimates made by management. The Company records these tax credits when there is reasonable assurance with regards to collections and assessments and that the Company will comply with the conditions associated to them.

5- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Dépenses de prospection et d'évaluation et actifs de prospection et d'évaluation**

Les dépenses de prospection et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales de prospection et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers, les options d'acquérir de tels droits (convention d'options) et les dépenses liées à la prospection et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs de prospection et d'évaluation. Les dépenses liées à la prospection et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif de prospection et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase de prospection et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable, l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs de prospection et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs de prospection et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

5- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Exploration and evaluation expenditures, and exploration and evaluation assets**

Exploration and evaluation expenditures are costs incurred in the course of the initial search of mineral resources before the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource are demonstrable. Costs incurred before the legal right to undertake exploration and evaluation activities are recognized in profit or loss when they are incurred.

Once the legal right to undertake exploration and evaluation activities has been obtained, all costs of acquiring mineral rights or options to acquire such rights (option agreement), expenses related to the exploration and evaluation of mining properties, less refundable tax credits related to these expenses, are recognized as exploration and evaluation assets. Expenses related to exploration and evaluation include topographical, geological, geochemical and geophysical studies, exploration drilling, trenching, sampling and other costs related to the evaluation of the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource. The various costs are capitalized on a property-by-property basis pending determination of the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource. These assets are recognized as intangible assets and are carried at cost less any accumulated impairment losses. No depreciation expenses are recognized for these assets during the exploration and evaluation phase.

Whenever a mining property is considered no longer viable, or is abandoned, the capitalized amounts are written down to their recoverable amounts; the difference is then immediately recognized in profit and loss.

When technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource are demonstrable, exploration and evaluation assets related to the mining property are transferred to property and equipment in Mining assets under construction. Before the reclassification, exploration and evaluation assets are tested for impairment and any impairment loss is recognized in profit and loss before reclassification.

5- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Dépenses de prospection et d'évaluation et actifs de prospection et d'évaluation (suite)**

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles il détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Des tests de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

- Le droit de prospection dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- Aucune dépense de prospection et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

5- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Exploration and evaluation expenditures, and exploration and evaluation assets (continued)**

To date, neither the technical feasibility nor the commercial viability of extracting a mineral resource has been demonstrated.

Although the Company has taken steps to verify title to the mining properties in which it holds an interest, in accordance with industry practices for the current stage of exploration and development of such properties, these procedures do not guarantee the validity of the Company's titles. Property titles may be subject to unregistered prior agreements and non-compliance with regulatory requirements.

Impairment of exploration and evaluation assets

For the purposes of assessing impairment, assets are grouped at the lowest levels for which there are largely independent cash inflows (cash-generating units). As a result, some assets are tested individually for impairment and some are tested at a cash-generating unit level.

Whenever events or changes in circumstances indicate that the carrying amount may not be recoverable, an asset or cash-generating unit is reviewed for impairment.

Impairment reviews for exploration and evaluation assets are carried out on a project-by-project basis, with each project representing a potential single cash generating unit. An impairment review is undertaken when indicators of impairment arise, but typically when one of the following circumstances apply:

- The right to explore the areas has expired or will expire in the near future with no expectation of renewal;
- No further exploration or evaluation expenditures in the area are planned or budgeted;
- No commercially viable deposits have been discovered, and the decision has been made to discontinue exploration in the area;
- Sufficient work has been performed to indicate that the carrying amount of the expenditure carried as an asset will not be fully recovered.

5- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation (suite)**

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs de prospection et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

Capital-social

Le capital-social représente le montant reçu à l'émission des actions.

Actions accréditives

L'émission d'actions accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des actions accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée, le cas échéant, dans l'autre passif à l'état de la situation financière. Les produits des émissions d'actions accréditives sont répartis entre les actions et l'autre passif au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date de l'émission et le montant résiduel est alloué à l'autre passif.

Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a renoncé ou à l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé à l'autre passif est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé.

Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a renoncé ou à l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé à l'autre passif est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé.

5- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Impairment of exploration and evaluation assets (continued)**

Additionally, when technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource are demonstrable, the exploration and evaluation assets of the related mining property are tested for impairment before these items are transferred to property and equipment.

An impairment loss is recognized in profit or loss for the amount by which the asset's or cash-generating unit's carrying amount exceeds its recoverable amount. The recoverable amount of an asset or a cash-generating unit is the higher of its fair value less cost to sell and its value in use.

An impairment loss is reversed when the asset's or cash-generating unit's recoverable amount exceeds its carrying amount.

Share capital

Share capital represents the amount received on the issue.

Flow-through shares

Issuance of flow-through shares represents an issue of ordinary shares and the sale of the right to tax deductions to the investors. When the flow-through shares are issued, the sale of the right to tax deductions is deferred and presented in other liability in the statement of financial position. The proceeds received from flow-through shares are allocated between share and, if any, the other liability using the residual method. Proceeds are first allocated to shares according to the quoted price of existing shares at the time of issuance and the residual proceeds is allocated to the other liability.

The other liability recorded is reversed on renouncement of the right to tax deductions to the investors or when the Company has the intention to renounce of tax deductions to the investors and when eligible expenses are incurred and recognized in profit or loss in reduction of deferred income taxes expense.

The other liability recorded is reversed on renouncement of the right to tax deductions to the investors or when the Company has the intention to renounce of tax deductions to the investors and when eligible expenses are incurred and recognized in profit or loss in reduction of deferred income taxes expense.

5- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Frais d'émission d'actions**

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Autres éléments des capitaux propres

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs.

Instruments financiers**Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier et sont initialement évalués à leur juste valeur ajustée des coûts de transaction. L'évaluation ultérieure des actifs et des passifs financiers est décrite ci-après.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Classement et évaluation ultérieure des actifs financiers**Actifs financiers**

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la Société sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Prêts et créances
- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit en résultat, soit en autres éléments du résultat global des produits et des charges qui en résulteront. Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les Charges financières ou les Revenus d'intérêts, le cas échéant.

5- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Share Issuance Expenses**

Share issuance expenses are recorded as an increase to the deficit in the year in which they are incurred

Other elements of equity

Deficit includes all current and prior year retained profits or losses.

Financial Instruments**Recognition, initial measurement and derecognition**

Financial assets and financial liabilities are recognized when the Company becomes a party to the contractual provisions of the financial instrument and are measured initially at fair value adjusted for transactions costs. The subsequent measurement of financial assets and financial liabilities is described below.

Financial assets are derecognized when the contractual rights to the cash flows from the financial asset expire, or when the financial asset and all substantial risks and rewards are transferred. A financial liability is derecognized when it is extinguished, discharged, cancelled or expires.

Classification and subsequent measurement of financial assets**Financial assets**

For the purpose of subsequent measurement, financial assets of the Company are classified into the following categories upon initial recognition:

- Loans and receivables
- Available-for-sale financial assets

The category determines subsequent measurement, and whether any resulting income and expenses is recognized in profit or loss or in other comprehensive income. All income and expenses relating to financial assets that are recognized in profit or loss are presented within Finance costs or Interests Income, if any.

5- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Classement et évaluation ultérieure des actifs financiers (suite)**

Tous les actifs financiers sont examinés pour la dépréciation au moins à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont classés dans les actifs courants ou non courants selon leur date d'échéance.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti déduction faite des pertes de valeur. La perte de valeur liée aux créances est basée sur une analyse des montants à recevoir à la fin de l'exercice. Le revenu d'intérêt est comptabilisé en appliquant le taux d'intérêt effectif, à l'exception des sommes à recevoir à court terme, où l'intérêt perçu ne serait pas significatif. L'encaisse, le prêt à des particuliers, les autres débiteurs ainsi que le prêt à recevoir font partie de cette catégorie d'actifs financiers.

Actifs financiers disponibles à la vente

Le placement est présenté comme des actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur plus tout coût directement attribuable à la transaction. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation de juste valeur, autre qu'une dépréciation, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les capitaux propres sous cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsqu'un placement est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulé(e) dans les autres éléments du résultat global est transféré(e) dans les résultats. Le placement a été initialement comptabilisé à la juste valeur et il est ensuite évalué au coût puisque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.

5- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Classification and subsequent measurement of financial assets (continued)**

All financial assets are reviewed for impairment at least at each reporting date to identify whether there is any objective evidence that a financial asset or a group of financial assets is impaired.

Loans and receivables

Loans and receivables are non-derivative financial assets with fixed or determinable payments that are not quoted in an active market. They are classified as current assets or non-current assets based on their maturity date.

They are carried at amortized cost less any impairment. The impairment loss of receivables is based on a review of all outstanding amounts at year-end. Interest income is recognized by applying the effective interest rate, except for short-term receivables when the recognition of interest would not be material. The Company's cash, loan to individuals, other receivables and loan receivable fall into this category of financial assets.

Available-for-sale financial assets

Investment is classified as available-for-sale financial assets. They are initially recognized at fair value plus any directly attributable transaction costs. Subsequent to initial recognition, they are measured at fair value and changes therein, other than impairment losses are recognized in other comprehensive income and presented within equity in accumulated other comprehensive income.

When investment is derecognized, the cumulative gain or loss in other comprehensive income is transferred to profit or loss. Investment was initially recorded at fair value and subsequently measured at cost as fair value cannot be reliably determined.

5- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Classement et évaluation ultérieure des actifs financiers (suite)**

Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

Dans l'établissement de la juste valeur, la Société utilise la hiérarchie de la juste valeur selon les trois niveaux tels que définis ci-dessous:

Niveau 1 : les instruments financiers sont définis comme des données observables, telles que les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs;

Niveau 2 : les instruments financiers sont définis comme les données autres que les prix cotés visés au Niveau 1 et ils sont directement ou indirectement observables;

Niveau 3 : les instruments financiers sont définis comme des données non observables basées sur peu ou pas de données existantes sur le marché, exigeant donc que la Société développe ses propres hypothèses.

La Société classe ses passifs financiers dans la catégorie passifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers sont des instruments non dérivés et sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des frais de transaction engagés, puis sont par la suite comptabilisés au coût amorti.

Les passifs financiers sont classés dans les passifs courants ou non courants selon leur date d'échéance. Les passifs financiers de la Société comprennent les créanciers et charges à payer.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur les bénéfices représente les impôts exigibles et les impôts différés. La Société comptabilise les impôts exigibles en fonction des bénéfices imposables pour l'exercice, lesquels sont calculés en utilisant les taux d'imposition qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et qu'il n'y a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en perte nette ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

5- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Classification and subsequent measurement of financial assets (continued)**

Fair value of financial instruments

In establishing fair value, the Company uses a fair value hierarchy based on levels as defined below:

Level 1: defined as observable inputs such as quoted prices (unadjusted) in active markets;

Level 2: defined as inputs other than quoted prices included in Level 1, that are either directly or indirectly observable;

Level 3: defined as inputs that are based on little or no observable market data, therefore requiring entities to develop its own assumptions.

The Company classifies its financial liabilities in the category financial liabilities at amortized cost.

Financial liabilities at amortized cost

Financial liabilities are non-derivatives and are recognized initially at fair value, net of transaction costs incurred, and are subsequently stated at amortized cost.

Financial liabilities are classified as current or non-current based on their maturity date. Financial liabilities of the Company include accounts payable and accrued liabilities.

Income taxes

Income tax expense represents current tax and deferred tax. The Company records current tax based on the taxable profits for the year, which is calculated using tax rates that have been enacted or substantively enacted by the reporting date. However, since the Company is in exploration phase and has no taxable income, tax expense recognized in profit or loss is currently comprised only of deferred tax.

5- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Impôts sur le résultat (suite)**

Les impôts sur les bénéfices différés sont comptabilisés en utilisant la méthode du passif fiscal qui requiert que les impôts sur les bénéfices reflètent l'impact fiscal prévu dans l'avenir des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont déterminés pour chaque écart temporaire basé sur les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au moment où les éléments sous-jacents des charges ou des recouvrements d'impôts devraient être réalisés. L'impact d'un changement au niveau du taux d'imposition ou du régime fiscal est comptabilisé au cours de l'exercice où il entre en vigueur. Les actifs d'impôts différés, comme les reports de pertes autres qu'en capital ou la différence temporaire déductible sous-jacente, sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles et contre lesquels les actifs pourront être utilisés. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisés. Les passifs d'impôt différés sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou les passifs sont comptabilisés en perte nette à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments de la perte globale ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments de la perte globale ou en capitaux propres, respectivement.

Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'un déboursé de ressources sera requis pour régler l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses prévues pour régler l'obligation.

5- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Income taxes (continued)**

Deferred income taxes are accounted for using the liability method that requires that income taxes reflect the expected future tax consequences of temporary differences between the carrying amounts of assets and liabilities and their tax bases. Deferred income tax assets and liabilities are determined for each temporary difference based on currently enacted or substantially enacted tax rates that are expected to be in effect when the underlying items of income or expense are expected to be realized. The effect of a change in tax rates or tax legislation is recognized in the year of substantive enactment. Deferred tax assets, such as non-capital loss carry-forwards or deductible temporary difference, are recognized to the extent it is probable that taxable profit will be available against which the asset can be utilized. This is assessed based on the Company's forecast of future operating results, adjusted for significant non-taxable income and expenses and specific limits on the use of any unused tax loss or credit. Deferred tax liabilities are always provided for in full.

Deferred tax assets and liabilities are offset only when the Company has a right and intention of set off current tax assets and liabilities from the same taxation authority.

Changes in deferred tax assets or liabilities are recognized as deferred income tax expense in profit or loss, except where they are relate to items that are recognized in other comprehensive loss or directly in equity, in which case the related deferred tax is also recognized in other comprehensive loss or equity, respectively.

Provisions and contingent liabilities

Provision are recognized where a legal or constructive obligation has been incurred as a result of past events, it is probable that an outflow of resources will be required to settle the obligation, and a reliable estimate of the amount of the obligation can be made. Provisions are measured at the present value of the expenditures expected to be required to settle the obligation.

5- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Information sectorielle**

La Société exerce actuellement ses activités dans un seul secteur, soit l'acquisition, la prospection et la mise en valeur de propriétés minières. Toutes les activités de la Société sont menées au Canada.

Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs

Lorsqu'elle prépare ses états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Jugements posés par la direction

L'information sur les jugements qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôts inutilisés.

5- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Segment Disclosure**

The Company currently operates in a single segment: the acquisition, exploration and development of mining properties. All of the Company's activities are conducted in Canada.

Significant accounting judgments, estimates and assumptions

When preparing its financial statements, management undertakes a number of judgments, estimates and assumptions about recognition and measurement of assets, liabilities, income and expenses.

Significant management judgments

Information about critical judgments that have the most significant effect on the recognition and measurement of assets, liabilities, income and expenses are discussed below.

Recognition of deferred income tax assets and measurement on income tax expense

Management continually evaluates the likelihood that its deferred tax assets could be realized. This requires management to assess whether it is probable that sufficient taxable income will exist in the future to utilize these losses within the carry-forward period. By its nature, this assessment requires significant judgment. To date, management has not recognized any deferred tax assets in excess of existing taxable temporary differences expected to reverse within the carry-forward period.

Deferred tax assets are recognized to the extent that it is probable that the underlying tax loss of deductible temporary difference will be utilized against future taxable income. This is assessed based on the Company's forecast of future operating results, adjusted for significant non-taxable income and expenses and specific limits on the use of any unused tax loss or credit.

5- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs (suite)***Continuité d'exploitation*

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

Source d'incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses significatives qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation ci-haut).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis.

5- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Significant accounting judgments, estimates and assumptions (continued)***Going concern*

The assessment of the Company's ability to continue as a going concern and to raise sufficient funds to pay for its ongoing operating expenditures, meets its liabilities for the ensuing year, and to fund planned and contractual exploration programs, involves significant judgment based on historical experience and other factors including expectation of future events that are believed to be reasonable under the circumstances. See Note 2 for more information.

Estimation uncertainty

Information about estimates and assumptions that have the most significant effect on the recognition and measurement of assets, liabilities, income and expenses are discussed below. Actual results may be substantially different.

Impairment of exploration and evaluation assets

Determining if there are any facts and circumstances indicating impairment loss or reversal of impairment losses is a subjective process involving judgment and a number of estimates and assumptions in any cases (see Note Impairment of exploration and evaluation assets above).

When an indication of impairment loss or a reversal of an impairment loss exists, the recoverable amount the individual asset or the cash-generating units must be estimated.

In assessing impairment, the Company must make some estimates and assumptions regarding future circumstances, in particular, whether an economically viable extraction operation can be established, the probability that the expenses will be recover from either future exploitation or sale when the activities have not reached a stage that permits a reasonable assessment of the existence of reserves, the Company's capacity to obtain financial resources necessary to complete the evaluation and development and to renew permits.

5- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs (suite)**

Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses de prospection et dévaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

Crédit d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais de prospection admissible engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs de prospection et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs.

5- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Significant accounting judgments, estimates and assumptions (continued)**

Impairment of exploration and evaluation assets (continued)

Estimates and assumptions may change if new information becomes available. If, after expenditure is capitalized, information becomes available suggesting that the recovery of expenditure is unlikely, the amount capitalized is written off in profit or loss in the period when the new information becomes available.

No impairment was recognized for the reporting periods.

The calculation of the Company's refundable tax credits on qualified exploration expenditure incurred and refundable tax credits involves a degree of estimation and judgment in respect of certain items whose tax treatment cannot be finally determined until notice of assessments and payments have been issued from the relevant taxation authority and a payment have been received. Differences arising between the actual results following final resolution of some of these items and the assumptions made could necessitate adjustments to the refundable tax credit and refundable tax credit, exploration and evaluation assets, and income tax expense in future periods.

6- PLACEMENT

	2017 audité / audited
Société privée	\$
25 % actions ordinaires de Lakson International Development Inc. ⁽¹⁾	-

6- INVESTMENT

	2016 (non audité / unaudited)
Private company	\$
25% common shares of Lakson International Development Inc. ⁽¹⁾	5 000

(1) Le 10 mai 2016, la Société a échangé le prêt de 20 000 \$ à des particuliers ainsi que le placement dans de 5 000 \$ dans Lakson International Development Inc. contre un prêt de 25 000 \$ portant intérêt au taux de 5 % et échéant en mai 2018.

(1) On May 10, 2016, the Company exchanged the \$20,000 loan to individuals and the investment in Lakson International Development Inc. of \$5,000 against a \$25,000 loan bearing interest at a rate of 5% and maturing in May 2018.

7- ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION**7- EXPLORATION AND VALUATION ASSETS**

	2017 audité / audited	2016 (non audité / unaudited)	
	\$	\$	
Propriétés minières	<u>15 000</u>	<u>-</u>	Mining properties

Québec**Propriété Umex-1**

Le 31 mars 2017, la Société a signé une entente d'option afin d'acquérir 100 % de la propriété Umex-1 située dans la région Abitibi Est à 40 km à l'ouest de la Ville de Chapais et 88 km à l'ouest de la Ville de Chibougamau. La Société doit verser 15 000 \$ à la signature de l'entente. Ce montant est inscrit dans les créditeurs et charges à payer au 31 mars 2017. La Société devra également verser :

- Avant le premier anniversaire de l'entente un montant additionnel de 25 000 \$ et engager un minimum de 50 000 \$ en travaux d'exploration;
- Avant le deuxième anniversaire de l'entente un montant additionnel de 50 000 \$ et engager un minimum de 100 000 \$ en travaux d'exploration;
- Avant le troisième anniversaire de l'entente un montant additionnel de 75 000 \$ et engager un minimum de 150 000 \$ en travaux d'exploration;
- Avant le quatrième anniversaire de l'entente un montant additionnel de 135 000 \$ et engager un minimum de 200 000 \$ en travaux d'exploration.

La propriété est sujette à une redevance de 2 % sur les produits nets de fonderie dont 1 % pourra être racheté pour la somme de 1 500 000 \$.

Quebec**Umex-1 Property**

On March 31, 2017, the Company signed an option agreement to acquire 100% of the property Umex-1 which is located in the eastern Abitibi region, 40 km west of the Town of Chapais and 88 km west of the Town of Chibougamau. The Company is required to pay \$15,000 upon signing the agreement. This amount is recorded in accounts payable and accrued liabilities as at March 31, 2017. The Company will also have to incur:

- On or before the first anniversary of the agreement, pay an additional sum of \$25,000 and incur exploration expenditures in a minimum of \$50,000 ;
- On or before the second anniversary of the agreement, pay an additional sum of \$50,000 and incur exploration expenditures in a minimum of \$100,000 ;
- On or before the third anniversary of the agreement, pay an additional sum of \$75,000 and incur exploration expenditures in a minimum of \$150,000 ;
- On or before the fourth anniversary of the agreement, pay an additional sum of \$135,000 and incur exploration expenditures in a minimum of \$200,000.

The property is subject to a 2% NSR, half of which can be bought back for \$1,500,000.

Notes complémentaires aux états financiers**31 mars 2017 et 2016**

(en dollars canadien)

Notes to financial statements**March 31, 2017 and 2016**

(in Canadian dollars)

8- CAPITAL-SOCIAL

Autorisé / Authorized

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale / Unlimited number of common shares without par value

Les mouvements dans le capital-social de la Société se détaillent comme suit : / Changes in the Company's share capital were as follows:

	2017 (audité / audited)		2016 (non audité / unaudited)		
	Quantité / Number	Montant / Amount \$	Quantité / Number	Montant / Amount \$	
Solde au début de l'exercice	2 417 250	162 420	2 417 250	162 420	Balance, beginning of year
Solde à la fin de l'exercice	2 417 250	162 420	2 417 250	162 420	Balance, end of year

9- IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS**Rapprochement du taux d'imposition effectif**

La dépense (recouvrement) d'impôt attribuable aux résultats diffère des montants calculés par l'application du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,80 % (26,90 % en 2016) à la perte avant impôt en raison des éléments suivants :

	2017 (audité / audited)
	\$
Perte nette	1 859
Recouvrement d'impôt prévu	(498)
Pertes fiscales inutilisées sur lesquelles aucun impôt différé n'est reconnu	498
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices	-

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

	2017 (audité / audited)
	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	34 602

9- DEFERRED INCOME TAXES AND MINING TAXES**Reconciliation of effective tax rate**

Income tax expense (recovery) differs from the amounts computed by applying the combined federal and provincial income tax rate of 26.80% (26.90% in 2016) to the loss before taxes for the following reasons:

	2016 (non audité / unaudited)	
	\$	
Net loss	8 862	
Expected tax recovery	(2 384)	
Unused tax losses for which no deferred taxes were recognized	2 384	
Income tax recovery	-	

Unrecognized deferred tax assets

	2016 (non audité / unaudited)	
	\$	
Non-capital losses carry-forwards	32 726	

Notes complémentaires aux états financiers**31 mars 2017 et 2016**

(en dollars canadien)

Notes to financial statements**March 31, 2017 and 2016**

(in Canadian dollars)

9- IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS (suite)

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au titre de ces éléments, car il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et sur lequel la Société pourra tirer des bénéfices. Les pertes en capital n'expireront pas en vertu de la législation fiscale actuelle.

Les pertes autres qu'en capital expirent comme suit :

	Fédéral / Federal	Provincial
	\$	\$
2031	552	552
2032	5 865	5 865
2033	7 999	7 999
2034	3 858	10
2035	5 877	3 591
2036	8 575	8 024
2037	1 876	1 689
	<u>34 602</u>	<u>27 730</u>

9- DEFERRED INCOME TAXES AND MINING TAXES (continued)

Deferred tax assets have not been recognised in respect of these items because it is not probable that future taxable profit will be available against which the Company can utilise benefits therefrom. The capital losses do not expire under current tax legislation.

The non-capital losses expire as follows:

10- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :

	2017 (audité / audited)
	\$
Autres débiteurs	(744)
Taxes à recevoir	(40)
Créditeurs et charges à payer	610
	<u>(174)</u>

10- COMPLEMENTARY INFORMATION RELATED TO CASH FLOWS

Net change in non-cash operating working capital items:

	2016 (non audité / unaudited)	
	\$	
	(118)	Other receivables
	279	Taxes receivable
	(83)	Accounts payable and accrued liabilities
	<u>78</u>	

11- OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES**Transactions avec les principaux dirigeants et les membres du conseil d'administration**

Au cours de l'exercice, la Société a engagé 449 \$ (533 \$ en 2016) en honoraires professionnels et de consultants auprès de la secrétaire corporative de la Société. Les créiteurs et les charges à payer inclus un montant de 263 \$ (463 \$ en 2016) relativement à ces transactions.

11- RELATED PARTY TRANSACTIONS**Transactions with Key Executives and with members of the Board of Directors**

During the year, the Company incurred \$449 (\$533 in 2016) in professional and consultant fees with the corporate secretary of the Company. Accounts payable and accrued liabilities include an amount of \$263 (\$463 in 2016) in relation with these transactions.

11- OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Au cours de l'exercice, la Société a engagé 1 500 \$ (6 000 \$ en 2016) en honoraires professionnels et de consultants auprès du président. Les crédettes et les charges à payer incluent un montant de 810 \$ (nul en 2016) relativement à ces transactions.

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

12- POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les activités de la Société sont exposées à divers risques financiers : le risque de change, le risque de crédit et le risque de liquidité.

a) Risque de marché**i) Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des conditions du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres aux titres négociables, ou des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Le risque de prix est négligeable concernant le placement.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La valeur comptable de l'encaisse, du prêt à des particuliers, des autres débiteurs et du prêt à recevoir représente l'exposition maximale de la Société face au risque de crédit. Le risque de crédit sur l'encaisse est limité puisque les parties contractantes sont des sociétés ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de crédit internationales.

Les autres débiteurs sont constitués d'intérêts courus à recevoir et l'exposition de la Société au risque de crédit est considérée comme limitée. La Société effectue un suivi continu des défaillances des contreparties. Aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée pour les périodes présentées.

11- RELATED PARTY TRANSACTIONS (continued)

During the year, the Company incurred \$1,500 (\$6,000 in 2016) in professional and consultant fees with its president. Accounts payable and accrued liabilities include an amount of \$810 (nil in 2016) in relation with these transactions.

These transactions are in the normal course of operations and are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed by the related parties.

12- FINANCIAL RISK MANAGEMENT OBJECTIVES AND POLICIES

The Company's activities are exposed to financial risks: market risk, credit risk and liquidity risk.

a) Market risk**i) Price risk**

Price risk is the risk that the value of financial instruments will fluctuate as a result of changes in market conditions (other than those arising from interest rate risk or currency risk), whether those changes are caused by factors specific to the marketable securities, or factors affecting all marketable securities. Price risk is negligible regarding the investment.

b) Credit risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument fails to meet its obligation and causes the other party to incur a financial loss. The carrying value of cash, the loan to individuals, other receivables and loan receivable represents the Company's maximum exposure to credit risk. The credit risk on cash is limited because the contracting parties are entities with high credit ratings assigned by international credit-rating agencies.

Other receivables consist of accrued interest receivable and the Company's exposure to credit risk is considered to be limited. The Company monitors the default of counterparties on an ongoing basis. No provision for losses was recognized for the periods presented.

12- POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

La direction de la Société estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de présentation de l'information financière, est bonne.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les instruments financiers de la Société fluctuent en raison des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de la juste valeur de son placement temporaire à taux fixe. Puisque cet actif financier est comptabilisé au coût non amorti, les variations de la juste valeur n'ont aucun impact sur le résultat net.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes. La Société établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

La Société aura besoin de financement supplémentaire important à court terme et à long terme afin de s'acquitter de ses engagements et obligations. Il existe une incertitude quant à la capacité de la Société à obtenir un tel financement et par conséquent, à s'acquitter de ses obligations relatives aux créditeurs et charges à payer. Se reporter à la note 2.

Juste valeur

La juste valeur du prêt à recevoir est estimée en utilisant une approche de flux de trésorerie actualisés, qui consiste à actualiser les flux de trésorerie contractuels en utilisant un taux d'actualisation dérivé de taux d'intérêts observables sur le marché rattachés à des prêts semblables ayant des risques similaires. La juste valeur calculée se rapproche de la valeur comptable.

12- FINANCIAL RISK MANAGEMENT OBJECTIVES AND POLICIES (continued)

Management believes that the credit quality of all financial assets described above that are not impaired or delinquent on each reporting date is good.

c) Interest rate risk

Interest rate risk is the exposure of the Company financial instruments to fluctuations in interest rates. The Company is exposed to a risk of fair value on its fixed rate temporary investment. Since this financial asset is carried at amortized cost, changes in fair value have no impact on profit or loss.

d) Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that the Company will not be able to meet the obligations associated with its financial liabilities. Liquidity risk management serves to maintain a sufficient amount of cash and to ensure that the Company has sufficient financing sources. The Company establishes budgets to ensure it has the necessary funds to fulfill its obligations.

The Company will need significant additional funding in the near and long term in order to discharge its commitments and liabilities. There is uncertainty as to the ability of the Company to obtain such funding and therefore to discharge its obligations in terms of its accounts payable and accrued liabilities. See Note 2.

Fair value

The fair value of the loan receivable is estimated using a discounted cash flow approach which consists of discounting contractual cash flows using a discount rate derived from observable market interest rates attached to similar loans with similar risks. The calculated fair value approximates the carrying amount.

13- POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Au 31 mars 2017, le capital de la Société est constitué des capitaux propres qui se chiffrent à 43 040 \$. L'objectif de gestion du capital de la Société est de s'assurer qu'elle dispose d'un capital suffisant pour rencontrer ses obligations pour son plan de développement minier et de prospection et ainsi assurer la croissance de ses activités. Elle a également pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour financer ses frais de prospection et d'évaluation, ses activités d'investissement et ses besoins en fonds de roulement. Il n'y a pas eu de changement significatif concernant l'approche de politique de gestion du capital au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

14- PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Ces états sont les premiers états financiers de la Société préparés conformément aux IFRS. La date de transition aux IFRS est le 1^{er} avril 2015.

Avant la transition vers les normes IFRS, les états financiers de la Société ont été préparés en utilisant les principes comptables généralement reconnus du Canada en vigueur avant la transition aux normes IFRS, ci-après appelés les « normes comptables en vigueur avant le basculement » ou « le référentiel comptable antérieur ».

Les méthodes comptables IFRS de la Société présentées à la note 5 ont été utilisées dans la préparation des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017, l'information comparative et le premier état de la situation financière à la date de transition.

La Société a mis en application IFRS 1 pour préparer ces premiers états financiers IFRS. L'incidence de la transition aux IFRS sur les capitaux propres, la perte globale totale et les flux de trésorerie déjà établis est décrite dans cette note et est expliquée plus en détail dans les notes qui accompagnent les tableaux.

Première application – exemptions applicables

Lors de la transition, la norme IFRS 1 prévoit certaines exceptions obligatoires et autorise certaines exemptions facultatives à l'application rétrospective complète. Les exceptions et les exemptions adoptées par la Société sont énoncées ci-dessous :

13- POLICIES AND PROCESSES FOR MANAGING CAPITAL

As at March 31, 2017, the capital of the Company consisted of equity amounting to \$43,040. The Company's capital management objective is to have sufficient capital to be able to meet its exploration and mining development plan in order to ensure the growth of its activities. It also has the objective to have sufficient cash to finance its exploration and evaluation expenses, investing activities and working capital requirements. There were no significant changes in the Company's approach to capital management during the year ended March 31, 2017.

14- FIRST-TIME ADOPTION OF IFRS

These are the first financial statements of the Company prepared in accordance with IFRS. The date of transition to IFRS is April 1, 2015.

Before the transition to IFRS, the Company's financial statements were prepared using Canadian generally accepted accounting principles effective before the transition to IFRS, hereinafter "pre-change accounting standards" or "previous GAAP".

The Company's IFRS accounting policies presented in Note 5 have been applied in preparing the financial statements for the reporting period ended March 31, 2017, the comparative information and the opening statement of financial position at the date of transition.

The Company has applied IFRS 1 in preparing these first IFRS financial statements. The effects of the transition to IFRS on equity, total comprehensive loss and reported cash flows are presented in this section and are further explained in the notes that accompany the tables.

First-time adoption – exemptions applied

Upon transition, IFRS 1 dictates certain mandatory exceptions and certain optional exemptions from full retrospective application. The exceptions and exemptions adopted by the Company are set out below:

14- PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)**Exceptions obligatoires**

Les estimations établies selon les IFRS par la Société à la date de transition aux IFRS sont cohérentes avec les estimations établies à la même date selon les normes comptables en vigueur avant le basculement, après les ajustements destinés à refléter toute différence entre les méthodes comptables, le cas échéant.

Les actifs et les passifs financiers qui ont été décomptabilisés avant le 1^{er} avril 2015 selon les normes comptables en vigueur avant le basculement n'ont pas été comptabilisés selon les IFRS. La Société a appliqué par anticipation la modification de l'IFRS 1 à ce sujet en ce qui concerne la date d'application de l'exception, soit le 1^{er} avril 2015.

Rapprochement des capitaux propres, de la perte globale et les différences de présentation

Puisqu'il s'agit des premiers états financiers présentés par la Société, les montants des capitaux propres à la date de transition et au 31 mars 2016 ainsi que la perte globale pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016 n'ont pas subi de modifications significatives. De plus, la présentation des états financiers selon les IFRS n'a pas engendré d'incidence sur la perte nette présentée ou le total des capitaux propres.

15- ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

En mai 2017, la Société a clôturé un placement privé de 46 unités. Chaque unité est composée de 7 500 actions ordinaires à un prix de 0,12 \$ par action, pour une contrepartie monétaire totale de 41 400 \$.

En mai 2017, la Société a clôturé un placement privé de 117 unités d'actions accréditives. Chaque unité est composée de 4 000 actions ordinaires accréditives à un prix de 0,15 \$ par action, pour une contrepartie monétaire totale de 70 200 \$.

14- FIRST-TIME ADOPTION OF IFRS (continued)**Mandatory exceptions**

The estimates established by the Company in accordance with IFRS at the date of transition are consistent with estimates made for the same date in accordance with pre-change accounting standards, after adjustments to reflect any difference in accounting principles, if applicable.

Financial assets and liabilities that were derecognized before April 1, 2015 under pre-change accounting standard were not recognized under IFRS. The Company has early applied the change in IFRS 1 in this respect regarding the application date of the exception, i.e. April 1, 2015.

Reconciliation of equity, comprehensive loss and presentation differences

As these are the first financial statements presented by the Company, the amounts of equity at the transition date and at March 31, 2016 and the comprehensive loss for the fiscal year ending March 31, 2016, have not incur significant changes. In addition, the presentation of the financial statements in accordance with IFRS did not have an impact on the reported net loss or total equity.

15- SUBSEQUENT EVENTS

In May 2017, the Company closed a private placement of 46 units. Each unit is comprised of 7,500 common shares at a price of \$0.12 per share, for total gross proceeds of \$41,400.

In May 2017, the Company closed a private placement of 117 units of flow-through common shares. Each unit is comprise of 4,000 flow-through common shares at a price of \$0.15 per share, for total gross proceeds of \$70,200.

15- ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS (suite)

En juillet 2017, la Société a signé une lettre d'engagement avec Leede Jones Gable (« Agent ») en tant qu'agent exclusif pour le premier appel public à l'épargne (« Entente ») d'unités d'actions ordinaires. Lors de l'acceptation de la présente Entente, la Société devra verser à l'Agent des frais de financement de 10 000 \$, dont 5 000 \$ ne seront pas remboursables et seront payables à la réception de la lettre d'engagement (condition respectée). Le 5 000 \$ restant sera payable à la date de clôture. La Société versera à l'Agent une commission en espèces égale à 10% du produit brut de l'offre à la date de clôture. La Société émettra à l'Agent des options non transférables égale à 10 % du montant des unités émis de la trésorerie, exerçables au prix de 0,20 \$ l'unité pour une période de 24 mois à compter de la date de clôture. La Société sera également responsable de payer les honoraires juridiques engagés par Leede Jones Gable jusqu'à concurrence de 20 000 \$ plus les décaissements et les taxes applicables.

En août 2017, la Société avait encourus plus de 50 000 \$ en travaux d'exploration sur la propriété Umex-1.

15- SUBSEQUENT EVENTS (continued)

In July 2017, the Company signed an engagement letter with Leede Jones Gable ("Agent") as exclusive agent for the initial public offering ("Agreement") of common share units. Upon the acceptance of this Agreement, the Company will pay to the Agent a corporate finance fee of \$10,000 of which \$5,000 will be non-refundable and payable upon the acceptance of this engagement letter (condition fulfilled). The remaining \$5,000 will be payable on the closing date. The Company will pay to the Agent a cash commission equal to 10% of the gross proceed of the offering on the closing date. The Company will issue to the Agent non-transferable options for the purchase of that number of units issued from treasury of the Company equal to 10% exercisable at a price of \$0.20 per unit for a period of 24 months from the closing date. The Company will also be responsible for the legal costs incurred by Leede Jones Gable up to a maximum of \$20,000 plus disbursements and applicable taxes.

In August 2017, the Company had incurred more than \$ 50,000 in exploration expenditures on the Umex-1 property.

ANNEXE « C »

**États financiers et rapport de gestion pour les périodes de neuf mois closes le 31 décembre 2017 et
2016**

EXPLORATIONS M.P.V. INC. (société d'exploration)
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2017
(Troisième trimestre)
(Non audités)

M.P.V. EXPLORATIONS INC. (an exploration company)
CONDENSED INTERIM FINANCIAL STATEMENTS
NINE-MONTH PERIOD ENDED DECEMBER 31, 2017
(Third quarter)
(Unaudited)

ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

États intermédiaires résumés de la situation financière
États intermédiaires résumés du bénéfice (perte) net(te)
et du bénéfice (perte) global(e)
États intermédiaires des variations des capitaux propres résumés
Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie résumés
Notes aux états financiers intermédiaires résumés

UNAUDITED FINANCIAL STATEMENTS

Condensed interim statements of financial position
Condensed interim statements of net income (loss)
and comprehensive income (loss)
Condensed interim statements of changes in equity
Condensed interim statements of cash flows
Notes to condensed interim financial statements

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

**États intermédiaires résumés
de la situation financière**

(en dollars canadiens)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

**Condensed interim statements
of Financial Position**

(in Canadian dollars)

	31 décembre / December 31, 2017 (Non audité / unaudited)	31 mars / March 31, 2017 (Audité / Audited)	
ACTIFS	\$	\$	ASSETS
Actifs courants			Current assets
Encaisse	288 193	17 660	Cash
Encaisse réservée à la prospection et évaluation	161 914	-	Cash reserved for exploration and evaluation
Autres débiteurs	2 278	1 341	Other receivables
Taxes à recevoir	12 666	112	Taxes receivable
Prêt à recevoir de Biomoss Carbon ULC, intérêt de 5 %, échéant en mai 2018	25 000	-	Loan receivable from Biomoss Carbon ULC, interest of 5%, maturing in May 2018
Crédit d'impôt relatif aux ressources	292	-	Tax credit related to resources
Crédits d'impôt miniers à recevoir	43	-	Mining tax credits receivable
	490 386	19 113	
Actifs non courants			Non-current assets
Prêt à recevoir de Biomoss Carbon ULC, intérêt de 5 %, échéant en mai 2018	-	25 000	Loan receivable from Biomoss Carbon ULC, interest of 5%, maturing in May 2018
Actifs de prospection et d'évaluation (note 3)	137 952	15 000	Exploration and evaluation assets (Note 3)
	137 952	40 000	
Total des actifs	628 338	59 113	Total assets
PASSIFS			LIABILITIES
Passifs courants			Current liabilities
Créditeurs et charges à payer	82 352	16 073	Accounts payable and accrued liabilities
Autre passif (note 4)	72 551	-	Other liability (Note 4)
Billet à ordre convertible non garanti (note 5)	22 266	-	Unsecured convertible promissory note (Note 5)
Total des passifs	177 169	16 073	Total liabilities
CAPITAUX PROPRES			EQUITY
Capital-social (note 6)	584 152	162 420	Share capital (Note 6)
Composante capitaux propres du billet à ordre convertible non garanti	3 668	-	Equity component of the unsecured convertible promissory note
Bons de souscription	58 603	-	Warrants
Surplus d'apport	54 120	-	Contributed surplus
Déficit cumulé	(249 374)	(119 380)	Cumulated deficit
Total des capitaux propres	451 169	43 040	Total equity
Total des passifs et des capitaux propres	628 338	59 113	Total liabilities and equity

**STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS,
CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION (note 1), ENGAGEMENTS**
(note 11).

**STATUTE OF INCORPORATION, NATURE OF ACTIVITIES,
GOING CONCERN (Note 1), COMMITMENTS (Note 11).**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION / ON BEHALF OF THE BOARD,

(s) Jean Rainville, Administrateur – Director

(s) Marc-André Lavoie, Administrateur – Director

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

**États intermédiaires résumés
du bénéfice (perte) net(te) et du
bénéfice (perte) global(e)**

(en dollars canadiens)

(Non audité)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

**Condensed interim statements of
net income (loss) and
comprehensive income (loss)**

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

	Période de trois mois close le 31 décembre / Three-month period ended December 31		Période de neuf mois close le 31 décembre / Nine-month period ended December 31		
	2017	2016	2017	2016	
	\$	\$	\$	\$	
CHARGES					EXPENSES
Information aux actionnaires	11 488	-	11 488	-	Shareholders' information
Honoraires professionnels et de consultants	6 235	-	11 069	1 486	Professional and consultant fees
Frais généraux d'administration	17 213	18	22 547	(247)	General administrative expenses
Coûts relatifs au premier appel public à l'épargne	(5 703)	-	25 375	-	Cost related to the initial public offering
Palements fondés sur des actions	51 168	-	51 168	-	Share-based payments
	80 401	18	121 647	1 239	
AUTRES					OTHERS
Revenus d'intérêts	313	313	938	910	Interests income
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS	(80 088)	295	(120 709)	(329)	INCOME (LOSS) BEFORE INCOME TAXES
Impôts différés (note 4)	24 689	-	38 729	-	Deferred income taxes (Note 4)
BÉNÉFICE (PERTE) NET(TE) ET BÉNÉFICE (PERTE) GLOBAL(E) TOTAL(E)	(55 399)	295	(81 980)	(329)	NET INCOME (LOSS) AND TOTAL COMPREHENSIVE INCOME (LOSS)
Perte nette par action de base et diluée	(0,014)	-	(0,024)	-	Basic and diluted loss per share
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	4 052 424	2 417 250	3 345 662	2 417 250	Weighted average number of common shares

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers. / The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Explorations M.P.V. inc.

(société d'exploration)

Etats intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

(en dollars canadiens)

(Non audité)

M.P.V. Explorations Inc.

(an Exploration Company)

Condensed interim statements of changes in equity

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

	Capital-social / Share capital	Composante capitaux propres du billet à ordre convertible non garanti / Equity component of the unsecured convertible promissory note	Bons de souscription / Warrants	Surplus d'apport / Contributed surplus	Déficit / Deficit	Capitaux propres / Total equity	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au 31 mars 2017	162 420	-	-	-	(119 380)	43 040	Balance, March 31, 2017
Émission d'actions et d'unités (note 6)	480 335	-	-	-	-	480 335	Share and units issued (Note 6)
Bons de souscription octroyés (note 7)	(58 603)	-	58 603	-	-	-	Warrants granted (Note 7)
Options octroyées (note 7)	-	-	-	51 168	-	51 168	Options granted (Note 7)
Options aux courtiers et à des intervenants (note 7)	-	-	-	2 952	-	2 952	Brokers and intermediaries options (Note 7)
Frais d'émission d'actions	-	-	-	-	(48 014)	(34 654)	Share issuance expenses
Option de conversion du billet à ordre convertible non garanti	-	3 668	-	-	-	3 668	Conversion option of the unsecured convertible promissory note
Perte nette et perte globale pour la période	-	-	-	-	(81 980)	(81 890)	Net loss and comprehensive loss for the period
Solde au 31 décembre 2017	584 152	3 668	58 603	54 120	(249 374)	451 169	Balance, December 31, 2017
Solde au 31 mars 2016 (audité)	162 420	-	-	-	(117 521)	44 899	Balance, March 31, 2016 (audited)
Perte nette et perte globale pour la période	-	-	-	-	(329)	(329)	Net loss and comprehensive loss for the period
Solde au 31 décembre 2016	162 420	-	-	-	(117 850)	44 570	Balance, December 31, 2016

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers. / The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

Tableaux intermédiaires résumés**des flux de trésorerie**

(en dollars canadiens)

(Non audité)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Condensed interim statements**of cash flows**

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

	Période de trois mois close le 31 décembre / Three-month period ended December 31		Période de neuf mois close le 31 décembre / Nine-month period ended December 31		
	2017	2016	2017	2016	
	\$	\$	\$	\$	
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES					OPERATING ACTIVITIES
Bénéfice (perte) net(te)	(55 399)	295	(81 980)	(329)	Net income (loss)
Élément n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :					Items not involving cash :
Paiements fondés sur des actions	51 168	-	51 168	-	Share-based payments
Impôts différés	(24 689)	-	(38 729)	-	Deferred income taxes
Intérêts au taux effectif sur le billet à ordre convertible non garanti	934	-	934	-	Interest at effective rate on unsecured convertible promissory note
	(27 986)	295	(68 607)	(329)	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	23 212	193	30 395	(824)	Net change in non-cash operating working capital items (Note 8)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(4 774)	488	(38 212)	(1 153)	Cash flows related to operating activities
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					FINANCING ACTIVITIES
Billet à ordre convertible non garanti (note 5)	-	-	25 000	-	Unsecured convertible promissory note (Note 5)
Encaissement à titre de capital-social	480 015	-	591 615	-	Cash inflow related to share capital
Frais d'émission d'actions	(39 862)	-	(45 062)	-	Share issue expenses
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	440 153	-	571 553	-	Cash flows related to financing activities
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					INVESTING ACTIVITIES
Encaisse réservée à la prospection et l'évaluation	(161 914)	-	(161 914)	-	Cash reserved for exploration and evaluation
Augmentation des actifs de prospection et d'évaluation	(32 198)	-	(100 894)	-	Increase of exploration and evaluation assets
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(194 112)	-	(262 808)	-	Cash flows related to investment activities
VARIATION DE L'ENCAISSE	241 267	488	270 533	(1 153)	CASH VARIATION
ENCAISSE, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	46 926	18 052	17 660	19 693	CASH, BEGINNING OF PERIOD
ENCAISSE, À LA FIN DE LA PÉRIODE	288 193	18 540	288 193	18 540	CASH, END OF PERIOD

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers. / The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

États intermédiaires résumés de la situation financière

(en dollars canadiens)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Condensed interim statements of Financial Position

(in Canadian dollars)

1- STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES 1- ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Explorations M.P.V. Inc. (« MPV ») ou la (« Société »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est une société d'exploration minière dont les activités se situent au Canada. Le siège social de la Société est situé au 1080, Côte du Beaver Hall, bureau 1606, Montréal, Québec H2Z 1S8.

La Société n'a pas encore déterminé si ses propriétés minières renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La prospection et la mise en valeur de gisements de minéraux impliquent d'importants risques financiers. Le succès de la Société dépendra d'un certain nombre de facteurs, entre autres, des risques liés à l'exploration et à l'extraction, des questions relatives à la réglementation ainsi que des règlements en matière d'environnement et autres règlements et l'accessibilité au financement.

Pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2017, la Société a enregistré une perte nette de 81 980 \$ (329 \$ en 2016) et a des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles de 38 212 \$ (1 153 \$ en 2016). De plus, au 31 décembre 2017, la Société a un déficit de 249 374 \$ (134 631 \$ en 2016). Celle-ci étant au stade de la prospection, elle n'a pas de revenu ni de flux de trésorerie positifs provenant de son exploitation. Conséquemment, la direction cherche périodiquement à obtenir du financement sous forme d'émission d'actions afin de poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle y soit parvenue dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir. Si la direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités, et les montants réalisés à titre d'actifs pourraient être moins élevés que les montants inscrits dans les présents états financiers.

1- STATUTE OF INCORPORATION, NATURE OF ACTIVITIES AND GOING CONCERN

M.P.V. Explorations Inc. ("MPV") or the ("Company"), incorporated under the *Business Canadian Corporations Act*, is a mining exploration company operating in Canada. The address of the Company's head office and registered office is 1080, Cote du Beaver Hall, Suite 1606, Montreal, Quebec, H2Z 1S8.

The Company has not yet determined whether the mining properties have economically recoverable ore reserves. The exploration and development of mineral deposits involves significant financial risks. The success of the Company will be influenced by a number of factors, including exploration and extraction risks, regulatory issues, environmental regulations and other regulations as well as available financing.

For the nine-month period ended December 31, 2017, the Company recorded a net loss of \$81,980 (\$329 in 2016) and has negative cash flows from operations of \$38,212 (\$1,153 in 2016). In addition, as at December 31, 2017, the Company has cumulated a deficit of \$249,374 (\$134,631 in 2016). The Company is still in exploration stage and, as such, no revenue or positive cash flows have been yet generated from its operating activities. Consequently, management periodically seeks financing through the issuance of shares to continue its operations, and despite the fact that it has been able in the past, there is no guarantee of success for the future. If management is unable to obtain new funding, the Company may be unable to continue its operation, and amounts realized for assets may be less than amounts reflected in these financial statements.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

1- STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION (suite)

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les propriétés minières dans lesquelles la Société détient une participation, conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Ces conditions indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, où les actifs sont réalisés et les passifs réglés dans le cours normal des activités et ne tiennent pas compte des ajustements qui devraient être effectués à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux montants présentés au titre des produits et des charges et au classement des postes de l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas fondée. Ces ajustements pourraient être importants.

2- DECLARATION DE CONFORMITE AUX IFRS ET PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les états financiers intermédiaires résumés de la Société pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2017 ont été préparés en accord avec IAS 34 « Information financière intermédiaire » (IAS 34). Ils ne comportent pas toutes les informations et notes requises aux fins des états financiers annuels audités. Les méthodes comptables utilisées sont les mêmes que celles employées aux fins des états financiers audités pour l'exercice clos du 31 mars 2017, préparés conformément aux IFRS, telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Par conséquent, ces états financiers résumés intermédiaires et les notes y afférentes devraient être lus en parallèle avec les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers le 13 mars 2018.

1- STATUTE OF INCORPORATION, NATURE OF ACTIVITIES AND GOING CONCERN (continued)

Although management has taken steps to verify titles of the mining properties in which the Company holds an interest, in accordance with industry standards for the current stage of exploration of such properties, these procedures do not guarantee the Company's property title. Property title may be subject to unregistered prior agreements and non-compliant with regulatory requirements.

These conditions indicate the existence of material uncertainty that may cast significant doubt about the Company's ability to continue as a going concern.

The accompanying financial statements have been prepared on a going concern basis, which contemplates the realization of assets and settlement of liabilities during the normal course of operations and do not reflect the adjustments to the carrying value of assets and liabilities, the reported revenues and expenses and statement of financial position classification that would be necessary if the going concern assumption would not be appropriate. These adjustments could be material.

2- STATEMENT OF COMPLIANCE WITH IFRS AND SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

The condensed interim financial statements of the Company for the nine-month period ended December 31, 2017 have been prepared in accordance with IAS 34 "Interim Financial Reporting" (IAS 34). They do not include all the information and notes required for the purpose of audited annual financial statements. The accountings methods used are the same that those used for the purpose of audited annual financial statements for the year ended March 31, 2017, prepared in accordance with the IFRS as they are published by the IASB. Consequently, these condensed interim financial statements and the notes thereto should be read in conjunction with the audited annual financial statements for the year ended March 31, 2017. On March 13, 2018, the Board of Directors approved the financial statements.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

2- DECLARATION DE CONFORMITE AUX IFRS ET PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)**Instrument financier composé**

La composante de l'instrument financier composé (billet à ordre convertible non garanti) émise par la Société est classée séparément comme passifs financiers et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel et selon les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres. L'option de conversion qui sera réglée par l'échange d'un montant fixe de trésorerie pour un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de la Société est classée comme un instrument de capitaux propres.

À la date de l'émission, la composante passif est comptabilisée à la juste valeur, qui est estimée selon le taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des instruments non convertibles semblables. Par la suite, la composante passif est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à ce qu'elle soit éteinte à la conversion ou jusqu'à l'échéance.

La valeur de l'option de conversion classée comme capitaux propres est déterminée à la date de l'émission, en déduisant le montant de la composante passif de la juste valeur de l'instrument composé dans son ensemble. Ce montant est comptabilisé en capitaux propres, après déduction de l'incidence fiscale, et n'est pas revu ultérieurement. Lorsque l'option de conversion est exercée, la composante capitaux propres du billet à ordre convertible non garanti sera transférée au capital social. Aucun profit ni gain n'est comptabilisé à la conversion ou à l'expiration de l'option de conversion.

Capital-social

Le capital-social représente le montant reçu à l'émission des actions.

2- STATEMENT OF COMPLIANCE WITH IFRS AND SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)**Compound financial instrument**

The component of the compound financial instrument (unsecured convertible promissory note) issued by the Company is classified separately as financial liabilities and equity in accordance with the substance of the contractual arrangement and the definitions of a financial liability and an equity instrument. The conversion option that will be settled by the exchange of a fixed amount in cash for a fixed number of equity instruments of the Company is classified as an equity instrument.

At the issue date, the liability component is recognized at fair value, which is estimated using the effective interest rate on the market for similar non-convertible instruments. Subsequently, the liability component is measured at amortized cost using the effective interest rate until it is extinguished on conversion or maturity.

The value of the conversion option classified as equity is determined at the issue date, by deducting the amount of the liability component from the fair value of the compound instrument as a whole. This amount is recognized in equity, net of tax effects, and is not revised subsequently. When the conversion option is exercised, the equity component of the unsecured convertible promissory note will be transferred to share capital. No profit or gain is recognized to the conversion or expiration of the conversion option.

Share capital

Share capital represents the amount received on the issue.

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

La Société utilise la méthode de la valeur résiduelle pour évaluer les actions ordinaires et les bons de souscription d'actions émis dans le cadre de placements d'unités. Le produit de l'émission d'unités est réparti entre les actions ordinaires et les bons de souscription d'actions sur la base de la valeur résiduelle, où la juste valeur des actions ordinaires est basée sur la valeur marchande à la date de l'annonce du placement et le solde, le cas échéant, est alloué aux bons de souscription associés.

The Company uses the residual value method with respect to the measurement of common shares and share purchase warrants issued as placement units. The proceeds from the issue of units is allocated between common shares and share purchase warrants on a residual value basis, wherein the fair value of the common shares is based on the market value on the date of announcement of the placement and the balance, if any, is allocated to the attached warrants.

2- Déclaration de conformité aux IFRS et 2- principales méthodes comptables (suite)

Autres éléments des capitaux propres

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ainsi que les frais d'émission d'actions et d'unités déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées à la rémunération d'options émises aux courtiers et à des intermédiaires ainsi que le coût de la rémunération des options d'achat d'actions. Lorsque ces options sont exercées, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital-social.

Les bons de souscription incluent les charges liées aux bons de souscription. Lorsque ces bons de souscription sont exercés, les charges correspondantes sont transférées dans le capital-social. Lorsque ces bons de souscription sont expirés, les charges correspondantes sont transférées dans le surplus d'apport.

Paielements fondés sur des actions

Statement of Compliance with IFRS and Significant Accounting policies (continued)

Other elements of equity

Deficit includes all current and prior year retained profits or losses and shares issuance expenses net of any underlying income tax benefit from these share issuance expenses.

Contributed surplus includes charges related to brokers and intermediaries' options and share purchase options. When options are exercised, the related compensation cost is transferred to share capital.

Warrants include charges relating to warrants. When these warrants are exercised, the relating charges are transferred to share capital. When these warrants are expired, the relating charges are transferred to contributed surplus.

Share-based payments

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

La Société dispose d'un régime d'options d'achat d'actions. Les paiements fondés sur des actions destinées à des employés sont évalués à la juste valeur des instruments émis et amortis sur les périodes d'exercice au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. Les paiements fondés sur des actions destinées à des non employés sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus ou à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis, s'il est déterminé que la juste valeur des biens ou des services ne peut être évaluée de façon fiable, et sont comptabilisés à la date à laquelle les biens ou les services sont reçus. Le montant comptabilisé est inscrit dans le surplus d'apport.

The Company has a stock option plan. Share-based payments to employees are measured at the fair value of the instruments issued and amortized over the vesting periods using the Black-Scholes Options Pricing Model. Share-based payments to non-employees are measured at the fair value of the goods or services received or the fair value of the equity instruments issued, if it is determined the fair value of the goods or services cannot be reliably measured, and are recorded at the date the goods or services are received. The offset to the recorded cost is credited to contributed surplus.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

2- Déclaration de conformité aux IFRS et 2- principales méthodes comptables (suite)**Paiements fondés sur des actions (suite)**

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des options aux courtiers et à des intermédiaires) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs de prospection et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers et à des intermédiaires dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Si des périodes d'acquisition de droits ou d'autres conditions d'acquisition des droits s'appliquent, la charge est attribuée au cours de la période d'acquisition, suivant la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Des conditions d'acquisition des droits, autre que des conditions de marché, sont comprises dans les hypothèses sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs*Source d'incertitude relative aux estimations***Paiements à base d'actions**

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité par rapport aux données historiques des actions de sociétés similaires ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options et des bons de souscription octroyés. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes.

Statement of Compliance with IFRS and Significant Accounting policies (continued)**Share-based payments (continued)**

Share-based payments (except brokers and intermediaries options) are ultimately recognized as an expense in the profit or loss or capitalized as an exploration and evaluation asset, depending on the nature of the payment with a corresponding credit to contributed surplus, in equity. Share-based payments to brokers and intermediaries, in respect of an equity financing are recognized as issuance cost of the equity instruments with a corresponding credit to contributed surplus, in equity.

If vesting periods or other vesting conditions apply, the expense is allocated over the vesting period, based on the best available estimate of the number of share options expected to vest. Non-Market vesting conditions are included in assumptions about the number of options that are expected to become exercisable. Estimates are subsequently revised if there is any indication that the number of share options expected to vest differs from previous estimates. Any cumulative adjustment prior to vesting is recognized in the current period. No adjustment is made to any expense recognized in prior period if the number of share options ultimately exercised is different from that estimated on vesting.

Significant accounting judgments, estimates and assumptions*Estimation uncertainty***Share-based payments**

The estimation of share-based payment costs requires the selection of an appropriate valuation model and consideration as to the inputs necessary for the valuation model chosen. The Company has made estimates as to the volatility of historical datas of similar company's shares, the probable life of share options and warrants granted and the time of exercise of those share options and warrants. The model used by the Company is the Black-Scholes valuation model.

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

3- ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION**3- EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS**

	31 décembre / December 31, 2017	31 mars / March 31, 2017	
	\$	\$	
Propriétés minières	19 774	15 000	Mining properties
Frais de prospection et d'évaluation	118 178	-	Exploration and evaluation expenses
	<u>137 952</u>	<u>15 000</u>	

Propriétés minières : / Mining properties:	Redevances / Royalties	Canton / Township	Solde au 31 mars 2017 / Balance as at March 31, 2017	Augmentation / Addition	Crédit d'impôt et crédit d'impôt minier / Tax credit and mining tax credit	Solde au 31 décembre 2017 / Balance as at December 31, 2017
			\$	\$	\$	\$
Québec : / Quebec:						
Umex-1 (option: note 11)	2 %	CL325 et CS120	15 000	-	-	15 000
Umex-2	-	SCS120 et CD450	-	4 774	-	4 744
			<u>15 000</u>	<u>4 774</u>	<u>-</u>	<u>19 774</u>

**Frais de prospection et d'évaluation reportés : /
Deferred exploration and evaluation expenses:****Québec : / Quebec:**

Umex-1	-	118 513	(335)	118 178
	<u>15 000</u>	<u>123 287</u>	<u>(335)</u>	<u>137 952</u>

Propriétés minières : / Mining properties:	Redevances / Royalties	Canton / Township	Solde au 31 mars 2016 / Balance as at March 31, 2016	Augmentation / Addition	Crédit d'impôt et crédit d'impôt minier / Tax credit and mining tax credit	Solde au 31 mars 2017 / Balance as at March 31, 2017
			\$	\$	\$	\$

Québec : / Quebec:

Umex-1 (option: note 11)	2 %	CL325 et CS120	-	15 000	-	15 000
			<u>-</u>	<u>15 000</u>	<u>-</u>	<u>15 000</u>

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

3- ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)**Québec****Propriété Umex-1**

La propriété Umex-1 est composée de 14 cellules représentant une superficie de 777,63 hectares. La propriété est située dans la région Abitibi Est à 50 km à l'ouest de la ville de Chapais et 88 km à l'ouest de la ville de Chibougamau. La Société a signé, le 31 mars 2017, une entente d'option afin d'acquérir 100 % de la propriété selon les conditions suivantes :

- Versement d'un montant de 15 000 \$ à la signature de l'entente (condition respectée);
- Le ou avant le premier anniversaire de l'entente un montant additionnel de 25 000 \$ et engager un minimum de 50 000 \$ (50 000 \$ - respectée) en travaux d'exploration;
- Le ou avant le deuxième anniversaire de l'entente un montant additionnel de 50 000 \$ et engager un minimum de 100 000 \$ en travaux d'exploration;
- Le ou avant le troisième anniversaire de l'entente un montant additionnel de 75 000 \$ et engager un minimum de 150 000 \$ en travaux d'exploration;
- Le ou avant le quatrième anniversaire de l'entente un montant additionnel de 135 000 \$ et engager un minimum de 200 000 \$ en travaux d'exploration.

La propriété est sujette à une redevance de 2 % sur les produits nets de fonderie dont la moitié pourra être rachetée pour la somme de 1 500 000 \$.

Propriété Umex-2

La propriété Umex-2 est constituée d'un bloc de 58 cellules contiguës à l'est, et sur la même bande conductrice que celle traversant la propriété Umex-1. La propriété couvre une superficie de 3 221,27 hectares. Elle appartient à 100 % à la Société.

3- EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS (continued)**Quebec****Umex-1 Property**

The Umex-1 property consists of 14 cells covering a total area of 777.63 hectares. The property is located within the Eastern Abitibi region at 50 km west of the town of Chapais and 88 km west of the town of Chibougamau. On March 31, 2017, the Company signed an option agreement to acquire 100% of the property under the following conditions:

- Pay an amount of \$15,000 upon the signature of the agreement (condition fulfilled);
- On or before the first anniversary of the agreement, pay an additional sum of \$25,000 and incur exploration expenditures in a minimum of \$50,000 (\$50,000 – fulfilled);
- On or before the second anniversary of the agreement, pay an additional sum of \$50,000 and incur exploration expenditures in a minimum of \$100,000;
- On or before the third anniversary of the agreement, pay an additional sum of \$75,000 and incur exploration expenditures in a minimum of \$150,000;
- On or before the fourth anniversary of the agreement, pay an additional sum of \$135,000 and incur exploration expenditures in a minimum of \$200,000.

The property is subject to a 2% NSR, half of which can be bought back for \$1,500,000.

Umex-2 Property

The Umex-2 property is composed of one block of 58 contiguous cells to the east, and on the same conductive strip as that traversing the Umex-1 property. The property is covering an area of 3,221.27 hectares. It is wholly-owned by the Company.

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

4- AUTRE PASSIF

	31 décembre / December 31, 2017
	\$
Solde au début de la période	-
Augmentation de la période	111 280
Réduction liée à l'engagement des dépenses	(38 729)
Solde à la fin de la période	72 551

Le poste autre passif représente la vente de déductions fiscales aux investisseurs par le biais de financements accréditifs.

Au 31 décembre 2017, la Société avait 139 521 \$ à engager en frais de prospection et d'évaluation (nil au 31 mars 2017).

4- OTHER LIABILITY

	31 mars / March 31, 2017
	\$
Balance, beginning of period	-
Increase of the period	-
Decrease related to the incurring of expenses	-
Balance, end of period	-

Other liability represents the sale of tax deductions to investors following flow-through shares financing.

As at December 31, 2017, the Company had \$139,521 to incur for exploration and evaluation work (Nil as at March 31, 2017).

5- BILLET À ORDRE CONVERTIBLE NON GARANTI

En septembre 2017, la Société a émis un billet à l'ordre convertible non garanti (« Billet ») au montant de 25 000 \$ et portant intérêt au taux de 6 % (taux d'intérêt effectif de 25 %) et échéant en septembre 2018. Le Billet ainsi que les intérêts courus seront convertis en unités de la Société selon le prix de l'unité obtenu lors de la clôture du premier appel public à l'épargne de la Société. Chaque unité sera composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Dans l'éventualité où le premier appel public à l'épargne ne serait pas complété dans les 180 jours, le Billet sera converti en actions ordinaires au prix de 0,12 \$ par action ordinaire.

La juste valeur du billet à ordre convertible non garanti a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt que la Société aurait pu obtenir sur le marché selon des termes, conditions et maturités similaires. Il est classé selon le niveau 2 des hiérarchies des évaluations à la juste valeur soit des données, autres que les prix cotées (non rajustés) sur des marchés actifs pour des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière, observables pour le passif, directement ou indirectement.

5- UNSECURED CONVERTIBLE PROMISSORY NOTE

In September 2017, the Company issued a convertible promissory note ("Note") in the amount of \$25,000 and bears interest at the rate of 6% (effective interest rate of 25%) and matures in September 2018. This Note and any accrued interest thereon will be converted into units of the Company based on the price of the unit obtained at the closing of its initial public offering. Each unit will consist of one common share and one common share purchase warrant. In the event where the initial public offering is not completed within 180 days, the Note will be converted into common shares at a price of \$0.12 per common share.

The fair value of the unsecured convertible promissory note was determined by discounting future cash flow using interest rates that the Company could have obtained from the market for financial liabilities with similar terms, conditions and maturities. It is categorized within Level 2 of the fair value hierarchy being inputs other quoted prices (unadjusted) in active markets for identical liabilities at the reporting date, that are observable for the liability, either directly or indirectly.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

6- CAPITAL-SOCIAL

Autorisé / Authorized

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale / Unlimited number of common shares without par value

Les mouvements dans le capital-social de la Société se détaillent comme suit : / Changes in the Company's share capital were as follows:

	31 décembre / December 31, 2017		31 mars / March 31, 2017		
	Quantité / Number	Montant / Amount	Quantité / Number	Montant / Amount	
		\$		\$	
Solde au début de la période	2 417 250	162 420	2 417 250	162 420	Balance, beginning of period
Émission d'actions	3 514 431	421 732	-	-	Share issuance
Solde à la fin de la période	5 931 681	584 152	2 417 250	162 420	Balance, end of period

Pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2017

En mai 2017, la Société a clôturé un placement privé de 46 unités. Chaque unité est composée de 7 500 actions ordinaires à un prix de 0,12 \$ par action, pour une contrepartie monétaire totale de 41 400 \$.

En mai 2017, la Société a clôturé un placement privé de 117 unités d'actions accréditives. Chaque unité est composée de 4 000 actions ordinaires accréditives à un prix de 0,15 \$ par action, pour une contrepartie monétaire totale de 70 200 \$. Lors de l'émission, un montant de 14 040 \$ a été comptabilisé comme autre passif à l'état intermédiaire résumé de la situation financière (note 4). Cet autre passif a été estimé comme étant la différence entre le prix d'une action accréditive (0,15 \$) et la juste valeur d'une action ordinaire (0,12 \$) à la date du financement.

En décembre 2017, la Société a clôturé un placement privé de 187 unités A et 293 unités B. Chaque unité A est composée de 4 000 actions accréditives à un prix de 0,25 \$ par action, pour une contrepartie monétaire totale de 187 000 \$. Lors de l'émission, un montant de 97 240 \$ a été comptabilisé comme autre passif à l'état intermédiaire résumé de la situation financière (note 4). Cet autre passif a été estimé comme étant la différence entre le prix d'une action accréditive (0,25 \$) et la juste valeur d'une action ordinaire (0,12 \$) à la date du financement. Chaque unité B est composée de 6 667 actions ordinaires à un prix de 0,15 \$ et de 6 667 bons de souscription donnant droit de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,25 \$ en tout temps jusqu'au 4 décembre 2020. La contrepartie monétaire totale pour les unités B est de 293 015 \$.

For the nine-month period ended December 31, 2017

In May 2017, the Company closed a private placement of 46 units. Each unit is comprised of 7,500 common shares at a price of \$0.12 per share, for total gross proceeds of \$41,400.

In May 2017, the Company closed a private placement of 117 units of flow-through common shares. Each unit is comprised of 4,000 flow-through common shares at a price of \$0.15 per share, for total gross proceeds of \$70,200. When issued, an amount of \$14,040 was accounted as other liability in the condensed interim statement of financial position (Note 4). This other liability was estimated to be the difference between the price of a flow-through share (\$0.15) and the fair value of a common share (\$0.12) at the financing date.

In December 2017, the Company closed a private placement consisting of 187 A units and 293 B units. Each A unit is comprised of 4,000 flow-through shares at a price of \$0.25 per share, for total gross proceeds of \$187,000. When issued, an amount of \$97,240 was accounted as other liability in the condensed interim statement of financial position (Note 4). This other liability was estimated to be the difference between the price of a flow-through share (\$0.25) and the fair value of a common share (\$0.12) at the financing date. Each B unit is comprised of 6,667 common shares at a price of \$0.15 and 6,667 common share purchase warrants exercisable at any time before December 4, 2020 at a price of \$0.25 per common share. Total gross proceeds for the B units amount to \$293,015.

**Notes complémentaires aux états financiers
intermédiaires résumés**

(en dollars canadiens)

(Non audité)

**Notes to condensed interim
financial statements**

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

**7- OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE
SOUSCRIPTION**

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel le conseil d'administration peut attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions de chaque option d'achat d'actions sont déterminées par le conseil d'administration. Les options attribuées en vertu du régime seront acquises et pourront être exercées par le détenteur d'options à ce moment ou aux moments déterminés par le conseil.

Le régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires, qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime, ne peut pas excéder 10 % des actions ordinaires de la Société au moment de l'octroi. Le nombre maximal d'actions ordinaires, réservées à l'attribution des options d'achat d'actions à un seul détenteur, ne peut pas dépasser 10 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution et ne peut pas excéder 10 % des actions ordinaires en circulation sur une période d'une année dans le cas des dirigeants. Les options d'achat d'actions expireront au plus tard cinq ans après avoir été octroyées.

Le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions est établi par le conseil d'administration au moment de l'octroi de l'option, mais, si les actions sont négociées en bourse, le prix d'exercice ne pourra être inférieur au cours de clôture des actions à la bourse, le jour précédant immédiatement la date d'octroi de l'option.

7- SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS

The shareholders of the Company approved a share option plan (the "Plan") whereby the Board of Directors may grant to directors, officers, employees and suppliers of the Company share purchase options to acquire common shares of the Company. The terms of each share purchase option are determined by the Board of Directors. Options granted pursuant to the Plan shall vest and become exercisable by an Optionee at such time or times as may be determined by the Board.

The aggregate number of common shares reserved for issuance pursuant to this Plan to all Participants shall not exceed 10% of the issued and outstanding common shares at the time of grant and the maximum number of common shares, which may be reserved for issuance to any optionee, may not exceed 10% of the outstanding common shares at the time of vesting and may not exceed 10% of the outstanding common shares to insiders within a one-year period. These options will expire no later than five years after being granted.

The exercise price per Share is established by the Board at the time the Option is granted, but, in the event that the common shares are traded on an exchange, the exercise price shall not be less than the closing price of the common shares on the exchange on the trading day immediately preceding the date of the Option grant.

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

7- OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)**7- SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS (continued)****Options d'achat d'actions****Share purchase options**

Les mouvements dans les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit / Changes in the Company's stock options were as follows:

	31 décembre / December 31, 2017	Prix de levée moyen pondéré / Weighted average exercise price		31 mars / March 31, 2017	Prix de levée moyen pondéré / Weighted average exercise price	
	Quantité / Number			Quantité / Number		
		\$			\$	
Solde au début de la période	-	-		-	-	Balance, beginning of period
Octroyées	500 000	0,20		-	-	Granted
Solde à la fin de la période	500 000	0,20		-	-	Balance, end of period
Options pouvant être exercées à la fin de la période	500 000	0,20		-	-	Options exercisable at the end of the period

	31 décembre / December 31, 2017	31 décembre / December 31, 2016	
	\$	\$	
La moyenne pondérée de la juste valeur des options attribuées	0,10	-	The weighted average fair value of options granted

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions accordées en vertu du régime.

The following table summarizes the information relating to the share purchase options granted under the plan.

Options en circulation / Options outstanding	Prix de levée / Exercise price \$	Date d'expiration / Expiry date
500 000	0,20	Décembre / December 2022

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

7- OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)**7- SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS (continued)****Options d'achat d'actions (suite)****Share Purchase Options (continued)**

La juste valeur de chaque option accordée est estimée à la date d'octroi en utilisant la méthode Black-Scholes, avec les hypothèses de la moyenne pondérée suivantes : / The fair value of each option granted is estimated at the date of grant using the Black-Scholes option-pricing model with the following weighted average assumptions:

	31 décembre / December 31, 2017	31 mars / March 31, 2017
Taux d'intérêt sans risque / Risk free-interest rate	1,67 %	-
Volatilité prévue / Expected volatility	139,2 %	-
Prix moyen de l'action à la date de l'octroi / Weighted share price at the date of grant	0,12 \$	-
Durée estimative / expected life	5 ans / years	-
Dividende prévu / Expected dividend yield	0 %	-
Prix d'exercice moyen à la date de l'octroi / Weighted exercise price at the date of grant	0,20 \$	-

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de sociétés similaires sur la durée de vie moyenne prévue des options. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. / The underlying expected volatility was determined by reference to historical data of similar company's shares over the expected average life of the options. No special features inherent to the options granted were incorporated into measurement of fair value.

En tout, un montant de 51 168 \$ de paiements fondés sur les actions a été comptabilisé en perte nette pour la période close le 31 décembre 2017 (nul pour la période close le 31 décembre 2016) et porté au crédit du surplus d'apport. / In total, \$51,168 of share-based payments were accounted in profit or loss for the reporting period ended December 31, 2017 (nil for the reporting period ended December 31, 2016) and credited to contributed surplus.

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

7- OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)**Options aux courtiers et à des intervenants**

Les mouvements dans les options aux courtiers et à des intervenants se détaillent comme suit :

	31 décembre / December 31, 2017	
	Quantité / Number	Prix de souscription moyen pondéré / Weighted average exercise price \$
Solde au début de la période	-	-
Octroyées	40 002	0,15
Solde à la fin de la période	40 002	0,15
Options exerçables à la fin de la période	-	-

	31 décembre / December 31, 2017
	\$
La moyenne pondérée de la juste valeur des options octroyées à des courtiers et des intervenants	0,07

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options accordées aux courtiers et à des intervenants :

Options aux courtiers et à des intervenants en circulation au 31 décembre 2017 / Brokers and intermediaries options outstanding as at December 31, 2017	Prix / Price
	\$
40 002	0,15

7- SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS (continued)**Brokers and intermediaries options**

Changes in brokers and intermediaries options were as follows:

	31 mars / March 31, 2017	
	Quantité / Number	Prix de souscription moyen pondéré / Weighted average exercise price \$
Balance, beginning of period	-	-
Granted	-	-
Balance, end of period	-	-
Exercisable options, at the end of the period	-	-

	31 mars / March 31, 2017
	\$
The weighted average fair value of options granted to brokers and intermediaries	-

The following table summarizes the information relating to brokers and intermediaries options granted :

Date d'expiration / Expiry date

Décembre / December 2020

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

**Notes complémentaires aux états financiers
intermédiaires résumés**

(en dollars canadiens)

(Non audité)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

**Notes to condensed interim
financial statements**

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

**7- OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE
SOUSCRIPTION (suite)****Options aux courtiers et à des intervenants (suite)****7- SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS
(continued)****Brokers and intermediaries options (continued)**

La juste valeur de chaque option accordée aux courtiers et à des intervenants est estimée à la date d'octroi en utilisant la méthode Black-Scholes, avec les hypothèses de la moyenne pondérée suivantes / The fair value of each brokers and intermediaries options granted are estimated at the date of grant using the Black-Scholes option-pricing model with the following weighted average assumptions:

	31 décembre / December 31, 2017	31 mars / March 31, 2017
Taux d'intérêt sans risque / Risk free-interest rate	1,59%	-
Volatilité prévue / Expected volatility	124,5 %	-
Prix moyen de l'action à la date de l'octroi / Weighted share price at the date of grant	0,12 \$	-
Durée estimative / Expected life	3 ans / years	-
Dividende prévu / Expected dividend yield	0%	-
Prix d'exercice moyen à la date de l'octroi / Weighted exercise price at the date of grant	0,15 \$	-

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de sociétés similaires sur la durée de vie moyenne prévue des options aux courtiers et aux intervenants. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. / The underlying expected volatility was determined by reference to historical data of similar company's shares over the expected average life of the broker and intermediaries' options. No special features inherent to the options granted were incorporated into measurement of fair value.

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

7- OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)**7- SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS (continued)****Bons de souscription****Warrants**

Les mouvements dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit / Changes in Company warrants were as follows:

	31 décembre / December 31, 2017	Prix de souscription moyen pondéré / Weighted average exercise price		31 mars / March 31, 2017	Prix de souscription moyen pondéré / Weighted average exercise price	
	Quantité / Number	\$		Quantité / Number	\$	
Solde au début de la période	-	-		-	-	Balance, beginning of period
Octroyés	<u>1 953 431</u>	0,25		<u>-</u>	-	Granted
Solde à la fin de la période	<u>1 953 431</u>	0,25		<u>-</u>	-	Balance, end of period

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription accordés.

The following table summarizes the information relating to the warrants granted under the plan.

**Bons de souscription en circulation /
Warrants outstanding****Prix de levée /
Exercise price
\$****Date d'expiration /
Expiry date**

1 953 431

0,25

Décembre / December 2020

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

8- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :

**Période de trois mois
close le 31 décembre /
Three-month period
ended December 31**

2017	2016
\$	\$
Autres débiteurs	(313)
Taxes à recevoir	(3 662)
Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédits d'impôt miniers à recevoir	-
Créditeurs et charges à payer	27 187
23 212	193

8- COMPLEMENTARY INFORMATION RELATED TO CASH FLOWS

Net change in non-cash operating working capital items:

**Période de neuf mois
close le 31 décembre /
Nine-month period
ended December 31**

2017	2016
\$	\$
(937)	(910)
(12 554)	71
-	479
43 886	(464)
30 395	(824)

Other receivables
Taxes receivable
Tax credit related to
resources and mining
tax credits receivable
Accounts payable and
accrued liabilities

Renseignements supplémentaires :

Supplementary information:

**Période de trois mois
close le 31 décembre /
Three-month period
ended December 31**

2017	2016
\$	\$

**Période de neuf mois
close le 31 décembre /
Nine-month period
ended December 31**

2017	2016
\$	\$

Actifs de prospection et
d'évaluation inclus dans
les créditeurs et charges à
payer

15 281

-

22 393

-

Crédit d'impôt relatif aux
ressources et crédits
d'impôt miniers à recevoir
crédités aux actifs de
prospection et d'évaluation

335

-

335

-

Exploration and evaluation
assets included in
accounts payable and
accrued liabilities

Tax credit related to
resources and mining tax
credits receivable credited
to exploration and
evaluation assets

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

9- OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES**Transactions avec les principaux dirigeants et les membres du conseil d'administration**

Au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2017, la Société a engagé 6 820 \$ (186 \$ en 2016) en honoraires professionnels et de consultants auprès de la secrétaire et chef des finances de la Société. En relation avec ces transactions, la Société avait un solde de 98 \$ à payer au 31 décembre 2017 (nil en 2016).

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

9- RELATED PARTY TRANSACTIONS**Transactions with Key Executives and with members of the Board of Directors**

During the nine-month period ended December 31, 2017, the Company incurred \$6,820 (\$186 in 2016) in professional and consultant fees with its secretary and financial chief officer. In relation with these transactions an amount of \$98 was payable as at December 31, 2017 (Nil in 2016).

These transactions are in the normal course of operations and are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed by the related parties.

10- PASSIFS ÉVENTUELS

- a) Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau de la résultante, de son échéance ou de son impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société opère en conformité avec les lois et les règlements en vigueur.
- b) La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditives. Cependant, il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs et la Société.

10- CONTINGENT LIABILITIES

- a) The Company's operations are governed by governmental laws and regulations regarding environmental protection. Environmental consequences are difficult to identify, in terms of level, impact or deadline. At the present time and to the best knowledge of management, the Company is in conformity with the laws and regulations.
- b) The Company is partly financed by the issuance of flow-through. However, there is no guarantee that the funds spent by the Company will qualify as Canadian exploration, even if the Company has committed to take all the necessary measures for this purpose. Refusals of certain expenses by tax authorities may have negative tax consequences for investors and the Company.

11- ENGAGEMENTS

- a) En mars 2017, la Société a signé une entente avec une société en vertu de laquelle elle pourra acquérir 100 % de la propriété Umex-1 au Québec. La Société a versé 15 000 \$ à la signature de l'entente (condition respectée). De plus, la Société devra verser 285 000 \$ et dépenser 500 000 \$ en travaux d'exploration avant le 31 mars 2021. Au 31 décembre 2017, 118 513 \$ en travaux d'exploration avait été engagé.

11- COMMITMENTS

- a) In March 2017, the Company signed an agreement with a company by which it could acquire 100% interest in Umex-1 property in Quebec. The Company paid \$15,000 (condition fulfilled) at the signature of the agreement. In addition, the Company will have to paid \$285,000 and incur \$500,000 in exploration expenses before March 31, 2021. As at December 31, 2017, \$118,513 of exploration expenses had been spent.

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

11- ENGAGEMENTS (suite)

- à la date du premier anniversaire de l'entente ou avant cette date, verser la somme supplémentaire de 25 000 \$ et engager des dépenses d'exploration d'un montant minimal de 50 000 \$ (50 000 \$ versé);
- à la date du second anniversaire de l'entente ou avant cette date, verser la somme supplémentaire de 50 000 \$ et engager des dépenses d'exploration d'un montant minimal de 100 000 \$;
- à la date du troisième anniversaire de l'entente ou avant cette date, verser la somme supplémentaire de 75 000 \$ et engager des dépenses d'exploration d'un montant minimal de 150 000 \$;
- à la date du quatrième anniversaire de l'entente ou avant cette date, verser la somme supplémentaire de 135 000 \$ et engager des dépenses d'exploration supplémentaires d'un montant minimal de 200 000 \$.

b) En juillet 2017, la Société a signé une lettre d'engagement avec Leede Jones Gable Inc. (« Agent ») en tant qu'agent exclusif pour le premier appel public à l'épargne (« Entente ») d'unités d'actions ordinaires. Lors de l'acceptation de la présente Entente, la Société devra verser à l'Agent des frais de financement de 10 000 \$, dont 5 000 \$ ne seront pas remboursables et seront payables à la réception de la lettre d'engagement (condition respectée). Le 5 000 \$ restant sera payable à la date de clôture. La Société versera à l'Agent une commission en espèces égale à 10 % du produit brut de l'offre à la date de clôture. La Société émettra à l'Agent des options non transférables égales à 10 % du montant des unités émises de la trésorerie, exerçables au prix de 0,20 \$ l'unité pour une période de 24 mois à compter de la date de clôture. La Société sera également responsable de payer les honoraires juridiques engagés par l'Agent jusqu'à concurrence de 20 000 \$ plus les décaissements et les taxes applicables.

11- COMMITMENTS (continued)

- On or before the first anniversary of the agreement, pay an additional sum of \$25,000 and incur exploration expenditures in a minimum of \$50,000 (\$50,000 fulfilled);
- On or before the second anniversary of the agreement, pay an additional sum of \$50,000 and incur exploration expenditures in a minimum of \$100,000;
- On or before the third anniversary of the agreement, pay an additional sum of \$75,000 and incur exploration expenditures in a minimum of \$150,000;
- On or before the fourth anniversary of the agreement, pay an additional sum of \$135,000 and incur exploration expenditures in a minimum of \$200,000.

b) In July 2017, the Company signed an engagement letter with Leede Jones Gable Inc. ("Agent") as exclusive agent for the initial public offering ("Agreement") of common share units. Upon the acceptance of this Agreement, the Company will pay to the Agent a corporate finance fee of \$10,000 of which \$5,000 will be non-refundable and payable upon the acceptance of this engagement letter (condition fulfilled). The remaining \$5,000 will be payable on the closing date. The Company will pay to the Agent a cash commission equal to 10% of the gross proceed of the offering on the closing date. The Company will issue to the Agent a non-transferable option for the purchase of that number of units issued from treasury of the Company equal to 10% exercisable at a price of \$0.20 per unit for a period of 24 months from the closing date. The Company will also be responsible for the legal costs incurred by the Agent up to a maximum of \$20,000 plus disbursements and applicable taxes.

Explorations M.P.V. Inc.

(Une société d'exploration)

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

(en dollars canadiens)

(Non audité)

M.P.V. Explorations Inc.

(An Exploration Company)

Notes to condensed interim financial statements

(in Canadian dollars)

(Unaudited)

11- ENGAGEMENTS (suite)

En décembre 2017, la Société a amendé la lettre d'engagement intervenue avec Leede Jones Gable Inc. en juillet 2017. Tous les termes sont demeurés les mêmes sauf les suivants :

- Appel public à l'épargne d'un minimum de 350 000 \$ et d'un maximum de 1 000 000 \$.
- Option pour attributions excédentaires exerçables en totalité ou en partie et permettant d'acquérir, pour une période de 30 jours suivant la clôture du financement, jusqu'à 20 % du montant des unités vendues et ce, au prix du premier appel public à l'épargne.
- Frais de financement d'un montant total de 15 000 \$. 5 000 \$ a déjà été versé et 10 000 \$ sera payable lors de la clôture du premier appel public à l'épargne.

11- COMMITMENTS (continued)

In December 2017, the Company amended the engagement letter signed with Leede Jones Gable Inc. in July 2017. All terms remained the same except the following:

- Initial public offering of a minimum of \$350,000 and a maximum of \$1,000,000.
- Over-allotment option exercisable in whole or in part giving the right to acquire, during 30 days after the closing date, an additional 20% of units sold pursuant to the offering at the issue price.
- Corporate finance fee for a total amount of \$15,000. \$5,000 already been paid and the balance of \$10,000 will be payable at the closing of the initial public offering.

ATTESTATION D'EXPLORATIONS M.P.V. INC.

Date : Le 5 avril, 2018

Le présent prospectus révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières des provinces de Québec, d'Ontario et de Colombie-Britannique.

« *Jean-François Perras* »
Chef de la direction

« *Nathalie Laurin* »
Chef des opérations financières et
secrétaire de la société

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EXPLORATIONS M.P.V. INC.

« *Jean Rainville* »
Administrateur

« *Marc-André Lavoie* »
Administrateur

ATTESTATION DU PROMOTEUR

Date : Le 5 avril 2018

Le présent prospectus révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières des provinces de Québec, d'Ontario et de Colombie-Britannique.

« Jean-François Perras »

ATTESTATION DU PLACEUR POUR COMPTE

Date : Le 5 avril 2018

À notre connaissance, le présent prospectus révèle de façon complète, véridique et claire toute fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières des provinces de Québec, d'Ontario et de Colombie-Britannique.

LEEDE JONES GABLE INC.

« Jean-François Perrault »

Directeur administratif, finances de la société